



# SCHEMA DIRECTEUR DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Phase III : Propositions d'actions

**Approuvé le 24 mars 2021**

# Table des matières

<b>1</b>	<b>SYNTHESE DES PHASES PRECEDENTES.....</b>	<b>4</b>
1.1	Synthèse de la phase I : Etat des lieux et diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.2	Synthèse de la phase II : Perspectives d'évolution.....	5
1.3	Bilan des principaux enjeux du territoire.....	5
<b>2</b>	<b>PHASE III : ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES - METHODOLOGIE.....</b>	<b>6</b>
2.1	Objectifs des ateliers.....	6
2.2	Déroulement des ateliers.....	6
2.3	Synthèse du travail en ateliers.....	7
2.3.1	Ateliers n°1 et 2 (14/11/2019) : Echanges avec les acteurs économiques.....	7
2.3.2	Atelier n°3 (28/11/2019) : Ressource en eau – Aménagement du territoire – Changement climatique : enjeux quantitatifs, enjeux qualitatifs et gouvernance.....	8
2.3.3	Atelier n°4 (27/01/2020) : Gestion des services d'eau potable : gestion patrimoniale, équilibre financier et gouvernance.....	9
2.4	Exploitation des données collectées.....	9
<b>3</b>	<b>ENJEUX PRIORITAIRES POUR LE TERRITOIRE.....</b>	<b>9</b>
3.1	Enjeu n°1 - Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation des ressources en eau – les enjeux climatiques : enjeux quantitatifs.....	10
3.2	Enjeu n°2 - Distribuer aujourd'hui comme demain, une eau de qualité conforme à la réglementation : Enjeux qualitatifs.....	11
3.3	Enjeu n°3 - Adapter la gouvernance de la filière eau potable afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : Enjeux de gouvernance.....	12
3.4	Enjeu n°4 - Developper des politiques de gestion patrimoniale adaptée aux enjeux et aux besoins des services : Enjeux de gestion patrimoniale.....	12
3.5	Enjeu n°5 - Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : Enjeux financiers.....	13
3.6	Synthèse des sous-enjeux prioritaires validés définitivement par le Comité Technique.....	13
<b>4</b>	<b>ACTIONS PRIORITAIRES POUR LE TERRITOIRE.....</b>	<b>15</b>
4.1	Enjeu n°1 - Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation des ressources en eau – les enjeux climatiques : enjeux quantitatifs.....	16
4.2	Enjeu n°2- Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : Enjeux qualitatifs .....	17
4.3	Enjeu n°3 Adapter la gouvernance de la filière eau potable afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : Enjeux de gouvernance.....	18
4.4	Enjeu n°4 - Developper des politiques de gestion patrimoniale adaptée aux enjeux et aux besoins des services : Enjeux de gestion patrimoniale.....	19
4.5	Enjeu n°5- Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : Enjeux financiers.....	20
4.6	Synthèse des actions prioritaires.....	21
<b>5</b>	<b>MISE EN OEUVRE OPERATIONNELLE DES ACTIONS PRIORITAIRES.....</b>	<b>23</b>
5.1	Remarques générales.....	24
5.2	Acteurs associés ou porteurs des actions.....	24
5.2.1	Les collectivités ayant la compétence Eau potable (communes, syndicats, communautés de communes et d'agglomération).....	25
5.2.2	Les structures en charge de la protection des ressources en eau et de leur gestion quantitative (EPCI et syndicats de rivières en charge du grand cycle de l'eau, SAGE, .....)	25

5.2.3	Les structures en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (communes, ECPI , SCOT, ...)	25
5.2.4	Les financeurs publics (Etat, Agence de l'eau, Département)	25
5.2.5	Les services de l'État (ARS et DDT)	25
5.2.6	Les acteurs économiques	25
5.3	Echelle d'intervention	26
5.4	Echéances de mise en œuvre	26
5.5	Moyens techniques nécessaires pour mettre en œuvre les actions	26
5.6	Moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions	26
5.7	Coût prévisionnel pour la mise en œuvre les actions	26
5.8	Les sources de financement des actions	26
5.9	Les risques de non-atteinte des objectifs	26
5.10	Les critères d'évaluation de l'atteinte des objectifs	27
<b>6</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>28</b>
<b>7</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>29</b>
7.1	ANNEXE N°1 : ORDRE DU JOUR DES ATELIERS	29
7.1.1	Journée n°1 (14/11/2019) : Echange avec les acteurs économiques	29
7.1.2	Journée n°2 (28/11/2019) : Ressource en eau – Aménagement du territoire – Changement climatique : enjeux quantitatifs, enjeux qualitatifs et gouvernance	30
7.1.3	Journée n°3 (27/01/2020) : Gestion des services d'eau potable : gestion patrimoniale, équilibre financier et gouvernance	31
7.2	ANNEXE N°2 : COMPTE RENDU DES ATELIERS	33
7.3	ANNEXE N°3 : FICHES RELATIVES AUX MODALITES DE MISE EN OEUVRE DES ACTIONS PRIORITAIRES	34

# **1 SYNTHÈSE DES PHASES PRÉCÉDENTES**

## **1.1 Synthèse de la phase I : Etat des lieux et diagnostic de la situation actuelle**

La phase n°1 de l'étude intitulée « **Etat des lieux et diagnostic de la situation actuelle** » a permis de compiler un grand nombre de données portant à la fois sur les ressources en eau et sur la gestion des services. Sur ces derniers, la collecte de données s'est notamment appuyée sur un échantillonnage de 20 services représentatifs des 7 groupes typologiques suivants :

- Très petites communes,
- Petites communes,
- Communes moyennes,
- Communes importantes,
- Communes urbaines,
- Petits et moyens syndicats,
- Gros syndicats.

170 paramètres ont été étudiés sur les collectivités de l'échantillon afin d'apprécier leur fonctionnement.

A l'issue de ce travail, les points suivants ont été mis en évidence :

- un territoire avec de forts enjeux tant quantitatifs que qualitatifs sur les ressources en eau,
- un paysage de la gestion de l'eau potable bouleversé à court terme par la loi NOTRe, (qui prévoyait le transfert des compétences aux EPCI<sup>1</sup> à fiscalité propre en 2020 avant que la date ne soit repoussée à 2026 pour les EPCI de moins de 50 000 habitants)
- la qualité et la quantité de l'eau distribuée aux usagers globalement maîtrisées malgré des problèmes ponctuels,
- une connaissance patrimoniale qui s'améliore mais des efforts restant à faire,
- des politiques de gestion patrimoniale à mettre en place ou à renforcer,
- des équilibres financiers des services qui nécessitent une vigilance particulière pour faire face aux enjeux futurs.

**Sur la base de ces constats, il a été décidé de poursuivre la réflexion autour des 5 axes de travail suivants :**

**Axe n°1 : Ressource en eau, urbanisme, changement climatique : aspects quantitatifs**

**Axe n°2 : Ressource en eau, urbanisme, changement climatique : aspects qualitatifs**

**Axe n°3 : Gouvernance de la filière Eau potable**

**Axe n°4 : Gestion patrimoniale des infrastructures AEP<sup>2</sup>**

**Axe n°5 : Equilibre financier des services AEP**

---

1 EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

2 AEP : Alimentation en Eau Potable

## 1.2 Synthèse de la phase II : Perspectives d'évolution

L'objectif de cette seconde phase intitulée « **Perspectives d'évolution** » a été de compléter l'analyse de l'état des lieux par une vision prospective des évolutions qui pourraient impacter l'ensemble des acteurs de l'eau potable. Ce travail s'est organisé autour de 5 grands thèmes :

- Evolution du contexte réglementaire,
- Evolution liée à la Gouvernance
- Evolution du contexte de financement
- Evolution démographique et usages associés
- Evolution du contexte climatique

Au cours de cette phase, une série de 3 journées d'ateliers a été organisée en 2018 avec les acteurs de l'eau, de la préservation des ressources en eau et de l'aménagement du territoire du Département sur les thèmes suivants :

- Journée n°1 : Enjeux quantitatifs (49 participants)
- Journée n°2 : Enjeux qualitatifs (38 participants)
- Journée n°3 :
  - 1/2 journée : Gestion patrimoniale des infrastructures AEP (25 participants)
  - 1/2 journée : Equilibre financier des services AEP (25 participants)

## 1.3 Bilan des principaux enjeux du territoire

L'état des lieux et le travail réalisé au cours des ateliers ont permis d'identifier 5 enjeux majeurs :

- **Enjeu n°1 : Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation des ressources en eau – les enjeux climatiques : Enjeux quantitatifs**
- **Enjeu n°2 : Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : Enjeux qualitatifs**
- **Enjeu n°3 : Adapter la gouvernance de la filière eau potable afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : Enjeux de gouvernance**
- **Enjeu n°4 : Développer des politiques de gestion patrimoniale adaptées aux enjeux et aux besoins des services : Enjeux de gestion patrimoniale**
- **Enjeu n°5 : Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : Enjeux financiers.**

Les ateliers ont également permis d'identifier 50 sous-enjeux à partir desquels les ateliers réunis en Phase III de l'étude se sont appuyés pour identifier des enjeux et sous-enjeux prioritaires et définir des programmes d'actions à mettre en œuvre.

## **2 PHASE III : ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES - METHODOLOGIE**

La Phase III s'est donc appuyée sur des ateliers participatifs tels que décrits ci-après.

### **2.1 Objectifs des ateliers**

3 nouvelles journées d'échanges concernant 5 ateliers ont été organisées à la fin 2019 et au début 2020 sur les thématiques suivantes :

- 1ère journée : Echanges avec les acteurs économiques,
  - 1/2 journée : Entreprises de Travaux Publics, fournisseurs, bureaux d'études et maîtres d'ouvrage,
  - 1/2 journée : Sociétés fermières et maîtres d'ouvrages
- 2ème journée : Ressources en eau – Aménagement du territoire – Changement climatique : Enjeux quantitatifs, qualitatifs et gouvernance
- 3ème journée : Gestion des services d'eau potable : gestion patrimoniale, équilibre financier et gouvernance.

La première journée avait pour objectif d'associer les acteurs économiques du territoire à la réflexion en leur présentant la démarche, les principaux résultats des deux premières phases de l'étude et en travaillant avec eux sur leur lien avec la maîtrise d'ouvrage.

Les deux journées suivantes dédiées aux collectivités intervenant dans le domaine de l'eau et de l'aménagement du territoire ont permis de travailler avec des acteurs de l'ensemble du territoire départemental afin de confirmer ou de modifier les sous-enjeux et actions prioritaires pré-identifiés pour le territoire.

L'ordre du jour détaillé de ces ateliers est fourni en annexe n°1.

Pour répondre aux 5 grands enjeux identifiés pour le territoire, le Comité Technique a retenu 50 sous-enjeux et 80 actions à mettre en œuvre. Parmi ceux-ci, le comité technique a sélectionné 15 sous enjeux prioritaires et 15 actions prioritaires. L'objectif du travail en ateliers a donc consisté à confirmer ou non ce choix. Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre des actions ont également fait l'objet d'échanges entre les participants.

### **2.2 Déroulement des ateliers**

L'organisation, le programme et les comptes rendus détaillés des ateliers sont fournis en annexe n°2. Ils synthétisent le contenu des présentations et témoignages qui ont eu lieu et des échanges qu'il y a eu au cours des séquences en sous-groupes.

Ils se sont déroulés entre novembre 2019 et janvier 2020 et ont réunis 120 participants répartis sur les 3 journées.

Ils ont été articulés autour de séquences de rappel des conclusions des phases précédentes, de témoignages d'acteurs du territoire, d'intervenants extérieurs, et de séquences de travail en petits groupes sur les différents axes identifiés en phase II.

Ils ont rassemblé des élus et techniciens des services d'eau (communes et syndicats), de représentants des EPCI à fiscalité propre, d'élus et techniciens intervenant dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et d'élus et techniciens intervenants sur la préservation des ressources en eau.

## **2.3 Synthèse du travail en ateliers**

### **2.3.1 Ateliers n°1 et 2 (14/11/2019) : Echanges avec les acteurs économiques**

Cet atelier a été scindé en 2 :

- Il a réuni sur une première demi-journée des entreprises de Travaux Publics, des bureaux d'études en charge de la maîtrise d'oeuvre et des maîtres d'ouvrages

**Cet atelier a permis de présenter aux acteurs économiques les objectifs de l'étude et de partager les premiers éléments d'analyse sur les enjeux du territoire notamment les enjeux quantitatifs, la gestion patrimoniale et les enjeux financiers.**

**La présentation du SDDAEP a permis de formaliser des enjeux connus de la plupart des acteurs de l'eau potable en les structurant dans un document unique et synthétique et en ayant une approche globale et pas seulement thématique.**

**Le travail en sous-groupes a été l'occasion de permettre à chaque participant d'exprimer son point de vue sur les clés de réussite des projets et sur le rôle de chaque acteur intervenant dans la réalisation d'un projet. De nombreux sujets ont été évoqués dont les principaux sont les suivants :**

**- la nécessité d'avoir des études préalables approfondies afin de définir au mieux le cadre d'exécution des travaux et leur nature pour réduire au maximum les aléas en phase chantier et prévoir des enveloppes budgétaires cohérentes. Cela passe notamment par des missions de maîtrise d'oeuvre de qualité qui vont de pair avec une rémunération adaptée, ce qui est loin d'être observé depuis plusieurs années,**

**- d'améliorer la coordination entre tous les acteurs d'un projet (maître d'ouvrage, assistant à maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, entreprises, administrés,...) et réaffirmer le rôle de chacun afin d'anticiper au mieux les problématiques et y faire face lorsqu'elles se présentent.**

**- réaffirmer l'importance de concevoir des ouvrages à la pérennité garantie dans le temps, ce qui passe par une qualité de réalisation (moyens humains suffisamment nombreux, formés et encadrés ; fournitures de qualité, moyens matériels, ...) et de disposer du financement suffisant. Comme pour la maîtrise d'oeuvre, choisir l'offre la moins chère ne s'avère pas toujours pertinent sur le long terme.**

- Il a réuni sur la seconde demi-journée des sociétés fermières et des Maîtres d'ouvrage

**Compte tenu du contexte particulier lié à un épisode neigeux exceptionnel n'ayant permis qu'à la moitié des inscrits d'être présents, le programme de la demi-journée a été largement modifié et écourté, avec notamment l'abandon du travail en sous-groupes. Néanmoins, la présentation de l'étude a tout de même permis d'initier des échanges avec l'ensemble des acteurs.**

**Ces échanges ont permis de rappeler le rôle du délégataire plus centré sur le volet exploitation et celui du maître d'ouvrage en matière d'investissement. Il semble que le niveau d'information des collectivités et de leurs élus soit parfois insuffisant sur cette responsabilité qui est la leur, l'investissement étant essentiel pour garantir la performance des infrastructures d'eau potable.**

**Ces échanges ont ainsi permis de rappeler l'importance de la relation de partenariat, la communication et la transparence (accès aux données) qui doit lier le maître d'ouvrage et son délégataire : déléguer son service public d'eau potable n'exonère pas la collectivité de suivre l'état de ses ouvrages et de se préoccuper de leur performance et de leur amélioration.**

### 2.3.2 Atelier n°3 (28/11/2019) : Ressource en eau – Aménagement du territoire – Changement climatique : enjeux quantitatifs, enjeux qualitatifs et gouvernance.

Les résultats des échanges qui ont eu lieu au cours de cet atelier peuvent paraître assez surprenants, au premier abord, tant les convergences de point de vue sur la nécessité de renforcer le lien entre tous les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau et d'avoir des approches par bassin versant à l'échelle des ressources semblent être des évidences pour tous les participants à l'atelier. Pourtant, dans les faits (cf. résultats des phases I et II), ces démarches sont encore peu nombreuses, et lorsqu'elles existent, cela reste laborieux à mettre en place.

Cette distorsion s'explique en grande partie par le fait que les participants étaient dans une très large majorité un public de personnes averties, conscientes des enjeux qui pèsent sur les ressources et qu'ils n'étaient pas dans une posture de défendre des intérêts locaux. La réalité du changement climatique, de plus en plus prégnante dans la Drôme, territoire aux ressources fragiles, et de son impact visible au cours des dernières années, a certainement contribué à favoriser la convergence de point de vue.

Toutefois, travailler aujourd'hui sur la problématique de la ressource en eau à une échelle supra-communale et, surtout, à l'échelle de son bassin d'alimentation, voire au-delà, reste encore une démarche relativement novatrice même si les choses évoluent. Les politiques d'aménagement du territoire ont toujours considéré la ressource en eau comme acquise et n'étant pas un facteur limitant. Cette prise en compte va nécessiter de nouvelles approches d'aménagement des territoires ce qui aura des répercussions socio-économiques et donc politiques importantes.

De plus, l'ensemble des citoyens, malgré des événements climatiques de plus en plus marqués et les problèmes qualitatifs ou quantitatifs associés, ne font pas forcément le lien entre l'enjeu eau potable et la préservation des ressources en eau puisque les coupures de l'alimentation en eau potable pour cause de ressource insuffisante restent encore très limitées sur le territoire drômois. Un important travail de sensibilisation des élus, des techniciens et des citoyens va devoir être engagé pour que la problématique de l'eau soit comprise et, surtout, que les actions nécessaires soient engagées avant que d'éventuelles situations de crise n'apparaissent.

Des structures ou commissions sont déjà à la manœuvre pour engager les changements nécessaires, comme les Commissions Locales de l'eau des SAGE, les structures en charge de la compétence GEMAPI<sup>3</sup>, les PNR<sup>4</sup>, ou encore celles portant les démarches captages prioritaires (EPCI ou Syndicats). Elles ont été largement mises en avant par les participants qui ont souligné la nécessité d'aller vers un fonctionnement par masse d'eau, semblable à celui des Commissions Locales de l'Eau des SAGE pour disposer d'une gouvernance adaptée au regard des enjeux.

Les démarches et actions à mettre en œuvre ou à renforcer nécessiteront toutefois des moyens techniques, humains et financiers conséquents dans un contexte budgétaire pour les services d'eau et leurs principaux financeurs déjà contraints.

3 GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations

4 PNR : Parc Naturel Régional

### **2.3.3 Atelier n°4 (27/01/2020) : Gestion des services d'eau potable : gestion patrimoniale, équilibre financier et gouvernance.**

**Cet atelier dédié au fonctionnement des services d'eau potable et à leur optimisation a permis de rappeler les efforts en cours pour améliorer leur fonctionnement notamment vis à vis de la connaissance et de la gestion patrimoniale. Toutefois, le travail important restant encore à réaliser a été mis en évidence.**

**Les transferts de compétences issus notamment des lois NOTRe et FERRAND et les textes législatifs associés devraient engendrer de profonds changements dans le fonctionnement des services et conduire, de fait, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à repenser à court terme la gouvernance actuelle de l'eau potable au regard des nouveaux périmètres d'actions.**

**Enfin, pour répondre à l'ensemble des enjeux auxquels ils vont être confrontés, les services d'eau potable auront besoin de moyens financiers supplémentaires alors même que leur équilibre financier actuel, notamment en milieu rural, est relativement fragile.**

## **2.4 Exploitation des données collectées**

Les séquences de présentation et de témoignages ont permis de diffuser de l'information afin d'alimenter les échanges lors des séquences de travail en petits groupes. L'ensemble des documents supports et des prises de note ont servi à alimenter les comptes rendus des ateliers et notamment les principaux objectifs qui consistaient à valider le choix des enjeux et des actions prioritaires et de définir les modalités de mise en œuvre de ces actions. Sur ce dernier point, les échanges ont permis de présenter la méthode et d'identifier les premières pistes de réflexion qui ont été consolidées lors de la rédaction du présent document. Les chapitres ci-après présentent les résultats de l'ensemble de ce travail.

## **3 ENJEUX PRIORITAIRES POUR LE TERRITOIRE**

Comme indiqué précédemment, les phases I et II de l'étude ont permis d'identifier 5 enjeux majeurs au sein desquels ont été définis 50 sous-enjeux. Le schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable, de par son échelle d'intervention et sa spécificité n'a pas vocation à intervenir sur tous les thèmes qui, de fait, ne présentent pas tous le même degré d'urgence et de priorité. Le travail en ateliers a donc consisté à soumettre aux participants, 15 sous-enjeux pré-identifiés comme prioritaires par le Comité Technique de suivi de l'étude afin de valider ou d'infirmer ces propositions.

Les choix des participants ont, dans la majorité des cas rejoint ceux du Comité Technique même si quelques divergences ont néanmoins été constatées et ont été prises en compte dans les choix définitifs du Comité Technique détaillés dans les paragraphes suivants.

### **3.1 Enjeu n°1 - Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation des ressources en eau – les enjeux climatiques : enjeux quantitatifs**

Pour cet enjeu, les sous -enjeux ont été regroupés en 3 groupes thématiques :

- Assurer l'équilibre entre préservation des milieux aquatiques (EVP), besoins actuels des populations et développement des territoires :
  - Sous-enjeu n°1 : Progresser dans le suivi quantitatif des ressources en eau
  - Sous-enjeu n°2 : Encourager les économies d'eau
  - Sous-enjeu n°3 : Actualiser les volumes de prélèvement autorisés dans les arrêtés de DUP
  - Sous-enjeu n°4 : Eviter les solutions de crise qui imposent la mise en œuvre d'actions d'urgence coûteuse.
  - Sous-enjeu n°5 : Favoriser la recharge des nappes
  - **Sous-enjeu n°6 : Améliorer la performance des infrastructures (connaissance patrimoniale, suivi des consommations, entretien des ouvrages,...)**
  - Sous-enjeu n°7 : Accompagner les services
  - **Sous-enjeu n°8 : Améliorer la connaissance des ressources en eau**
  - **Sous-enjeu n°9 : Améliorer la connaissance et l'évaluation des besoins actuels et futurs**
  - **Sous-enjeu n°10 : Renforcer la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable**
  
- Changement climatique :
  - **Sous-enjeu n°11 : Améliorer la concertation transversale entre les services en charge de l'aménagement du territoire et les services d'eau**
  - Sous-enjeu n°12 : Renforcer la cohérence entre les temporalités SDAEP / SDAGE et PLU / SCOT
  - Sous-enjeu n°13 : Renforcer les leviers permettant de contraindre les usages au respect des dispositions du SAGE
  - Sous-enjeu n°14 : Améliorer/mettre en place les outils d'évaluation de l'incidence des politiques d'aménagement du territoire sur la ressource en eau
  - Sous-enjeu n°15 : Clarifier le flou réglementaire qui existe autour de la gouvernance du petit et du grand cycle de l'eau
  
- Politique d'aménagement du territoire et gestion quantitative des ressources en eau
  - **Sous-enjeu n°16 : Evaluer les effets potentiels du changement climatique (augmentation des températures, incidence sur la pluviométrie,...) sur les besoins en eau des différents usagers et anticiper les conflits d'usage et les situations de crise.**
  - Sous-enjeu n°17 : Développer des outils d'évaluation de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau à l'échelle locale.
  - Sous-enjeu n°18 : Evaluer la vulnérabilité des ressources en eau face au changement climatique.

La majorité des participants aux ateliers a validé le choix du Comité Technique.

### **3.2 Enjeu n°2 - Distribuer aujourd'hui comme demain, une eau de qualité conforme à la réglementation : Enjeux qualitatifs**

Pour cet enjeu, les sous-enjeux ont été regroupés en 2 thématiques :

- Gestion qualitative des ressources en eau et politique d'aménagement du territoire
  - **Sous-enjeu n°19 : Privilégier les mesures préventives pour garantir la qualité des ressources en eau et éviter la mise en place de solutions de traitement de l'eau coûteuses (mesures curatives).**
  - Sous-enjeu n°20 : Répondre aux besoins d'animation, de sensibilisation et d'accompagnement des usagers et des élus.
  - Sous-enjeu n°21 : Dépasser le cadre des Périmètres de Protection des Captages (PPC) et privilégier l'approche par Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) pour préserver les ressources exploitées pour l'alimentation en eau potable
  - Sous-enjeu n°22 : Améliorer le contrôle et le suivi des mesures de protection des ressources en eau (périmètre de protection des captages, aires d'alimentation des captages)
  - Sous-enjeu n°23 : Renforcer la connaissance sur les polluants émergents,
  - Sous-enjeu n°24 : Réduire la dépendance du financement des actions de protection des ressources en eau vis à vis des financements extérieurs qui tendent à se réduire
  - Sous-enjeu n°25 : Renforcer le lien entre les dispositions des documents d'urbanisme et les mesures de protection de la ressource en eau.
  
- Qualité de l'eau distribuée
  - Sous-enjeu n°26 : Améliorer l'entretien des captages et des infrastructures d'alimentation en eau potable
  - **Sous-enjeu n°27 : Réduire les contaminations bactériologiques régulières**
  - **Sous-enjeu n°28 : Réduire les contaminations physico-chimiques (nitrates, produits phytosanitaires,...)**
  - Sous-enjeu n°29 : Fiabiliser les chaînes de désinfection parfois déficientes voire inexistantes sur les réseaux présentant des non-conformités importantes et régulières.
  - Sous-enjeu n°30 : Renforcer la vigilance vis à vis des temps de séjour parfois longs dans les réseaux et les réservoirs.
  - Sous-enjeu n°31 : Poursuivre les efforts de suppression des matériaux anciens problématiques vis à vis des risques sanitaires (Plomb, PVC anciens,...)
  - Sous-enjeu n°32 : Améliorer les conditions de mise en œuvre du plan Vigipirate dans le domaine de l'eau potable

La majorité des participants aux ateliers a validé le choix du Comité Technique..

### **3.3 Enjeu n°3 - Adapter la gouvernance de la filière eau potable afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : Enjeux de gouvernance**

Pour cet enjeu, les sous-enjeux ont été regroupés en 2 thématiques :

- Gouvernance du petit cycle de l'eau
  - Sous-enjeu n°33 : Accompagner les services dans la mise en œuvre de la loi NOTRe<sup>5</sup> qui les impactera fortement et qui suscite beaucoup de réactions et d'inquiétudes
  - **Sous-enjeu n°34 : Trouver une gouvernance qui permette à chaque territoire de répondre aux enjeux actuels et futurs auxquels ils seront confrontés.**
  - Sous-enjeu n°35 : Optimiser le fonctionnement des services d'eau : renforcer le rôle et les missions de l'autorité organisatrice
  
- Gouvernance du grand cycle de l'eau
  - Mettre en place / Renforcer l'accompagnement des structures par des personnes neutres (médiateur) pour faire avancer les dossiers en raison des enjeux importants, source de conflits,
  - **Renforcer le rôle des services d'eau potable dans la gouvernance des structures en charge de la protection des ressources en eau**
  - Renforcer la coordination entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau.

La majorité des participants aux ateliers a validé le choix du Comité Technique..

### **3.4 Enjeu n°4 - Développer des politiques de gestion patrimoniale adaptée aux enjeux et aux besoins des services : Enjeux de gestion patrimoniale**

Pour cet enjeu, les sous-enjeux ont été regroupés en 2 thématiques :

- Gestion patrimoniale et patrimoine existante
  - Sous-enjeu n°39 : Améliorer la connaissance patrimoniale
  - Sous-enjeu n°40 : Mettre en place / Renforcer les moyens techniques et les outils d'aide à la décision pour prioriser les interventions
  - **Sous-enjeu n°41 : Mettre en place des politiques de gestion patrimoniale globalement**
  - Sous-enjeu n°42 : Améliorer les pratiques d'amortissement
  
- Gestion patrimoniale et investissements nouveaux
  - **Sous-enjeu n°43 : Encourager et accompagner le rattrapage structurel nécessaire pour mettre en conformité les équipements et assurer une qualité de service satisfaisante.**
  - Sous-enjeu n°44 : Anticiper les besoins en investissements nouveaux liés au développement des territoires
  - Sous-enjeu n°45 : Prendre en compte les besoins en investissements nouveaux dans une politique de gestion patrimoniale globale

La majorité des participants aux ateliers a validé le choix du Comité Technique.

---

5 NOTRe : Nouvelles Organisation Territoriale de la République

### 3.5 Enjeu n°5 - Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : Enjeux financiers

Pour cet enjeu, les sous-enjeux sont les suivants :

- **Sous-enjeu n°46 : Améliorer l'équilibre financier des services tout en maintenant un prix de l'eau abordable**
- Sous-enjeu n°47 : Renforcer les moyens affectés à la gestion financière des services d'eau
- Sous-enjeu n°48 : Renforcer l'équilibre financier des services d'eau notamment pour les territoires les plus ruraux
- **Sous-enjeu n°49 : Assurer l'équilibre financier des services d'eau tout en encourageant les économies d'eau chez les usagers**
- Sous-enjeu n°50 : Lever les tabous liés à la notion de « Prix de l'eau »

La majorité des participants aux ateliers a validé le choix du Comité Technique.

### 3.6 Synthèse des sous-enjeux prioritaires validés définitivement par le Comité Technique

Les tableaux ci-dessous synthétisent les 15 enjeux prioritaires retenus au final par le Comité Technique de l'étude :

- Enjeu n°1 : Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation de la ressource en eau – les enjeux climatiques : enjeux quantitatifs

Sous-thème	Numérotation	Matrice des sous-enjeux
Sous-thème 1.1 : Actions en lien avec la gestion quantitative des ressources en eau	6	Améliorer la performance des infrastructures (connaissance patrimoniale, suivi des consommations, entretien des ouvrages,...)
	8	Améliorer la connaissance des ressources en eau
	9	Améliorer la connaissance et l'évaluation des besoins actuels et futurs
	10	Renforcer la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable
Sous-thème 1.2 : Ressource en eau et politique d'aménagement du territoire	11	Améliorer la concertation transversale entre les services en charge de l'aménagement du territoire et les services d'eau.
Sous-thème 1.3 : Ressource en eau et changement climatique	16	Evaluer les effets potentiels du changement climatique (augmentation des températures, incidence sur la pluviométrie,...) sur les besoins en eau des différents usagers et anticiper les conflits d'usage et les situations de crise

Les sous-enjeux prioritaires retenus pour cet enjeu quantitatif ciblent, avant tout, la nécessaire amélioration de la connaissance des ressources et des effets probables liés au changement climatique afin d'envisager des solutions de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable sur les secteurs les plus vulnérables.

- Enjeu n°2 : Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : enjeux qualitatifs

Sous-thème 2.1 : Gestion qualitative des ressources en eau et politique d'aménagement du territoire	19	Privilégier les mesures préventives pour garantir la qualité des ressources en eau et éviter la mise en place de solutions de traitement de l'eau coûteuses (mesures curatives)
Sous-thème 2.2 : Qualité de l'eau distribuée	27	Réduire les contaminations bactériologiques sporadiques
	28	Réduire les contaminations physico-chimiques (nitrates, produits phytosanitaires,...)

Le maintien de la qualité des ressources en eau est un enjeu important pour le Département qui compte aujourd'hui 18 captages prioritaires sur lesquels des plans d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau sont engagés ou vont l'être. De plus une partie conséquente du territoire départemental (131 communes) est classée en zone vulnérable nitrate et, donc, soumis à un certain nombre de prescriptions en matière d'épandage de fumiers et d'engrais azotés.

La qualité de l'eau distribuée est toutefois globalement très bonne que ce soit au niveau bactériologique ou physico-chimique, si ce n'est sur quelques points ponctuels qui nécessitent d'agir. Cependant, cette situation est la conséquence de plusieurs décennies d'efforts qu'il conviendra de poursuivre dans un contexte en pleine évolution.

- Enjeu n°3 : Adapter la gouvernance de la filière « eau potable » afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance

Sous-thème 3.1 : Gouvernance du petit cycle de l'eau	34	Trouver une gouvernance qui permette à chaque territoire de répondre aux enjeux actuels et futurs auxquels ils seront confrontés
Sous-thème 3.2 : Gouvernance du grand cycle de l'eau	37	Renforcer le rôle des services d'eau potable dans la gouvernance des structures en charge de la protection des ressources en eau.

La gouvernance que ce soit du petit cycle de l'eau ou du grand cycle de l'eau est un point essentiel pour garantir la disponibilité d'une eau en quantité et en qualité suffisante à l'ensemble du territoire dans le respect des contraintes réglementaires et à un coût maîtrisé pour l'abonné. En effet, pour répondre aux mutations en cours ou à venir, les organisations actuelles vont devoir continuer de s'adapter et de progresser comme elles le font déjà depuis plusieurs années. L'échelle d'intervention des services d'eau et des collectivités auxquelles ils sont rattachés est un des éléments à prendre en considération pour disposer d'une gouvernance appropriée sur une échelle géographique cohérente, tant au niveau de l'urbanisme, de la gestion des ressources en eau que de l'exploitation des infrastructures d'eau potable. Les lois NOTRe, Ferrand, GEMAPI et les textes réglementaires associés ainsi que la définition des Zones de Répartition des Eaux (ZRE : zone en déficit quantitatif avéré) et les contraintes qu'elles impliquent en termes de prélèvements à l'échelle des bassins versants ainsi que la stratégie Eau Air Sol que les services de l'État ont décidé d'appliquer à partir de 2021 pour faire face au changement climatique devraient accélérer les mutations déjà engagées depuis quelques années.

- Enjeu n°4 : Développer des politiques de gestion patrimoniale adaptées aux enjeux et aux besoins des services : enjeux de gestion patrimoniale.

Sous-thème 4.1 : Gestion patrimoniale et patrimoine existant	41	Mettre en place des politiques de gestion patrimoniale globale
Sous-thème 4.2 : Gestion patrimoniale et investissements nouveaux	43	Encourager et accompagner le rattrapage structurel nécessaire pour mettre en conformité les équipements et assurer une qualité de service satisfaisante

Des efforts importants ont été faits au cours des dernières années notamment vis à vis de la connaissance patrimoniale mais beaucoup reste encore à faire notamment sur les territoires les plus ruraux où un rattrapage structurel est très souvent nécessaire.

- Enjeu n°5 : Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : enjeux financiers

46	Améliorer l'équilibre financier des services tout en maintenant un prix de l'eau abordable
49	Assurer l'équilibre financier des services d'eau tout en encourageant les économies d'eau chez les usagers.

La question de l'équilibre financier des services est un sujet important sur le territoire en raison notamment d'un grand nombre de services qui aujourd'hui n'équilibrent pas leur budget à l'aide de la tarification. Or pour répondre aux enjeux cités précédemment les services auront besoin de moyens notamment financiers dans un contexte où l'on va très certainement être contraint d'encourager les réductions des consommations.

## 4 ACTIONS PRIORITAIRES POUR LE TERRITOIRE

Pour répondre aux 5 enjeux et 50 sous-enjeux, 80 actions ont été identifiées au cours des premières étapes de l'étude. Comme pour les sous-enjeux, le schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable, de par son échelle d'intervention et sa spécificité n'ayant pas vocation à intervenir sur tous les thèmes qui, de fait, ne présentent pas tous le même degré d'urgence et de priorité, le travail en ateliers a donc consisté à soumettre aux participants, 14 actions pré-identifiés comme prioritaires par le Comité Technique de suivi de l'étude afin de valider ou d'infirmer ces propositions.

Les choix des participants ont, dans la majorité des cas rejoints ceux du Comité Technique même si quelques divergences ont néanmoins été constatées et ont été prises en compte dans les choix définitifs du Comité Technique détaillés dans les paragraphes suivants.

#### 4.1 Enjeu n°1 - Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation des ressources en eau – les enjeux climatiques : enjeux quantitatifs

Pour cet enjeu, les actions ont été regroupées en 3 thématiques :

- Assurer l'équilibre entre préservation des milieux aquatiques (EVP : Etudes Volumes Prélevables), besoins actuels des populations et développement des territoires :
  - Action n°1 : Améliorer les performances globales des services
  - Action n°2 : Densifier la métrologie, sectorisation, télégestion – lutte contre les fuites
  - Action n°3: Réhabiliter les ouvrages, renouveler les réseaux et les branchements
  - Action n°4 : Appliquer une tarification au volume pour tous les usages
  - Action n°5 : Etudier l'opportunité d'une gestion en mode dégradé à l'étiage
  - Action n°6 : Substituer des ressources quand c'est possible et nécessaires
  - **Action n°7 : Etablir des bilans Besoins-Ressource sur tous les territoires, intégrant les enjeux du changement climatique et des programmes de sécurisation de la ressource en eau opérationnels,**
  - Action n°8 : Mettre en place des outils de suivi de la production des ressources en eau
  - Action n°9 : Mettre en place une tarification incitative sur tous les secteurs déficitaires
  - Action n°10 : Encourager la désimperméabilisation des sols
  
- Changement climatique :
  - Action n°11 : Développer des projets de sécurisation qui dépassent l'échelle actuelle des services
  - Action n°12 : Inciter aux économies d'eau
  - Action n°13 : Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans les observatoires des ressources en eau
  - **Action n°14 : Caractériser la vulnérabilité des différentes ressources en eau utilisées pour l'AEP face au changement climatique et intégrer cet aspect dans les études bilans besoins-ressources**
  - Action n°15 : Mieux évaluer l'impact potentiel des effets du changement climatique sur le territoire (urbanisme, économie, tourisme,...)
  - Action n°16 : Engager des réflexions sur l'adaptation des modèles de prévision des effets du changement climatique à des échelles locales
  - Action n°17 : Intégrer dans les schémas directeurs, la vulnérabilité des ressources en eau vis à vis du changement climatique et envisager un scénario de « stress hydrique ».
  - Action n°18 : Améliorer les actions de sensibilisation des usagers et des élus sur les questions relatives aux enjeux quantitatifs.
  
- Politique d'aménagement du territoire et gestion quantitative des ressources en eau
  - Action n°19 : Renforcer la cohérence des « politiques d'aménagement avec les situations hydriques réelles »
  - **Sous-enjeu n°20 : Renforcer le rôle des acteurs de l'eau potable dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire (SCOT, PLU,...)**
  - Sous-enjeu n°21 : Tenir compte des conclusions des schémas directeurs AEP et des bilans besoins-ressources dans les documents d'urbanisme
  - Sous-enjeu n°22 : Réaliser des schémas de distribution, avant mise à jour des PLU.

La majorité des participants aux ateliers a validé le choix du Comité Technique.

## 4.2 Enjeu n°2- Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : Enjeux qualitatifs

Pour cet enjeu, les actions ont été regroupées en 3 thématiques :

- Gestion qualitative des ressources en eau et politique d'aménagement du territoire
  - Action n°23 : Finaliser les procédures administratives de protection de la ressource,
  - Action n°24 : Poursuivre l'accompagnement du Conseil Départemental pour finaliser la mise en conformité des procédures de DUP sur les captages,
  - Action n°25 : Mutualiser les bonnes pratiques relatives au monde agricole,
  - Action n°26 : Généraliser l'approche par Bassin d'Alimentation de Captage – BAC - (acquisition foncière, convention avec les exploitants, intégration de la notion de BAC aux documents d'urbanisme,
  - Action n°27 : Mettre en place un observatoire de la qualité de l'eau, pour centraliser et partager les données à l'échelle départementales pour caractériser la situation pour chaque ressources
  - Action n°28 : Renforcer l'autocontrôle (industriels, forages domestiques, règlement sanitaire départemental,...)
  - Action n°29 : Ne proposer du traitement curatif qu'en dernier recours
  - Action n°30 : Prendre en compte les enjeux qualitatifs dans les programmes de sécurisation de l'alimentation en eau potable
  - Action n°31 : Mettre en œuvre les actions nécessaires pour éviter les situations d'urgence qui coûtent très chères.
  - **Action n°32 : Sécuriser le financement des démarches de protection des ressources en eau vis à vis des financements extérieurs qui tendent à se réduire afin de garantir leur pérennité.**
  - Action n°33 : Améliorer l'état des connaissances sur les zones de sauvegarde actuelles et futures
  - Action n°34 : Encourager les mises à jour des procédures de DUP et les autorisations de prélèvement dans le cadre des études de sécurisation de la ressource en eau et les PGRI sur les secteurs à forts enjeux,
  - Action n°35 : Inscrire les PP des captages dans les documents d'urbanisme
  - **Action n°36 : Renforcer le rôle des services d'eau au sein des démarches de protection des ressources en eau (mobilisation de moyens techniques, humains et financiers).**
  - Actions n°37 : Mettre en place des outils de suivi de l'application des servitudes instaurés par les DUP sur les périmètres de protection en priorisant sur les secteurs à enjeux
  - Action n°38 : Mettre en place et/ou renforcer les mesures incitatives pour valoriser les pratiques vertueuses sur les PP et Aires d'alimentation des captages
  - Action n°39 : Anticiper les évolutions possibles des contraintes pesants sur les collectivités en cas de non-atteintes des objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la directive cadre européenne.
  - Action n°40 : Poursuivre le travail engagé sur les captages prioritaires
  - Action n°41 : Engager un programme de modernisation et de réhabilitation des ouvrages de captages (télé-surveillance, rattrapage structurel).

- Qualité de l'eau distribuée
  - Action n°42 : Améliorer les taux de conformité microbiologique (rechloration, UV,...)
  - Action n°43 : Engager une réflexion pour améliorer les dispositifs de traitement sur les plus petites unités (tester de nouvelles solutions de traitement,...)
  - Action n°44 : Améliorer les non-conformités sur les nitrates et pesticides
  - **Action n°45 : Concentrer les efforts sur les services identifiés par l'ARS qui présentent actuellement des problèmes de non-conformité récurrents (bactériologique, nitrates, pesticides,...) pour un retour à la normale le plus rapide possible.**
  - Action n°46 : Poursuivre les efforts de suppression des matériaux anciens problématiques vis à vis des risques sanitaires (Plomb, PVC anciens,...)
  - Action n°47 : Poursuivre le travail de suppression des branchements plomb,
  - Action n°48 : Optimiser les temps de séjour
  - Action n°49 : Améliorer l'entretien des ouvrages et des réseaux (nettoyage et purges),
  - Action n°50 : Déployer les mesures de protection des ouvrages (contrôle d'accès, anti-intrusion),
  - Action n°51 : Engager des études CVM<sup>6</sup> sur les secteurs potentiellement à risque,
  - Action n°52: Assurer une veille vis à vis des polluants émergents afin d'anticiper les évolutions potentielles
  - **Action n°53 : Anticiper les évolutions réglementaires qui pourraient impacter le fonctionnement des services d'eau (PGSSE<sup>7</sup>, nouvelle directive cadre européenne,...)**

L'action n°36 n'a pas été validée par les participants aux ateliers qui ont privilégié l'action n°26 « Généraliser l'approche par Bassin d'Alimentation de Captage – BAC - (acquisition foncière, conventions avec les exploitants, intégration de la notion de BAC aux documents d'urbanisme ». Ainsi, les 4 actions retenues comme prioritaires sur les sous-enjeux qualitatifs sont les actions n°26, 32, 45 et 53.

#### **4.3 Enjeu n°3 Adapter la gouvernance de la filière eau potable afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : Enjeux de gouvernance**

Pour cet enjeu, les actions ont été regroupées en 2 thématiques :

- Petit cycle de l'eau :
  - **Action n°54 : Renforcer le travail d'accompagnement des collectivités (communes, syndicats, EPCI,...) sur les enjeux de gouvernance et proposer des solutions adaptées aux spécificités de chaque territoire (atteindre une taille cohérente de service pour répondre aux enjeux identifiés)**
  - Action n°55 : Optimiser le fonctionnement des services d'eau actuels de manière à leur donner les moyens techniques, humains et financiers nécessaires pour répondre aux enjeux actuels et futurs de chaque territoire.
  - Action n°56 : Encourager les territoires à engager les études préalables au transfert de compétence même en l'absence de consensus
  - Action n°57 : Mettre en place ou renforcer le rôle de l'autorité organisatrice
  - Action n°58 : Communiquer et diffuser l'information sur les enjeux de la filière eau potable afin de favoriser l'appropriation de ces derniers par les acteurs de chaque territoires

6 CVM : Chlorure de Vinyle Monomère

7 PGSSE : Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux

- Grand cycle de l'eau :
  - **Action n°59 : Renforcer la synergie entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau**
  - Action n°60 : Clarifier la gouvernance entre les différents acteurs qui interviennent sur la protection des ressources en eau.
  - Action n°61 : Faciliter les échanges entre les différents usagers des ressources en eau. Mettre en place ou renforcer la médiation quand cela s'avère nécessaire.

La majorité des participants aux ateliers a validé le choix du Comité Technique.

#### **4.4 Enjeu n°4 - Développer des politiques de gestion patrimoniale adaptée aux enjeux et aux besoins des services : Enjeux de gestion patrimoniale**

Pour cet enjeu, les actions ont été regroupées en 2 thématiques :

- Gestion patrimoniale et patrimoine existant :
  - **Action n°62 : Poursuivre l'amélioration de la connaissance patrimoniale (Niveau 1,2 ou 3) au travers notamment de la systématisation des schémas directeurs AEP, avec mise à jour tous les 8-10 ans,**
  - Action n°63 : Poursuivre le déploiement de la télégestion et la télésurveillance,
  - Action n°64 : Systématiser la mise en place d'un SIG avec capitalisation par base de données associées (au-delà des matériaux, diamètres et année de pose : type de pose, date et type d'intervention,...),
  - Action n°65 : Fournir des méthodologies type sur l'acquisition de la donnée et sa centralisation,
  - Action n°66 : Déployer des méthodes d'analyse « Gestion patrimoniale » standardisé de niveaux 2 et 3,
  - Action n°67 : Accompagner techniquement et financièrement les services les moins structurés à mettre en place des politiques de gestion patrimoniale,
  - Action n°68 : Renforcer la maintenance préventive.
- Gestion patrimoniale et investissements nouveaux :
  - **Action n°69 : Quantifier les besoins en investissements nouveaux (rattrapage structurel en milieu rural, sécurisation de l'approvisionnement, respect des normes sanitaires,...) en lien avec les enjeux de développement des territoires,**
  - **Action n°70 : Encourager le rattrapage structurel en milieu rural pour mettre aux normes les équipements, réhabiliter les ouvrages vétustes et moderniser les infrastructures,**
  - Action n°71 : Prioriser les investissements en fonction des enjeux de chaque territoire.

L'action n°70 n'a pas été validée par les participants aux ateliers qui ont privilégié l'action n°71 «Prioriser les investissements en fonction des enjeux de chaque territoire ». Ainsi, les 3 actions retenues comme prioritaires sur les sous-enjeux de gestion patrimoniale sont les actions n°62, 69 et 71.

#### **4.5 Enjeu n°5- Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : Enjeux financiers**

Pour cet enjeu, les propositions d'actions ont été les suivantes :

- Action n°72 : Engager une réflexion sur les pratiques d'amortissement,
- Action n°73 : Renforcer l'ingénierie financière au sein des services,
- Action n°74 : Mettre en place une politique tarifaire capable de répondre à l'ensemble des enjeux (économies d'eau, acceptabilité sociale, équilibre financier),
- Action n°75 : Etablir des documents cadre de référence à destination des collectivités (prix de l'eau et gestion budgétaire),
- Action n°76 : Sensibiliser sur la différenciation tarifaire à adapter localement pour tenir compte des fortes variations saisonnières,
- Action n°77 : Optimiser la gestion financière actuelle des services d'eau (augmenter les recettes et baisser les dépenses),
- **Action n°78 : Rechercher de nouvelles sources de financement et optimiser les sources de financement existantes afin d'augmenter les capacités d'autofinancement des services tout en conservant un prix de l'eau abordable et en encourageant les économies d'eau,**
- **Action n°79 : Adapter les outils de péréquation aux besoins spécifiques de chaque territoire et notamment les plus ruraux,**
- Action n°80 : Sensibiliser les usagers sur les enjeux de l'eau potable et le prix de l'eau.

Les actions en bleu ci-dessus ont été proposées comme actions prioritaires. L'action n°78 n'a pas été validée par les participants aux ateliers qui ont privilégié l'action n°74 «Mettre en place une politique tarifaire capable de répondre à l'ensemble des enjeux (économies d'eau, acceptabilité sociale, équilibre financier) ». Ainsi, les 2 actions retenues comme prioritaires sur les sous-enjeux qualitatifs sont les actions n°74 et 79.

## 4.6 Synthèse des actions prioritaires

Les tableaux ci-dessous synthétisent les 17 actions prioritaires retenues in fine par le Comité Technique de l'étude. Ce dernier a fait le choix de retenir l'ensemble des actions prioritaires qui avaient été pré-identifiées avant les ateliers ainsi que les actions prioritaires supplémentaires identifiées et retenues par les participants.

- Enjeu n°1 : Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation de la ressource en eau – les enjeux climatiques : enjeux quantitatifs

Sous-thème 1.1 : Assurer l'équilibre entre préservation des milieux aquatiques (EVP), besoins actuels des population et développement du territoire	7	Etablir des bilans Besoins-Ressource sur tous les territoires, intégrant les enjeux du changement climatique et des programmes de sécurisation de la ressource en eau opérationnels.
Sous-thème 1.2 : Changement climatique	14	Caractériser la vulnérabilité des différentes ressources en eau utilisées pour l'AEP face au changement climatique et intégrer cet aspect dans les études bilans besoins-ressource.
Sous-thème 1.3 : Politique d'aménagement du territoire et gestion quantitative des ressources en eau	20	Renforcer le rôle des acteurs de l'eau potable dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire (SCOT, PLU,...)

Ces actions doivent permettre, aux collectivités concernées d'améliorer la connaissance de l'état actuel de leurs ressources et besoins en eau et d'estimer leurs évolutions potentielles afin de se doter d'outils d'aides à la décision les plus fiables possibles. Ainsi, les données qu'elles collecteront pourront alimenter leurs réflexions dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. Ces actions permettront également de nouer des collaborations entre les collectivités en charge de l'urbanisme et celles ayant la compétence eau potable avec, dans toute la mesure du possible, une meilleure représentativité des acteurs de l'eau au sein des structures en charge des questions d'urbanisme

- Enjeu n°2 : Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : enjeux qualitatifs

Sous-thème 2.1 : Politique d'aménagement du territoire et qualité des eaux brutes	26	Généraliser l'approche par Bassin d'Alimentation de Captage (acquisition foncière, conventions avec les exploitants, intégration de la notion de BAC aux documents d'urbanisme avec principes applicables)
	32	Sécuriser le financement des démarches de protection des ressources en eau vis à vis des financements extérieurs qui tendent à se réduire afin de garantir leur pérennité.
	36	Renforcer le rôle des services d'eau au sein des démarches de protection des ressources en eau (mobilisation de moyens techniques, humains et financiers).
Sous-thème 2.2 : Qualités de l'eau distribuée	44	Concentrer les efforts sur les services identifiés par l'ARS qui présentent actuellement des problèmes de non-conformité récurrents (bactériologique, nitrates, pesticides, ...) pour un retour à la normal le plus rapide possible.
	52	Anticiper les évolutions réglementaires qui pourraient impacter le fonctionnement des services d'eau (PGSSE, nouvelle directive cadre européenne, ...)

3 actions ont été retenues au titre de la politique d'aménagement du territoire et de la qualité des eaux brutes :

- Le choix de l'action n°26 a été fait par les participants aux ateliers ; elle s'inscrit dans la continuité des actions relatives à l'enjeu n°1 à savoir améliorer la connaissance des ressources en eau.
- Il est également proposé de renforcer le rôle des acteurs de l'eau au sein des démarches de protection des ressources en eau afin que les spécificités de l'usage eau potable soient mieux prises en compte.
- Enfin, les actions conduites actuellement en matière de préservation des ressources en eau sont largement dépendantes de financement public dont la pérennité n'est pas garantie, il est donc préconisé d'engager une réflexion pour sécuriser les budgets alloués à ces opérations dans le futur.

Les 2 actions concernant la qualité des eaux distribuées visent la poursuite des efforts engagés depuis de nombreuses années sur le Département qui ont permis d'atteindre une situation relativement satisfaisante sur la quasi totalité des services. Une veille réglementaire permettra également d'anticiper les évolutions futures.

- Enjeu n°3 : Adapter la gouvernance de la filière « eau potable » afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance.

Sous-thème 3.1 : Petit cycle de l'eau	54	Renforcer le travail d'accompagnement des collectivités (communes, syndicats, EPCI, ...) sur les enjeux de gouvernance et proposer des solutions adaptées aux spécificités de chaque territoire (atteindre une taille critique de service pour répondre aux enjeux identifiés).
Sous-thème 3.2 : Grand cycle de l'eau	59	Renforcer la synergie entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau.

Face aux enjeux à venir et aux conséquences des lois NOTRe, et FERRAND et des lois venant les compléter ou les amender, la gouvernance de l'eau potable va devoir fortement évoluer pour s'adapter et permettre, notamment, un rapprochement du petit et du grand cycle de l'eau.

- Enjeu n°4 : Développer des politiques de gestion patrimoniale adaptées aux enjeux et aux besoins des services : enjeux de gestion patrimoniale.

Sous-thème 4.1 : Patrimoine existant	62	Poursuivre l'amélioration de la connaissance patrimoniale (Niveau I,II ou III) au travers notamment de la systématisation des schémas directeurs AEP, avec mises à jour tous les 8-10 ans.
Sous-thème 4.2 : Investissements nouveaux	69	Quantifier les besoins en investissements nouveaux (rattrapage structurel en milieu rural, sécurisation de l'approvisionnement, respect des normes sanitaires,...) en lien avec les enjeux de développement du territoire.
	70	Encourager le rattrapage structurel en milieu rural pour mettre aux normes les équipements, réhabiliter les ouvrages vétustes et moderniser les infrastructures.
	71	Prioriser les investissements en fonction des enjeux de chaque territoire

L'ensemble de ces 4 actions vise avant tout à ce que les services se dotent d'outils de gestion patrimoniale efficaces pour répondre aux enjeux futurs qui sont les leurs.

- Enjeu n°5 : Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : enjeux financiers

Axe 5 : Equilibre financier des services d'eau	74	Mettre en place une politique tarifaire capable de répondre à l'ensemble des enjeux (économies d'eau, acceptabilité sociale, équilibre financiers)
	78	<b>Rechercher de nouvelles sources de financement et optimiser les sources de financements existantes afin d'augmenter les capacités d'autofinancement des services tout en conservant un prix de l'eau abordable et en encourageant les économies d'eau.</b>
	79	<b>Adapter les outils de péréquation aux besoins spécifiques de chaque territoire et notamment les plus ruraux</b>

Ces actions poursuivent toutes l'objectif de permettre à toutes les collectivités d'atteindre l'équilibre financier de leurs services d'eau sans perdre de vue le nécessaire maintien d'un prix de l'eau abordable pour les ménages.

## 5 MISE EN OEUVRE OPERATIONNELLE DES ACTIONS PRIORITAIRES

Chaque action prioritaire a fait l'objet d'une fiche descriptive fournie en annexe n°3 qui précise les modalités de sa mise en œuvre opérationnelle, sur la base des points suivants :

- Objectifs à atteindre
- Critère d'évaluation de l'atteinte des objectifs
- Porteur de l'action
- Acteurs associés
- Périmètre d'intervention
- Moyens nécessaires : humains, techniques et financiers
- Ressources financières
- Echéances de mise en œuvre
- Risques de non-atteinte de ces objectifs.

Le schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable n'ayant pas de portée réglementaire, les propositions faites dans ces fiches descriptives et, plus globalement, par l'étude ne constituent que des outils d'aides à la décision pour l'ensemble des acteurs de l'eau potable du Département qui pourront ajuster ces préconisations en fonction de leurs propres contraintes locales.

## **5.1 Remarques générales**

La plupart des actions prioritaires retenues dans le cadre de ce schéma départemental sont déjà mises en œuvre, par certaines collectivités, en tout ou partie. Toutefois, leur mise en œuvre va conduire les collectivités à intégrer de nouveaux enjeux tels le changement climatique, les économies d'eau, le nécessaire lien entre urbanisme et ressource en eau ou, encore les questions de gestion patrimoniale, de gouvernance ou financières. . Pour un certain nombre d'entre elles, le document incontournable qui en résultera sera une étude ou un schéma directeur réalisés selon un cahier des charges validé par les financeurs publics et en cohérence avec la réglementation.

La mise en œuvre de ces actions doit également se traduire par une information et une sensibilisation accrues des acteurs locaux (élus, techniciens, usagers,...) vis à vis des enjeux identifiés au cours de l'étude.

Ainsi, la mise en œuvre des actions préconisées dans le cadre du présent schéma directeur ne nécessite pas forcément de moyens techniques, humains et financiers beaucoup plus conséquents que ceux existants actuellement. Elles nécessiteront, toutefois de faire évoluer pour certaines thématiques les méthodes de travail actuelle afin de proposer aux élus des outils d'aide à la décision les plus adaptées possibles. En revanche, les programmes d'actions et de travaux qui découleront de ces réflexions préalables pourront nécessiter pour leur mise en œuvre, des moyens financiers plus conséquents qu'actuellement et accentuer, de ce fait, les déséquilibres financiers de certains services mis en évidence dans le cadre de la présente étude.

## **5.2 Acteurs associés ou porteurs des actions**

Les porteurs d'actions et les acteurs associés identifiés dans les fiches actions le sont uniquement à titre indicatif, la liste établie couvrant tous les acteurs pouvant être impliqués à différents niveaux.

Parmi les acteurs cités, il faut distinguer 5 catégories :

- Les collectivités ayant la compétence eau potable en situation actuelle ou future : communes, syndicats et communautés de communes et d'agglomération
- Les structures en charge de la protection des ressources en eau et de leur gestion quantitative : EPCI ou Syndicat de rivières en charge du grand cycle de l'eau, SAGE en charge des Plans de Gestion de la Ressource en Eau, ... ,
- Les collectivités en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire : communes, EPCI, , SCOT,...
- Les financeurs publics : Etat, Agence de l'Eau, Département
- Les services de l'Etat au titre du suivi des politiques de l'eau, de l'environnement et de l'urbanisme : ARS, DDT
- les acteurs économiques : bureaux d'études, maîtres d'oeuvre, entreprises de Travaux Publics, fournisseurs, sociétés fermières.

### **5.2.1 Les collectivités ayant la compétence Eau potable (communes, syndicats, communautés de communes et d'agglomération)**

Cette catégorie comprend l'ensemble des maîtres d'ouvrage qui exercent ou qui exerceront, à terme, la compétence Eau potable.

Ces acteurs, en tant que maîtres d'ouvrages des réseaux et gestionnaires des services d'eau potable, sont les premiers ciblés pour être les porteurs d'un grand nombre d'actions retenues au titre de ce schéma départemental.

Ils sont également ciblés pour être associés aux actions qu'ils ne porteraient pas.

### **5.2.2 Les structures en charge de la protection des ressources en eau et de leur gestion quantitative (EPCI et syndicats de rivières en charge du grand cycle de l'eau, SAGE, ...)**

Les EPCI et Syndicats de rivières ont tous la compétence GEMAPI, les EPCI concernés ayant, pour deux d'entre eux pris la compétence Eau Potable. L'enjeu de la ressource en eau les concerne tous, notamment ceux porteurs de SAGE ou dont les bassins versants sont concernés par des plans de gestion de la ressource en eau.

Les 4 SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de la Ressource en Eau), dont 3 sont portés par des syndicats de rivières et 1 par le Département ont tous défini des dispositions et règles qui concernent la préservation de la ressource en eau tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Les acteurs du petit cycle de l'eau devront travailler en étroite collaboration avec ces structures dont la connaissance des milieux contribuera à trouver des solutions.

### **5.2.3 Les structures en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (communes, EPCI, SCOT, ...)**

La plupart des bassins versants du Département de la Drôme sont identifiés comme déficitaires en termes quantitatifs tout comme la principale nappe d'eau souterraine que constitue la molasse miocène. Ainsi, aujourd'hui, la problématique de l'adéquation entre les besoins des usagers en eau potable et la disponibilité des ressources se pose de façon aiguë.

De ce fait, les collectivités en charge de la planification de l'urbanisme et du développement des territoires doivent prendre en considération la disponibilité de la ressource dans leurs projections et systématiquement associer les acteurs du petit cycle et du grand cycle de l'eau à leurs travaux.

### **5.2.4 Les financeurs publics (Etat, Agence de l'eau, Département)**

La dimension incitative des dispositifs d'aides des principaux financeurs que sont l'État, le Département et l'Agence de l'eau leur permettent d'agir pour encourager la réalisation d'actions identifiées comme prioritaires.

### **5.2.5 Les services de l'État (ARS et DDT)**

De part leurs prérogatives, ils ont la possibilité d'inciter voire de contraindre les acteurs locaux à respecter les dispositions réglementaires et à se mettre en conformité.

### **5.2.6 Les acteurs économiques**

Les acteurs économiques, par leurs contacts réguliers avec les collectivités maîtres d'ouvrage, peuvent être les vecteurs d'informations et de conseils et sont des acteurs importants qui devront s'approprier et partager les grandes orientations du présent schéma directeur. Ils regroupent les prestataires assistants à maîtrise d'ouvrage, chargés d'études

ou maîtres d'oeuvre, les entreprises de Travaux Publics et les délégataires de service public,

### **5.3 Echelle d'intervention**

L'échelle d'intervention pour mettre en œuvre les actions préconisées est un élément clé car elle diffère suivant les thématiques et les porteurs d'actions concernés.

En matière d'actions ciblant l'exploitation et la gestion des services, les collectivités maîtres d'ouvrage en charge des services d'eau (communes, syndicats et EPCI) sont les plus appropriées avec, quand cela est pertinent au regard des constats, la possibilité de mutualiser la mise en œuvre des actions à l'échelle de plusieurs communes.

En matière d'actions ciblant la préservation des ressources en eau, il semble plus pertinent d'intervenir à l'échelle des masses d'eau et des bassins versants, d'où l'intérêt pour les acteurs du petit cycle et du grand cycle de l'eau de travailler en étroite collaboration..

### **5.4 Echéances de mise en œuvre**

Le schéma s'inscrit dans une logique de court (<5 ans), moyen (5 à 20 ans) et long termes (au-delà de 20 ans) en fonction des thématiques en jeu. Toutefois, une grande partie des actions est ciblée à une échéance de 5 à 10 ans.

### **5.5 Moyens techniques nécessaires pour mettre en œuvre les actions**

Il s'agit d'une évaluation qualitative des besoins matériels nécessaires à la mise en œuvre des actions. Ils doivent être évalués au cas par cas en fonction des besoins liés à l'action et des ressources déjà disponibles au sein de la structure porteuse.

### **5.6 Moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions**

Il s'agit d'une évaluation qualitative des besoins humains nécessaires à la mise en œuvre des actions et qui viendrait en plus des moyens déjà existants au niveau des structures. A noter qu'une majorité des actions préconisées s'inscrit dans la continuité ou le renforcement d'actions déjà existantes et qui ne nécessiteront pas forcément de moyens humains supérieurs à ce qui existe déjà.

### **5.7 Coût prévisionnel pour la mise en œuvre les actions**

Cette ligne, bien que mentionnée, n'est quasiment jamais remplie car elle nécessite une évaluation au cas par cas et qu'en raison de la méthodologie retenue pour la présente étude, cela n'est pas possible.

### **5.8 Les sources de financement des actions**

La plupart des actions seront financées à partir des ressources existantes : tarification de l'eau, le budget général lorsque cela est possible, les aides financières des principaux financeurs publics. Toutefois, face à l'augmentation probable du niveau des investissements, une optimisation des financements actuels impliquant inévitablement des augmentations de prix de l'eau et une diversification des financements sera à envisager.

### **5.9 Les risques de non-atteinte des objectifs**

Les enjeux autour de la question de l'eau potable sont importants qu'ils soient sociaux, économiques, techniques ou politiques et les risques de non atteinte des objectifs sont donc nombreux. Ils doivent être anticipés afin de garantir une mise en œuvre réussie des actions.

## **5.10 Les critères d'évaluation de l'atteinte des objectifs**

Afin d'évaluer et suivre la bonne mise en œuvre des actions préconisées, il est proposé de définir des critères facilement mesurables et représentatif de l'évolution de la situation à l'échelle départementale.

## 6 CONCLUSION

Le présent rapport détaille le travail effectué au cours de cette phase III de l'étude intitulée « Propositions d'actions ». Celle-ci s'est articulée principalement autour de 3 journées d'ateliers de concertation tenus fin 2019 et début 2020, avec des acteurs intervenant dans les domaines de l'eau potable, de la préservation des ressources et de l'aménagement du territoire sur l'ensemble du territoire départemental.

Les 5 enjeux majeurs suivants identifiés au cours des phases précédentes ont ainsi pu être confirmés par les participants :

- Enjeu n°1 : Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation de la ressource en eau – les enjeux climatiques : Enjeux quantitatifs
- Enjeu n°2 : Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : enjeux qualitatifs
- Enjeu n°3 : Adapter la gouvernance de la filière « eau potable » afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : Enjeux de gouvernance
- Enjeu n°4 : Développer des politiques de gestion patrimoniale adaptées aux enjeux et aux besoins des services : Enjeux de gestion patrimoniale
- Enjeu n°5 : Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : Enjeux financiers

Ces 5 enjeux ont été déclinés en 50 sous-enjeux dont 15 ont été identifiés comme prioritaires par le Comité Technique de l'étude et les participants aux ateliers et pour y répondre, 80 actions ont également été identifiées dont 17 considérées comme prioritaires.

Ces dernières portent sur la préservation des ressources en eau où il est notamment préconisé de renforcer les liens entre les différents acteurs des structures en charge du petit et du grand cycle de l'eau ainsi que ceux en charge de l'aménagement du territoire (SCOT, PLUi, PLU). Il s'agit notamment de renforcer le rôle des acteurs de l'eau potable dans les instances de gouvernance de ces structures afin que les enjeux de l'eau potable soient mieux pris en compte qu'actuellement. Les 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et leur Commission Locale de l'Eau présents en Drôme (SAGE Bièvre Liers Valloire, SAGE Drôme, SAGE du Lez et SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence) peuvent à ce titre servir d'exemple de gouvernance partagée entre tous les acteurs impliqués dans la préservation des ressources en eau et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable. Cette réflexion sur la gouvernance devra également porter sur l'organisation même des services d'eau potable qui sont voués à connaître d'importantes évolutions dans les prochaines années avec les changements d'échelle territoriale préconisés par la loi NOTRe et Ferrand.

Les efforts en matière de gestion patrimoniale et d'équilibre financier devront être maintenus voir renforcés pour répondre aux enjeux auxquels vont être confrontés les services d'eau potable tout en garantissant un prix de l'eau abordable pour tous les usagers.

La mise en œuvre de ces actions nécessitera d'identifier des maîtres d'ouvrage capables de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et de mettre à disposition des moyens humains, techniques et financiers adaptés. Ils devront également être en capacité d'intervenir à une échelle géographique adaptée en fonction des thématiques et d'être capable de répondre à l'importance des enjeux économiques, sociaux, financiers et politiques associés. Des fiches synthétisant l'ensemble de ces éléments par actions prioritaires sont ainsi proposés en annexe du présent document et pourront servir de guide pour permettre à chaque territoire de se doter des outils les mieux adaptés à leur contexte local.

Toutes ces préconisations s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la stratégie Eau Air Sol mise en place par le Préfet de Région et qui prévoit notamment de restreindre de 10 % les prélèvements d'eau d'ici 2025 et de 25 % d'ici 2035 sur l'ensemble des territoires au-delà même des zones en déficit quantitatif avéré.

## 7 ANNEXES

### 7.1 ANNEXE N°1 : ORDRE DU JOUR DES ATELIERS

#### 7.1.1 Journée n°1 (14/11/2019) : Echange avec les acteurs économiques

- Entreprise de TP, Fournisseurs, Bureaux d'études et Maîtres d'ouvrage
  
- **9h - 9h05 : Mot d'accueil et déroulement de la journée**  
*P.BRUNEL MAILLET, vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'Environnement et de la Santé et B.DZIALOSZYNSKI, responsable du service Gestion de l'Eau au Département de la Drôme –(CD26)*
- **9h05 - 9h20 : Rappel du contexte de l'étude, ses objectifs et son état d'avancement**  
*D.SERRE, ingénieur en charge du SDDAEP- CD26*
- **9h20- 9h45 : Présentation des résultats de l'état des lieux et des enjeux prioritaires**  
*D.SERRE, ingénieur en charge du SDDAEP - CD26*
- **9h45 - 10h30 : Tour de table et échanges autour des enjeux identifiés dans le domaine de l'eau potable**
- **10h30 - 12h00 : Travail en sous-groupes sur la thématique : « Comment améliorer la qualité des réalisations et la conduite des projets des collectivités?Avant le démarrage des travaux, pendant les travaux et après les travaux.**
  - 10h30 – 10h40 : Tour de table
  - 10h40 – 10h50 : Qu'est ce que pour vous un projet réussi ?
  - 10h50 – 11h05 : Le rôle des bureaux d'études et des maîtres d'œuvre
  - 11h05 – 11h20 : Le rôle des entreprises et des fournisseurs
  - 11h20 – 11h35 : Le rôle des maîtres d'ouvrage
  - 11h35 – 11h45 : Préparation de la restitution
  - 11h45 – 12h00 : Restitution en plénière
- **12h00 – 12h05 : Mot de clôture et de remerciements**
  
- Sociétés fermières et Maîtres d'ouvrage
  
- **14h00 - 14h05 : Mot d'accueil et déroulement de la journée**  
*B.DZIALOSZYNSKI – Responsable du service Gestion de l'Eau au Département de la Drôme(CD26)*
- **14h05 - 14h20 : Rappel du contexte de l'étude, ses objectifs et son état d'avancement**  
*D.SERRE, ingénieur en charge du SDDAEP - CD26*
- **14h20- 14h45 : Présentation des résultats de l'état des lieux et des enjeux prioritaires**  
*D.SERRE, ingénieur en charge du SDDAEP - CD26*
- **14h45 - 15h30 : Tour de table et échanges autour des enjeux identifiés dans le domaine de l'Eau potable**
- **15h30 - 17h00 : Travail en sous-groupes : « Comment prendre en compte les enjeux identifiés par le SDDAEP dans le cadre contractuel d'une DSP ? »**
  - 15h30 – 15h40 : Tour de table
  - 15h40 – 15h55 : Connaissance patrimoniale, gestion patrimoniale et programmes d'investissement
  - 15h55 – 16h10 : Optimisation du fonctionnement des infrastructures : les économies d'eau
  - 16h10 – 16h30 : Les contraintes financières
  - 16h30 – 16h40 : Préparation de la restitution
  - 16h40 – 16h55 : Restitution en plénière
- **16h55 – 17h00 : Mot de clôture et de remerciements**

## 7.1.2 Journée n°2 (28/11/2019) : Ressource en eau – Aménagement du territoire – Changement climatique : enjeux quantitatifs, enjeux qualitatifs et gouvernance.

### ▪ 9h00 - 9h10 : Mot d'accueil et déroulement de la journée

*B.DZIALOSZYNSKI, Responsable du service Gestion de l'Eau du Département de la Drôme (CD26)*

### ▪ 9h10 - 9h20 : Rappel du contexte de l'étude et des objectifs des ateliers

*D.SERRE – CD26*

### ▪ 9h20 - 12h00 : Séquence n°1 : « Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation des ressources en eau et les enjeux climatiques : enjeux quantitatifs »

- 9h20 – 9h40 : Présentation du sous-thème
- 9h40 – 11h00 : Echange en sous-groupes autour des enjeux et actions prioritaires retenus à ce stade de l'étude
  - 9h40 – 9h50 : Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires
  - 9h50 – 10h10 : Travail sur les programmes d'actions : validation du choix des actions prioritaires
  - 10h10 – 10h20 : Actions prioritaires en lien avec la « Gestion quantitative »
  - 10h20 – 10h30 : Actions prioritaires en lien avec « Eau et urbanisme »
  - 10h30 – 10h40 : Actions prioritaires en lien avec le « changement climatique »
  - 10h40 – 11h00 : Préparation de la restitution

### ▪ 11h00- 11h10 : Pause

- 11h10 – 11h25 : Présentation du PAOT (Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé) de la Drôme – O.CARSANA (Responsable Pôle Eau DDT26)
- 11h25 – 11h40 : Témoignage des communes de Rochebrune et Sainte-Jalle : « Le quotidien sans eau potable » et l'intérêt de la mutualisation sur les problématiques de sécurisation de l'alimentation en eau potable – JL. NICOLAS, maire de Rochebrune, A. IVARNES et R. DEJOUX. Maire et adjoint de Sainte Jalle
- 11h40 – 12h00 : Restitution du travail en sous-groupes

### ▪ 12h00 - 14h45 : Séquence n°2. : « Adapter la gouvernance de la filière Eau potable afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance du petit cycle et du grand cycle de l'eau »

- 12h00 – 12h10 : Présentation de la thématique et des enjeux identifiés
- 12h10 – 14h00 : Echange en sous-groupe sur les actions destinées à améliorer le lien entre petit cycle et grand cycle de l'eau
  - 12h10 – 12h20 : Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires
  - 12h20 – 12h30 : Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires

### 12h30 - 13h 30 : Pause déjeuner

- 13h30 – 13h40 : Comment améliorer le lien entre petit cycle et grand cycle de l'eau
- 13h40 – 13h50 : Comment renforcer le rôle des services d'eau dans les démarches de protection des ressources en eau ? (Gouvernance, soutien financier, mutualisation de personnel,...)
- 13h50 – 14h00 : Préparation de la restitution
- 14h00 – 14h10 : Bilan des actions opérationnelles engagées sur le changement climatique à l'échelle du Bassin Rhône Méditerranée Corse – S. IRRMANN, de l'Agence de l'Eau RMC
- 14h10 – 14h20 : Situation des masses d'eau de la Drôme sur les années 2017, 2018 et 2019 – J. DOUSSIN, hydrogéologue au Département de la Drôme, en charge de la modélisation de la nappe de la molasse
- 14h20 – 14h30 : Une action concrète sur le changement climatique à l'interface du grand et du petit cycle de l'eau – l'exemple du PNR du Vercors
- 14h30 – 14h45 : Restitution du travail en sous-groupes

### ○ 14h45 – 16h00 : Séquence n°3. : « Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : enjeux qualitatifs »

- 14H45 – 15H00 : Présentation de la thématique et des enjeux identifiés
- 15H00 – 16H00 : Echanges en sous-groupes autour des enjeux et actions prioritaires retenues à ce stade de l'étude.
  - 15H00 – 15H10 : Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires
  - 15H10 – 15H25 : Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires
  - 15H25 – 15H35 : Actions prioritaires sur les enjeux qualitatifs sur les ressources en eau
  - 15H35 – 15H45 : Actions prioritaires sur les enjeux de qualité de l'eau distribuée
  - 15H45 – 16H00 : Préparation de la restitution
- 16h00 – 16h15 : Restitution du travail en sous-groupes
- **16h15 – 16h30 : Bilan de la journée et mot de clôture**

### 7.1.3 Journée n°3 (27/01/2020) : Gestion des services d'eau potable : gestion patrimoniale, équilibre financier et gouvernance.

- **9h00 - 9h10 : Mot d'accueil et déroulement de la journée**
- *B.DZIALOSZYNSKI –Responsable du service Gestion de l'Eau au Département de la Drôme (CD26)*
- **9h10 - 9h20 : Rappel du contexte de l'étude et des objectifs des ateliers**  
*D.SERRE Ingénieur en charge du SDDAEP– CD26*
- **9h20 - 11h45 : Séquence n°1 : Gestion patrimoniale des infrastructures d'alimentation en eau potable**
  - 9H20 – 9h40 : Présentation du sous-thème
  - 9h40 – 10h00 : Présentation des contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) sur le territoire du Diois et de la problématique du financement des communes très rurales – Olivier TOURRENG (CC du Diois)
  - 10H00 – 11H45 : Echange en sous-groupes autour des enjeux et actions prioritaires retenus à ce stade de l'étude
    - 10H00 – 10H10 : Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires
    - 10h10 – 10H30 : Travail sur les programmes d'actions : validation du choix des actions prioritaires
    - 10H30 – 10H40 : Action prioritaire GP1 : « Poursuivre l'amélioration de la connaissance patrimoniale »
    - 10H40 – 10H50 : Action prioritaire GPIN1 « Quantifier les investissements nouveaux »
    - 10H50 – 11H00 : Action prioritaire GPIN2 « Encourager le rattrapage structurel en milieu rural »
    - 11H00 – 11H15 : Préparation de la restitution
- **11h15 - 11h25 : Pause**
  - 11H25 – 11h45 : Restitution du travail en sous-groupe
- **11h45 - 14h45 : Séquence n°2. : La gouvernance du petit cycle de l'eau**
  - 11H45 – 12H00 : Présentation de la thématique et des enjeux identifiés
  - 12H00 – 12H20 : Présentation du système de gouvernance en place au niveau d'Eau de Valence (conseil d'exploitation, contrat d'objectifs,...) et envisagé par Valence Romans Agglomération dans le cadre de la loi NOTRE.
- **12h20 - 13h 30 : Pause déjeuner**
  - 13H30 – 14H45 : Echange en sous-groupes sur les actions en lien avec la gouvernance du petit cycle de l'eau
    - 13H30 – 13H40 : Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires
    - 13H40 – 14H00 : Travail sur les actions : validation du choix des actions prioritaires

- 14H00 – 14H15 : mise en œuvre des actions prioritaires GOUVPTC1 : Renforcer le travail d'accompagnement des collectivités (communes, syndicats, EPCI,...) sur les enjeux de gouvernance
  - 14H15 – 14h30 : Préparation de la restitution
  - 14H30 – 14H45 : Restitution du travail en sous-groupes
- **14h45 – 16h30 : Séquence n°3. : Equilibre financier des services d'eau**
  - 14H45 – 15H00 : Présentation de la thématique et des enjeux identifiés
  - 15H00 – 15H15 : Présentation par l'association AMORCE des solutions tarifaires pour répondre aux enjeux du territoire
  - 15H15 – 16H00 : Echanges en sous-groupes autour des enjeux et actions prioritaires retenues à ce stade de l'étude
    - 15H15 – 15H25 : Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires
    - 15H25 – 15H45 : Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires
    - 15H45 – 16H15 : Comment répondre aux enjeux financiers d'une collectivité rurale : le cas de la commune de BOULC – O. TOURRENG
      - 15H45 – 15H55 : Présentation du contexte communal : réseaux, ouvrages, ressources, programme de travaux et impacts sur le prix de l'eau
      - 15H55 – 16H15 : Echanges en sousgroupes
    - 16H15 – 16H25 : Préparation de la restitution
  - 16h25 – 16h35 : Restitution du travail en sous-groupes

**16h35 – 16h45 : Bilan des ateliers de concertation et mot de clôture**

## **7.2 - ANNEXE N°2 : COMPTE RENDU DES ATELIERS**

## ATELIER n°1.1 : Rencontre d'échange entre Entreprises de Travaux Publics, Bureaux d'études et Maîtres d'ouvrage

Date et jour du groupe de travail : 14/11/2019

Nombre de participants : 50 participants

### 1 - RAPPEL DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU SDDAEP

Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la phase III « Propositions d'actions » du Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Drôme. Il intervient après une première phase d'« Etat des lieux » et une seconde relative à l'analyse des « Perspectives d'évolution de l'eau potable en Drôme ». Enfin, il fait suite à une première série d'ateliers d'échanges avec les représentants des maîtres d'ouvrage ayant la compétence Eau potable qui a eu lieu fin 2018 sur le partage des conclusions de l'état des lieux et l'analyse des perspectives d'évolution.

Cet atelier fait partie d'une série de 3 nouvelles journées de rencontres avec les acteurs du territoire concernés par les enjeux relatifs à l'alimentation en eau potable pour co-construire les propositions d'actions :

- 1 journée dédiée **aux acteurs économiques** (14/11/2019) :
  - 1/2 journée avec les représentants des entreprises de travaux publics, des bureaux d'études et des maîtres d'ouvrage
  - 1/2 journée avec les représentants des sociétés fermières en charge de l'exploitation de réseaux d'eau potable
- 1 journée d'échanges avec les maîtres d'ouvrage concernés sur les thématiques « **Ressource en eau – Aménagement du territoire – Changement climatique : enjeux quantitatifs, enjeux qualitatifs et gouvernance du petit cycle et du grand cycle de l'eau** » (28/11/2019)
- 1 journée d'échanges avec les représentants des maîtres d'ouvrage ayant la compétence eau potable sur le thème « **Optimisation du fonctionnement des services d'eau : gestion patrimoniale, équilibre financier des services et gouvernance du petit cycle de l'eau** »

## **2 - RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour de l'atelier a été le suivant :

- **9h - 9h05 : Mot d'accueil et déroulement de la journée**

*P.BRUNEL MAILLET, vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'Environnement et de la Santé et B.DZIALOSZYNSKI, responsable du service Gestion de l'Eau au Département de la Drôme –(CD26)*

- **9h05 - 9h20 : Rappel du contexte de l'étude, ses objectifs et son état d'avancement**

*D.SERRE, ingénieur en charge du SDDAEP- CD26*

- **9h20- 9h45 : Présentation des résultats de l'état des lieux et des enjeux prioritaires**

*D.SERRE, ingénieur en charge du SDDAEP - CD26*

- **9h45 - 10h30 : Tour de table et échanges autour des enjeux identifiés dans le domaine de l'eau potable**

- **10h30 - 12h00 : Travail en sous-groupes sur la thématique : « Comment améliorer la qualité des réalisations et la conduite des projets des collectivités? Avant le démarrage des travaux, pendant les travaux et après les travaux.**

- 10h30 – 10h40 : Tour de table
- 10h40 – 10h50 : Qu'est ce que pour vous un projet réussi ?
- 10h50 – 11h05 : Le rôle des bureaux d'études et des maîtres d'œuvre
- 11h05 – 11h20 : Le rôle des entreprises et des fournisseurs
- 11h20 – 11h35 : Le rôle des maîtres d'ouvrage
- 11h35 – 11h45 : Préparation de la restitution
- 11h45 – 12h00 : Restitution en plénière

- **12h00 – 12h05 : Mot de clôture et de remerciements**

### **3 - RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER**

Les objectifs de cet atelier étaient les suivants :

- Présenter les objectifs, la méthodologie et l'état d'avancement de l'étude,
- Echanger sur les enjeux identifiés pour le territoire départemental,
- Echanger en sous-groupes de travail sur la thématique : « Comment améliorer la qualité des réalisations et la conduite des projets des collectivités avant, pendant et après les travaux : le rôle des entreprises et fournisseurs, le rôle du maître d'oeuvre et le rôle du maître d'ouvrage. »

### **4 - SYNTHÈSE DES ÉCHANGES**

#### **4.1 - Présentation générale de l'étude**

L'atelier a démarré par une présentation de l'étude et de son état d'avancement (objectifs, méthodologie, résultats des phases 1 et 2) aux acteurs économiques du territoire qui n'avaient pas été consultés jusqu'à ce stade de l'étude.

La présentation a notamment permis de rappeler les 5 grands enjeux de l'eau potable pour le territoire drômois à savoir :

- Enjeux n°1 : Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation des ressources en eau et les enjeux climatique : enjeux quantitatifs.
- Enjeux n°2 : Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : enjeux qualitatifs.
- Enjeux n°3 : Adapter la gouvernance de la filière eau potable afin de répondre le mieux possible aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance.
- Enjeux n°4 : Développer des politiques de gestion patrimoniale adaptées aux enjeux et aux besoins des services : enjeux de gestion patrimoniale.
- Enjeux n°5 : Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : enjeux financiers.

Cette présentation a permis aux participants de mettre en avant les sujets suivants :

- l'illégalité du tarif dégressif dans les zones de répartition des eaux (ZRE),
- l'absence de clarté sur le classement, ou pas, des ressources en eau en ZRE, ce qui impacte les objectifs de rendement minimum à atteindre,
- la question du manque d'eau pour l'alimentation en eau potable se pose aujourd'hui dans quelques collectivités du Département, dont le nombre pourrait augmenter dans les années à venir. Par ailleurs, les demandes de raccordement d'habitats isolés commencent à émerger dans les communes rurales,
- les branchements sont un des éléments importants de la connaissance patrimoniale, parfois oubliés notamment dans l'élaboration des systèmes d'information géographique,
- l'équilibre financier des services d'eau potable est différent selon les collectivités : les communes de moins de 3000 habitants n'ont pas d'obligation d'avoir un budget annexe. Elles peuvent ainsi recourir au budget général pour financer leurs projets en eau potable

- et assainissement, alors que les autres collectivités sont tenues de disposer d'un budget annexe et, surtout, de les équilibrer,
- l'intérêt à ce que le SDDAEP aborde la question du prix de l'eau potable acceptable, ce qui induit une nécessaire réflexion sur le financement des investissements. Le SDDAEP pourrait donner le cadre, notamment pour le financement des projets en milieu rural, où les collectivités disposent de peu de moyens financiers, d'autant que tous leurs investissements antérieurs n'ont pas été amortis. L'Agence de l'eau a pris en compte cette problématique en décidant de financer, dans le cadre de son 11ème programme, le rattrapage structurel dans les zones de revitalisation rurale.
  - tenir compte du volume consommé par linéaire de réseau pour comparer la situation des services les uns par rapport aux autres.

#### **4.2 - Travail en sous-groupes : « Comment améliorer la qualité des réalisations et la conduites des projets dans le domaine de l'eau ? Avant le lancement des travaux, pendant les travaux et après les travaux.**

Les 50 participants à l'atelier ont été répartis dans 5 sous-groupes, chacun animé par un facilitateur du CD26 et un ingénieur du service gestion de l'eau du Département. Chacun des sous-groupes a travaillé sur les questions présentées ci-dessous. Le détail des échanges est fourni en annexe. Les paragraphes suivants s'attachent à en faire une synthèse.

##### **4.2.1 - Qu'est ce que pour vous un projet réussi ?**

Il a tout d'abord été mis en évidence que les critères de réussite d'un projet diffèrent d'un acteur à l'autre (satisfaction des administrés, satisfaction des clients, rentabilité, respect de l'enveloppe financière, respect des délais, respect du calendrier politique, réussites et/ou qualité techniques des ouvrages réalisés, aspects esthétiques,...). Il est donc important que le maître d'ouvrage définisse correctement ses attentes et permette à chacun des partenaires du projet, qui le met en œuvre d'exprimer les leurs, afin de garantir des réalisations pérennes dans le temps.

Pour cela, l'importance des phases amont dans la définition du projet (études préalables, études de faisabilité,...) a été rappelée de manière à pouvoir définir des solutions techniques, des enveloppes financières et des délais adaptés selon la nature et la complexité des projets. Une phase de préparation complète a pour seul but de limiter, autant que possible, les aléas en phase de chantier qui, lorsqu'ils surviennent, imposent des modifications des projets en urgence qui ne vont pas forcément dans le sens d'une optimisation technique et financière.

Cela conduit à recommander de ne pas systématiquement privilégier la politique du moins disant que ce soit pour les phases études ou travaux : les économies supposées peuvent, en phase de réalisation, conduire à des surcoûts.

Le suivi des chantiers doit être amélioré, la tenue d'une réunion hebdomadaire n'étant pas forcément pertinente car pas toujours productive : l'implication des acteurs doit être corrélée à la complexité du chantier.

Enfin, les participants ont également souligné l'importance d'une bonne coordination entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises.

#### 4.2.2 - **Le rôle des maîtres d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage doit être en mesure de définir précisément le projet qu'il entend réaliser et de transmettre de la façon la plus détaillée et objective possible tous les éléments de contexte afin d'éviter les pertes de temps inutiles que ce soit dans la recherche d'information ou dans les choix techniques que son maître d'oeuvre sera amenés à proposer. Il doit pour cela s'entourer de partenaires de confiance dans le cadre défini par le code des marchés publics qui l'oblige notamment à définir clairement son besoin. Si nécessaire, il peut faire appel à des assistants à maîtrise d'ouvrage et/ou faire réaliser des études préalables .

Il est également le garant de la disponibilité d'enveloppes financières adaptées au financement de son projet. Il doit donc établir un plan de financement intégrant, le cas échéant, des subventions et l'appel à l'emprunt.

Durant tout le projet, il doit être impliqué et capable de prendre des décisions, avec l'appui des partenaires qu'il aura désigné pour l'accompagner (assistant à maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, etc..) pour faire face notamment aux aléas de chantier. Il doit vérifier que les solutions proposées soient adaptées à l'exploitation ultérieure des ouvrages, dans la mesure où il en sera l'utilisateur : à ce titre, il doit obliger les prestataires qui l'accompagnent à lui présenter, de façon objective, tous les éléments nécessaires à sa prise de décision.

Il doit également assurer le lien avec ses administrés et usagers et assurer la communication autour du projet (objectifs, budget, contraintes, partenaires...) de manière à en faciliter leur appropriation et son acceptation.

#### 4.2.3 - **Le rôle des bureaux d'études et des maîtres d'oeuvre**

Le maître d'oeuvre est là pour accompagner et conseiller le maître d'ouvrage sur les choix technico-économiques les plus pertinents dans le cadre de la conception technique d'un projet. Il doit être un expert dans son métier, sachant user de pédagogie pour présenter le projet qu'il a conçu en réponse à la commande passée par le maître d'ouvrage ; il doit aussi être un chef d'orchestre aux côtés du maître d'ouvrage, son donneur d'ordre, lors de la réalisation des projets.

Il doit être capable d'arbitrer et de décider en phase chantier, toujours au regard de la commande passée, et de poursuivre son accompagnement du maître d'ouvrage après la phase de travaux, tant pour l'élaboration des dossiers des ouvrages exécutés que des dossiers d'intervention ultérieure sur les ouvrages et être présent pendant les périodes de garantie.

Pour cela, il faut que la rémunération du maître d'oeuvre soit adaptée à la complexité du projet, garantie indispensable au succès des projets. Il faut également que le personnel affecté au projet soit suffisamment formé et encadré pour assurer un suivi et une mise en oeuvre correcte des projets.

#### 4.2.4 - **Le rôle des entreprises et des fournisseurs**

Elles doivent apporter une expertise complémentaire auprès des autres acteurs, notamment les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre, sur des problèmes qu'ils n'auraient pas forcément identifiés en phase amont. C'est essentiellement lors des périodes de préparation

que cette expertise intervient : elles doivent donc avoir une durée cohérente avec la complexité des travaux à réaliser et permettre la concertation entre tous les acteurs afin de pouvoir démarrer les travaux dans les meilleures conditions possibles..

Les entreprises sont garantes d'une réalisation des projets dans les règles de l'art notamment au travers de leurs choix techniques (modes opératoires, qualité des fournitures, moyens humains et matériels mis en œuvre, qualification des équipes, ...), du choix des sous-traitants, de leur démarche qualité.

Après les travaux, les entreprises doivent également assurer les interventions nécessaires durant les périodes de garantie afin de limiter les contentieux longs et coûteux, mais également de fournir les Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE) et les dossiers d'intervention ultérieure sur les ouvrages (DIUO).

#### 4.2.5 - **Synthèse des travaux en sous-groupes**

Le travail en sous-groupes a permis de rappeler un certain nombre d'éléments que la plupart des participants avaient en tête vis à vis du rôle de chacun des acteurs mais qui ne se traduisent pourtant pas forcément dans la réalité des projets, notamment :

- la politique du prix le plus bas souvent pratiquée bien qu'elle ne soit pas toujours pertinente pour garantir des ouvrages pérennes et durables,
- la coordination et la communication entre tous les acteurs (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises de travaux publics et fournisseurs,...) qui est un élément essentiel à la réussite des projet,
- l'importance et le rôle essentiel des phases amont des projets durant lesquelles, entre autres, toutes les investigations complémentaires doivent être menées pour garantir le bon déroulement du chantier et limiter au maximum les aléas durant les travaux. Pour cela, il faut que chaque intervenant ait les moyens humains (personnel en nombre suffisants et suffisamment formés et encadrés), matériels et financiers adaptés.
- une fois les travaux finalisés, chacun doit poursuivre son action pour notamment transmettre toutes les informations sur les ouvrages au travers des dossiers des ouvrages exécutés et intervenir au plus vite lorsque des défaillances sont constatées et limiter ainsi les phases de contentieux longues et coûteuses.

## 5 - **SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ATELIER N°1.1**

**Cet atelier a permis de présenter aux acteurs économiques les objectifs de l'étude et de partager les premiers éléments d'analyse sur les enjeux du territoire notamment les enjeux quantitatifs, la gestion patrimoniale et les enjeux financiers.**

**La présentation du SDDAEP a permis de formaliser des enjeux connus de la plupart des acteurs de l'eau potable en les structurant dans un document unique et synthétique et en ayant une approche globale et pas seulement thématique.**

**Le travail en sous-groupes a été l'occasion de permettre à chaque participant d'exprimer son point de vue sur les clés de réussite des projets et sur le rôle de chaque acteur intervenant dans la réalisation d'un projet. De nombreux sujets ont été évoqués ; toutefois un grand nombre étaient en lien avec les thèmes suivants :**

- la nécessité d'avoir des études préalables approfondies afin de définir au mieux le cadre d'exécution des travaux et leur nature pour réduire au maximum les aléas en phase chantier et prévoir des enveloppes budgétaires cohérentes. Cela passe notamment par des missions de maîtrise d'œuvre de qualité qui vont de pair avec une rémunération adaptée, ce qui est loin d'être observé depuis plusieurs années,
- améliorer la coordination entre tous les acteurs d'un projet (maître d'ouvrage, assistant à maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, entreprises, administrés,...) et réaffirmer le rôle de chacun afin d'anticiper au mieux les problématiques et y faire face lorsqu'elles se présentent.
- réaffirmer l'importance de concevoir des ouvrages à la pérennité garantie dans le temps, ce qui passe par une qualité de réalisation (moyens humains suffisamment nombreux, formés et encadrés ; fournitures de qualité, moyens matériels, ...) et de disposer du financement suffisant. Comme pour la maîtrise d'oeuvre, choisir l'offre la moins chère ne s'avère pas toujours pertinent sur le long terme.

## **6 - ANNEXE : RECUEIL DES CONTRIBUTIONS AUX GROUPES DE TRAVAIL**

Au cours de cet atelier, des échanges ont eu lieu en sous-groupes autour de la thématique suivante : « Comment améliorer la qualité des réalisations et la conduite des projets des collectivités avant, pendant et après les travaux : le rôle des entreprises et fournisseurs, le rôle du maître d'œuvre et le rôle du maître d'ouvrage. »

Plusieurs questions ont été posées aux participants :

- Qu'est ce que pour vous un projet réussi ?
- Le rôle des bureaux d'études et des maîtres d'œuvre.
- Le rôle des entreprises et des fournisseurs.
- Le rôle des maîtres d'ouvrage.

### **6.1 - Travail en sous-groupe : Qu'est ce que pour vous un projet réussi ?**

#### **6.1.1 - Recueil des contributions brutes**

Le listing ci-dessous présente la contribution écrite exhaustive de chacun des groupes :

- remarques d'ordre général :
  - Respect des délais,
  - Respect de l'enveloppe financière - limiter les aléas,
  - Différence entre milieu rural et urbain,
  - Ne pas oublier l'actualisation des prix dans l'enveloppe globale du projet,
  - Respect des règles de l'art,
  - Répondre aux attentes de qualité de la collectivité sans mettre en danger l'activité économique et commerciale des partenaires,
  - Améliorer l'intervention des services achats,
  - Bonne complémentarité et cohésion entre maître d'ouvrage/maître d'oeuvre/entreprise
  - Communication et complémentarité, relation de confiance : maître d'ouvrage, maître d'oeuvre et entreprises,
  - Tenir compte également des travaux annexes (voirie, réseaux secs,...),
  - Veiller à la pérennité des ouvrages,
  - Des niveaux d'exigences propres à chaque acteur (qualité des réalisations, rentabilité, ...),
- - En phase préparatoire :
  - définition/préparation : prendre le temps nécessaire,
  - Importance d'avoir un projet le plus abouti possible dès le départ (contraintes de site,...),
  - politique du prix pas toujours la plus pertinente,
  - politique des échéances de réalisation - idem,

- pas toujours de vision globale des participants et surtout des contraintes des autres acteurs,
- Tenir compte de l'intégration des contraintes d'environnement dans la définition du projet,
- la phase de consultation est aussi une étape importante des projets,
- il est difficile de profiter de l'expérience et de l'expertise des entreprises sur ces phases, ce qui serait pourtant dans certains cas intéressant (le sourcing est pourtant une possibilité légale du CMP) → culturellement les entreprises ont mal agi et n'ont pas transmis les infos,
- « tout devrait se décider dans l'avant. »
- - Pendant la phase de travaux :
  - Les réunions hebdomadaires ne sont pas toujours pertinentes – perte de temps inutile, on ne traite pas toujours des vrais sujets,
  - Informer tout le monde en cas d'aléas de chantier,
  - Formalisme improductif,
  - Photos de repérage,
  - Utilisation de bons matériaux,
  - Qualité d'exécution,
  - Choix technique à faire par rapport aux besoins + que par rapport au prix seul mais maîtrise de l'enveloppe financière. Si augmentation des contraintes techniques, augmentation également de l'enveloppe,
  - Eviter les changements d'avis en cours de chantier
- Après :
  - Dossier des ouvrages exécuté : souvent négligé, réalisé trop tard quand il y a des problèmes,
  - s'améliorer sur la gestion de l'archivage/suivi des plans,
  - Disposer en fin du chantier de tous les éléments.

### 6.1.2 - **Recueil des éléments clés**

A l'issue de chaque séquence de travail, il a été demandé à chacun des groupes, une à deux idées clés qui ressortaient des échanges :

- satisfaction des attentes de chacun,
- qualité et pérennité des réalisations,
- sur les phases amont : un temps dédié à la préparation des projets incompressible,
- trouver un équilibre entre prix – qualité,
- Plan de récolement : transmettre des dossiers complets, géoréférencés les ouvrages dans les DOE,.
- Le projet doit répondre au projet initial. Assurer une traçabilité des écarts entre ce qui était prévu et ce qui a effectivement été réalisé afin de faire une évaluation notamment financière,

- le projet doit remplir les objectifs fixés en intégrant les contraintes, les ressources (notamment financières) et les besoins => définition la plus précise du contexte et le plus en amont possible.

## **6.2 - Travail en sous-groupe : Le rôle des bureaux d'études et des maîtres d'oeuvre**

### **6.2.1 - Recueil des contributions brutes**

Le listing ci-dessous présente la contribution écrite exhaustive de chacun des groupes :

- remarques d'ordre général :
  - ne pas choisir sur le seul critère prix,
  - Inverser la tendance à la baisse des rémunérations des maîtres d'oeuvre qui pénalisent aujourd'hui autant la conception des projets que le suivi des travaux,
  - conseil de A à Z : conception/conseil,
  - arbitre sur le chantier entre le Maître d'ouvrage et l'entreprise,
  - Prise de décision,
  - être choisi pour conseiller et concevoir un projet respectant les chartes de qualité avec pour objectif des ouvrages pérennes,
  - être capable de retranscrire les besoins du maître d'ouvrage,
  - conseiller le maître d'ouvrage,
  - anticiper le plus en amont possible les problèmes et les aléas,
  - être vigilant sur la qualité des fournitures,
  - être expert technique/veille technologique,
  - Pendant les travaux : arbitre, faire appliquer le marché, contrôle, garant de la qualité, prendre des décisions ou les soumettre au maître d'ouvrage.
- Avant les travaux:
  - définition du projet adapté aux objectifs fixés par le maître d'ouvrage,
  - Prendre en compte les besoins de chacun
  - accompagnement phase de conseil auprès du maître d'ouvrage,
  - attribuer une juste rémunération au maître d'oeuvre, la diminution de la maîtrise d'oeuvre a été catastrophique,
  - la conception des ouvrages sans oublier l'exploitation,
- Pendant les travaux :
  - savoir arbitrer et prendre les bonnes décisions face aux aléas de chantier et faire le lien entre entreprises et maîtres d'ouvrage,
  - faire appliquer les marchés,
  - contrôler et vérifier la qualité des matériaux et des réalisations,
  - prendre des décisions et les soumettre au maître d'ouvrage,
  - interface/cohésion/coordination,
  - chef d'orchestre,
  - vision globale,
  - difficulté : éloignement, manque de disponibilité en partie lié à la rémunération.

- Après les travaux:
  - essai et test de réception,
  - assumer le projet jusqu'au bout,
  - suivi/levé des réserves/levé des garanties,
  - le rôle du maître d'oeuvre doit se poursuivre,
  - dossier des ouvrages exécutés,
  - situation et décompte financier,
  - respect des délais pour la réception, l'établissement du bilan financier,
  - vérifier les plans de récolement,

### 6.2.2 - **Recueil des éléments clés**

Le listing ci-dessous présente la contribution écrite exhaustive de chacun des groupes :

- son rôle est de retenir le choix technique le plus pertinent => choix sur critère technique et compétence en conseil,
- accompagnement/conception/conseil/concepteur/expertise/chef d'orchestre,
- arbitre et décide en phase chantier,
- assure la réception des travaux dans les délais (essais, plan de récolement, bilan financier, levé des garanties,
- veiller à la bonne rémunération des maîtres d'oeuvre => conditions obligatoires du succès des projets.

## 6.3 - **Travail en sous-groupe : Le rôle des entreprises de TP et les fournisseurs.**

### 6.3.1 - **Recueil des contributions brutes**

Le listing ci-dessous présente la contribution écrite exhaustive de chacun des groupes :

- remarques d'ordre général :
  - assurer un rôle de veille technologique à développer,
  - Problème : comment favoriser la mise en œuvre de solutions innovantes.
- Avant les travaux :
  - Conseil/expertise complémentaire au maître d'oeuvre,
  - Communiquer sur les points bloquants pas vus par les autres acteurs,
  - Besoin de restaurer la confiance,
  - Améliorer la collaboration,
  - Les périodes de préparation sont bien définies (environ 1 mois) mais la concertation n'est pas toujours faite ou est insuffisante.
- Pendant les travaux :
  - Respect des règles de l'art → Qualité Sécurité Environnement
  - Rigueur,
  - Rigueur dans le choix des sous-traitants.

- Mettre les moyens humains et matériels nécessaires,
- Avoir des équipes formées,
- Force de propositions sur les matériaux et le mode de réalisation => améliorer la pérennité des ouvrages,
- Démarche qualité pour les fournisseurs (notation en interne)
- Fourniture de qualité => pérennité des ouvrages /du patrimoine (PV d’essai, Plan d’assurance qualité)
- Mise en œuvre de qualité (financer si contrôle correct),
- il ne faut pas que des pseudo-urgences pour respecter les délais prennent le pas sur des ouvrages qui ont une durée de vie très longue,
- Contrôle systématique.
- Après les travaux :
  - Respect du maître d’ouvrage,
  - Disponibilité commerciale,
  - Sens des responsabilités.

## **6.4 - Travail en sous-groupe : Le rôle des maîtres d’ouvrage.**

### **6.4.1 - Recueil des contributions brutes**

Le listing ci-dessous présente la contribution écrite exhaustive de chacun des groupes :

- Remarques d’ordre général :
  - avoir une vision large du réseau et du patrimoine,
  - avoir du recul sur l’ensemble du projet et ses finalités,
  - garantir une enveloppe financière adaptée au projet et aux aléas – recherche de financement,
  - implication dans le projet/accompagnement,
  - être vigilant à la sécurité,
  - ne pas avoir comme seul critère le prix – insister sur la valeur technique des offres pour le choix du maître d’oeuvre et des entreprises,
  - transmettre la connaissance du terrain,
  - compétences,
  - garant de la tenue du calendrier technique et politique,
  - respecter les délais : (réception des travaux, paiement, garanties...)
  - Communiquer sur les objectifs du projet, les résultats attendus,
  - Penser à évaluer,
  - penser à l’après travaux : entretien et exploitation des ouvrages,
  - besoins d’AMO parfois pour accompagner les élus,
  - arbitrer entre les choix politiques, techniques et financiers,
  - liens avec les administrés
- Avant les travaux :

- bonne définition des besoins et des priorités- programme,
- définir une enveloppe financière cohérente,
- faciliter la réalisation des études amont (sondage, études géotechniques, topographie)
- Pendant les travaux :
  - faire face aux imprévus → rapidité dans la décision,
  - respect des paiements,
  - contrôle,
  - communication avec les administrés
- Après les travaux :
  - acquisition/intégration des nouveaux ouvrages
  - exploitation/utilisation rapide → vérification,
  - inauguration,

#### 6.4.2 - **Recueil des éléments clés**

Le listing ci-dessous présente la contribution écrite exhaustive de chacun des groupes :

- s’entourer des compétences nécessaires et leur faire confiance pour privilégier la technique => choix techniques et non politiques
- garantir le financement des projets (recherche de financement externe),
- être décisionnaire,
- transmettre la connaissance du patrimoine (archivage des données),
- liens avec les administrés,
- définition précise et exhaustive des besoins
- implication dans le projet et décision
- doit penser à l’après travaux : entretien et exploitation des ouvrages dans le temps,
- valoriser et communiquer sur les objectifs du projet et sa réussite (gains attendus)  
=> communication grands publics (presse, médias, panneaux,...).
- réactivité et disponibilité entreprises et fournisseurs,
- litiges
- accompagnement mise en service,
- suivi de l’entreprise dans le délai de garantie,
- fournir un bon DOE.

## ATELIER n°1.2 : Rencontre d'échange entre sociétés fermières et Maîtres d'ouvrage

Date et jour du groupe de travail : 14/11/2019

Nombre de participants : 11 participants

### 1 - RAPPEL DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU SDDAEP

Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la phase III « Propositions d'actions » du Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Drôme. Il intervient après une première phase d'« Etat des lieux » et une seconde relative à l'analyse des « Perspectives d'évolution de l'eau potable en Drôme ». Enfin, il fait suite à une première série d'ateliers d'échange avec les représentants des maîtres d'ouvrage ayant la compétence Eau potable qui ont eu lieu fin 2018 sur le partage des conclusions de l'état des lieux et l'analyse des perspectives d'évolution.

Cet atelier fait partie d'une série de 3 nouvelles journées de rencontre avec les acteurs du territoire concernés par les enjeux relatifs à l'alimentation en eau potable pour co-construire les propositions d'actions :

- 1 journée dédié **aux acteurs économiques** (14/11/2019) :
  - 1/2 journée avec les représentants des entreprises de travaux publics, des bureaux d'études et des maîtres d'ouvrage
  - 1/2 journée avec les représentants des sociétés fermières en charge de l'exploitation de réseaux d'eau potable
- 1 journée d'échange avec les maîtres d'ouvrage concernés sur les thématiques « **Ressource en eau – Aménagement du territoire – Changement climatique : enjeux quantitatifs, enjeux qualitatifs et gouvernance du petit cycle et du grand cycle de l'eau** » (28/11/2019)
- 1 journée d'échange avec les représentants des maîtres d'ouvrage ayant la compétence eau potable sur le thème « **Optimisation du fonctionnement des services d'eau : gestion patrimoniale, équilibre financier des services et gouvernance du petit cycle de l'eau** »

## **2 - RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour de l'atelier a été le suivant :

- **14h00 - 14h05 : Mot d'accueil et déroulement de la journée**  
*B.DZIALOSZYNSKI – Responsable du service Gestion de l'Eau au Département de la Drôme(CD26)*
- **14h05 - 14h20 : Rappel du contexte de l'étude, ses objectifs et son état d'avancement**  
*D.SERRE, ingénieur en charge du SDDAEP - CD26*
- **14h20- 14h45 : Présentation des résultats de l'état des lieux et des enjeux prioritaires**  
*D.SERRE, ingénieur en charge du SDDAEP - CD26*
- **14h45 - 15h30 : Tour de table et échanges autour des enjeux identifiés dans le domaine de l'Eau potable**
- **15h30 - 17h00 : Travail en sous-groupes : « Comment prendre en compte les enjeux identifiés par le SDDAEP dans le cadre contractuel d'une DSP ? »**
  - 15H30 – 15h40 : Tour de table
  - 15H40 – 15H55 : Connaissance patrimoniale, gestion patrimoniale et programmes d'investissement
  - 15H55 – 16h10 : Optimisation du fonctionnement des infrastructures : les économies d'eau
  - 16h10 – 16h30 : Les contraintes financières
  - 16h30 – 16h40 : Préparation de la restitution
  - 16h40 – 16h55 : Restitution en plénière
- **16h55 – 17h00 : Mot de clôture et de remerciements**

**En raison d'un épisode neigeux exceptionnel, l'atelier a dû être écourté et l'ordre du jour adapté de la manière suivante :**

- **14h00 – 14h05 : Mot d'accueil**
- **14h05 – 14h40 : Présentation générale de l'étude et échanges**
- **14h40 – 16h00 : Tour de table sur les différents sujets présentés ci-après**

### **3 - RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER**

Les objectifs de cet atelier étaient les suivants :

- Présenter les objectifs, la méthodologie et l'état d'avancement de l'étude,
- Echanger sur les enjeux identifiés pour le territoire départemental,
- Echanger en sous-groupes de travail sur la thématique : « Comment prendre en compte les enjeux identifiés par le SDDAEP dans le cadre contractuel d'une DSP ? »

### **4 - SYNTHÈSE DES ÉCHANGES**

L'atelier a démarré par une présentation de l'étude et de son état d'avancement (objectifs, méthodologie, résultats des phases 1 et 2) aux acteurs économiques du territoire qui n'avaient pas été consultés jusqu'à ce stade de l'étude.

Elle a notamment permis de mettre en évidence les 5 grands enjeux de l'eau potable identifiés pour le territoire départemental :

- Enjeux n°1 : Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation des ressources en eau, et ce, dans le cadre du changement climatique : enjeux quantitatifs.
- Enjeux n°2 : Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : enjeux qualitatifs.
- Enjeux n°3 : Adapter la gouvernance de la filière eau potable afin de répondre le mieux possible aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance.
- Enjeux n°4 : Développer des politiques de gestion patrimoniale adaptées aux enjeux et aux besoins des services : enjeux de gestion patrimoniale.
- Enjeux n°5 : Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : enjeux financiers.

Cette présentation a permis aux participants de mettre en avant les sujets évoqués ci-après.

Sur les enjeux quantitatifs, des participants rappellent qu'il y a d'autres usages qui impactent beaucoup plus les ressources en eau que l'eau potable (notamment l'irrigation)

En réponse, il est indiqué que, les Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) mis en œuvre dans les zones de répartition des eaux (ZRE, zones où la tension sur la ressource nécessite la réduction des prélèvements) () concernent tous les usages de l'eau au travers des programmes d'actions devant permettre de retrouver l'équilibre quantitatif ; les usages agricole et industriel sont concernés au même titre que l'eau potable. Toutefois, le SDDAEP ne peut s'affranchir de cette problématique, l'usage eau potable étant impacté dans les mêmes proportions que les autres usages : en effet, si un objectif de -20 % de prélèvement est fixé sur un territoire, cet objectif s'applique de manière identique à tous les usages.

La présentation faite sur l'urbanisme n'a pas pour objectif d'inciter à geler l'urbanisme sur les territoires déficitaires mais simplement à inciter, les collectivités à vérifier la disponibilité de la ressource en eau et la capacité des réseaux lors de l'établissement de leurs documents de planification d'urbanisme (PLU, PLUi, ScoT) ce qui est rarement le cas actuellement.

La discussion s'est ensuite poursuivie sur le cadre des contrats de Délégation de Service Public (DSP) en lien avec la thématique envisagée initialement « Comment prendre en compte les enjeux par le SDDAEP identifiés dans le cadre contractuel d'une DSP ? ».

Il a tout d'abord été rappelé que, même si certains contrats prévoient un part d'investissement, la très grande majorité des contrats portent prioritairement sur le volet exploitation. Ainsi, les collectivités choisissant de déléguer l'exploitation de leurs services public d'eau potable restent les premières responsables du volet investissement dont l'impact est tout aussi important dans la performance des réseaux que celui du volet exploitation. C'est notamment le cas pour la question des fuites des réseaux.

Les sociétés fermières peuvent réparer les fuites, grâce à leur veille sur les réseaux et à leur réactivité pour intervenir. Toutefois, l'efficacité de leurs interventions ne peut combler les problèmes structurels sur les réseaux liés à un manque d'investissement (renouvellement insuffisant par exemple, absence d'équipements de métrologie sur le réseau qui permettraient de faciliter le travail de recherche de fuites,...).

Il est également souligné le retrait des services de l'État dans l'accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre des contrats de DSP, ce qui explique en partie la disparité des contrats d'un territoire à un autre et par voie de conséquence, celle des performances des services.

Il est donc suggéré que le SDDAEP puisse aussi être un outil qui rappelle les éléments clés actuels de l'exploitation des réseaux d'eau potable au travers de « fiches travaux » ou de « fiches exploitation » qui lui seraient annexées.

Plusieurs participants insistent sur l'importance d'une relation partenariale entre les maîtres d'ouvrage et les délégataires : cela ne peut se réaliser que par une meilleure communication et, surtout, de la transparence des actions conduites par les délégataires.

Certains participants déplorent que les collectivités privilégient les investissements à réaliser pour des travaux de voirie plutôt que ceux concernant les réseaux d'eau potable, et d'une manière générale, ceux relatifs aux réseaux enterrés.

Les échanges sont ensuite revenus sur l'importance de la métrologie des réseaux d'eau potable et le travail d'information et de sensibilisation auprès des collectivités et de leurs élus : les actions en ce domaine qui restent à engager ou à poursuivre suivant les cas.

Enfin, les échanges se sont conclus autour de la question des réseaux privés (sans servitude ou logement collectif) pour lesquels les délégataires ne disposent pas forcément de tous les leviers pour agir face aux demandes des abonnés : dans ce cas, ils ont besoin des maîtres d'ouvrage pour les accompagner ou appuyer les démarches qu'ils engagent auprès des administrés (réparation de fuites sur le réseau public sous domaine privé, fuites sur le réseau privé,...). La question de la conception et de la surveillance des travaux lors de la construction des réseaux d'eau potable dans les nouveaux lotissements a également été évoquée notamment en ce qui concerne leur éventuelle rétrocession notamment en cas de problèmes de fuites ou de présence de matériaux de mauvaise qualité. Certains participants indiquent qu'ils ont résolu ces difficultés depuis de nombreuses années grâce au suivi des projets en amont et pendant les travaux.

Les participants expriment le souhait que le SDDAEP soit un document qui rappelle les bonnes pratiques relatives à la conception ou la régularisation des réseaux en domaine privé

ainsi que les actions de sensibilisation à faire auprès des propriétaires de réseaux privés, notamment dans le cadre de la lutte contre les fuites.

## **5 - SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ATELIER N°1.2**

**Compte tenu du contexte particulier lié à un épisode neigeux exceptionnel n'ayant pas permis à la moitié des inscrits d'être présents et ayant écourté la tenue de l'atelier, le programme de la demi-journée a été largement modifié, avec, notamment l'abandon du travail en sous-groupes. Néanmoins, la présentation de l'étude a tout de même pu être faite aux personnes présentes et des échanges ont eu lieu sur les sujets mentionnés ci-dessus.**

**Ces échanges ont permis de rappeler le rôle du délégataire plus centré sur le volet exploitation et celui du maître d'ouvrage en matière d'investissement. Il semble que le niveau d'information des collectivités et de leurs élus soit parfois insuffisant sur cette responsabilité qui est la leur, l'investissement étant essentiel pour garantir la performance des infrastructures d'eau potable**

**Ces échanges ont ainsi permis de rappeler l'importance de la relation de partenariat, la communication et la transparence (accès aux données) qui doit lier le maître d'ouvrage et son délégataire : déléguer son service public d'eau potable n'exonère pas la collectivité de suivre l'état de ses ouvrages et de se préoccuper de leur performance et de leur amélioration.**



sécurisation de l'alimentation en eau potable – JL NICOLAS, A. IVARNES, R. DEJOUX.....	20
4.5.3 - Présentation des actions opérationnelles engagées sur le changement climatique à l'échelle du Bassin Rhône Méditerranée Corse – S. IRRMANN (Agence de l'eau RMC).....	21
4.5.4 - Présentation de la situation des masses d'eau de la Drôme pour les années 2017 à 2019 – J. DOUSSIN (CD26).....	22
4.5.5 - Présentation d'une action concrète mise en place par le Parc Naturel Régional du Vercors en lien avec le changement climatique – B. JOLY (PNR du Vercors).....	23
<b>4.6 - Remarques générales sur la journée.....</b>	<b>24</b>
<b>5 - SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ATELIER N°2.....</b>	<b>25</b>
<b>5.1 - Choix des enjeux prioritaires validés par les participants.....</b>	<b>25</b>
<b>5.2 - Choix des actions prioritaires validées par les participants.....</b>	<b>26</b>
<b>5.3 - Synthèse des échanges.....</b>	<b>27</b>
<b>6 - ANNEXES.....</b>	<b>28</b>
<b>6.1 - Séquence n°1 : Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation des ressources en eau et les enjeux climatiques : enjeux quantitatifs.....</b>	<b>28</b>
6.1.1 - Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.....	28
6.1.2 - Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.....	29
6.1.3 - Actions prioritaires en lien avec l'enjeu quantitatif ».....	30
<b>6.2 - Séquence n°2 : Adapter la gouvernance de la filière Eau potable afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance du petit et du grand cycle de l'eau.....</b>	<b>34</b>
6.2.1 - Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.....	34
6.2.2 - Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.....	34
6.2.3 - Actions prioritaires en lien avec la « Gouvernance ».....	35
6.2.4 - Restitution du travail en sous-groupe.....	37
<b>6.3 - Séquence n°3 : « Distribuer aujourd'hui comme demain, une eau de qualité conforme à la réglementation ».....</b>	<b>38</b>
6.3.1 - Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.....	38
6.3.2 - Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.....	39
6.3.3 - Actions prioritaires en lien avec la «Gestion quantitative des ressources en eau et politique d'aménagement du territoire».....	41
6.3.4 - Actions prioritaires en lien avec la «Qualité de l'eau distribuée».....	42
6.3.5 - Restitution du travail en sous-groupe.....	43

## **1 - RAPPEL DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU SDDAEP**

Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la phase III « Propositions d'actions » du Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Drôme. Il intervient après une première phase d'« Etat des lieux » et une seconde relative à l'analyse des « Perspectives d'évolution de l'eau potable en Drôme ». Enfin, il fait suite à une première série d'ateliers d'échange avec les représentants des maîtres d'ouvrage ayant la compétence Eau potable qui ont eu lieu fin 2018 sur le partage des conclusions de l'état des lieux et l'analyse des perspectives d'évolution.

Cet atelier fait partie d'une série de 3 nouvelles journées de rencontre avec les acteurs du territoire concernés par les enjeux relatifs à l'alimentation en eau potable pour co-construire les propositions d'actions :

- 1 journée dédiée **aux acteurs économiques** (14/11/2019) :
  - 1/2 journée avec les représentants des entreprises de travaux publics, des bureaux d'études et des maîtres d'ouvrage
  - 1/2 journée avec les représentants des sociétés fermières en charge de l'exploitation de réseaux d'eau potable
- 1 journée d'échange avec les maîtres d'ouvrage concernés sur les thématiques « **Ressource en eau – Aménagement du territoire – Changement climatique : enjeux quantitatifs, enjeux qualitatifs et gouvernance du petit cycle et du grand cycle de l'eau** » (28/11/2019)
- 1 journée d'échange avec les représentants des maîtres d'ouvrage ayant la compétence eau potable sur le thème « **Optimisation du fonctionnement des services d'eau : gestion patrimoniale, équilibre financier des services et gouvernance du petit cycle de l'eau** »

## 2 - RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

L'ordre du jour de l'atelier a été le suivant :

- **9h00 - 9h10 : Mot d'accueil et déroulement de la journée**

*B.DZIALOSZYNSKI, Responsable du service Gestion de l'Eau du Département de la Drôme (CD26)*

- **9h10 - 9h20 : Rappel du contexte de l'étude et des objectifs des ateliers**

*D.SERRE – CD26*

- **9h20 - 12h00 : Séquence n°1 : « Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation des ressources en eau et les enjeux climatiques : enjeux quantitatifs »**

- 9H20 – 9h40 : Présentation du sous-thème
- 9H40 – 11H00 : Echange en sous-groupes autour des enjeux et actions prioritaires retenus à ce stade de l'étude
  - 9H40 – 9H50 : Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires
  - 9h50 – 10H10 : Travail sur les programmes d'actions : validation du choix des actions prioritaires
  - 10H10 – 10H20 : Actions prioritaires en lien avec la « Gestion quantitative »
  - 10H20 – 10H30 : Actions prioritaires en lien avec « Eau et urbanisme »
  - 10H30 – 10H40 : Actions prioritaires en lien avec le « changement climatique »
  - 10H40 – 11H00 : Préparation de la restitution

- **11h00- 11h10 : Pause**

- 11H10 – 11h25 : Présentation du PAOT (Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé) de la Drôme – O.CARSANA (Responsable Pôle Eau DDT26)
- 11H25 – 11H40 : Témoignage des communes de Rochebrune et Sainte-Jalle : « Le quotidien sans eau potable » et l'intérêt de la mutualisation sur les problématiques de sécurisation de l'alimentation en eau potable – JL. NICOLAS, maire de Rochebrune, A. IVARNES et R. DEJOUX. Maire et adjoint de Sainte Jalle
- 11H40 – 12H00 : Restitution du travail en sous-groupes

- **12h00 - 14h45 : Séquence n°2. : « Adapter la gouvernance de la filière Eau potable afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance du petit cycle et du grand cycle de l'eau »**

- 12H00 – 12H10 : Présentation de la thématique et des enjeux identifiés
- 12H10 – 14H00 : Echange en sous-groupe sur les actions destinées à améliorer le lien entre petit cycle et grand cycle de l'eau
  - 12H10 – 12H20 : Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires
  - 12H20 – 12H30 : Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires

- **12h30 - 13h 30 : Pause déjeuner**

- 13H30 – 13H40 : Comment améliorer le lien entre petit cycle et grand cycle de l'eau
- 13H40 – 13H50 : Comment renforcer le rôle des services d'eau dans les démarches de protection des ressources en eau ? (Gouvernance, soutien financier, mutualisation de personnel,...)
- 13H50 – 14H00 : Préparation de la restitution
- 14H00 – 14h10 : Bilan des actions opérationnelles engagées sur le changement climatique à l'échelle du Bassin Rhône Méditerranée Corse – S. IRRMANN, de l'Agence de l'Eau RMC

- 14H10 – 14H20 : Situation des masses d'eau de la Drôme sur les années 2017, 2018 et 2019 – J. DOUSSIN, hydrogéologue au Département de la Drôme, en charge de la modélisation de la nappe de la molasse
- 14H20 – 14h30 : Une action concrète sur le changement climatique à l'interface du grand et du petit cycle de l'eau – l'exemple du PNR du Vercors
- 14h30 – 14h45 : Restitution du travail en sous-groupes
- **14h45 – 16h00 : Séquence n°3. : « Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : enjeux qualitatifs »**
  - 14H45 – 15H00 : Présentation de la thématique et des enjeux identifiés
  - 15H00 – 16H00 : Echanges en sous-groupes autour des enjeux et actions prioritaires retenues à ce stade de l'étude.
    - 15H00 – 15H10 : Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires
    - 15H10 – 15H25 : Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires
    - 15H25 – 15H35 : Actions prioritaires sur les enjeux qualitatifs sur les ressources en eau
    - 15H35 – 15H45 : Actions prioritaires sur les enjeux de qualité de l'eau distribuée
    - 15H45 – 16H00 : Préparation de la restitution
  - 16h00 – 16h15 : Restitution du travail en sous-groupes
- **16h15 – 16h30 : Bilan de la journée et mot de clôture**

### **3 - RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER**

Les objectifs de cet atelier étaient les suivants :

- Valider avec les participants le choix des enjeux prioritaires pour le territoire,
- Travailler sur les actions prioritaires de manière à pouvoir alimenter le programme d'actions qui sera retenu à l'issue du schéma.
- Permettre aux différents acteurs de territoire d'échanger ensemble.
- Partager des retours d'expérience d'acteurs du territoire.

### **4 - SYNTHÈSE DES ÉCHANGES**

#### **4.1 - Mot d'accueil et rappel du contexte de l'étude et de ses objectifs**

(cf. présentation)

Compte tenu du temps écoulé depuis les dernières rencontres, un rappel rapide des objectifs de l'étude, de la méthodologie retenue et de l'état d'avancement a été faite en introduction de la journée.

#### **4.2 - Séquence n°1 : Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation des ressources en eau et les enjeux climatiques : enjeux quantitatifs**

##### **4.2.1 - Rappel des résultats de l'état des lieux et des perspectives d'évolution**

(cf. présentation)

Afin de permettre à chaque participant de se remémorer ou de prendre connaissance des principales conclusions des deux premières phases de l'étude en lien avec les enjeux quantitatifs, il a été fait une rapide présentation des principaux éléments collectés au cours des deux premières phases.

Il a notamment été rappelé la situation de déficit hydrique d'un grand nombre de masses d'eau du Département, une prise en compte des enjeux liés à l'eau potable parfois insuffisante dans l'élaboration des documents d'urbanisme ainsi que les effets du changement climatique déjà perceptibles sur la recharge des masses d'eau et leur sollicitation

Cette analyse a conduit à décomposer l'enjeu « Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire, la préservation des ressources en eau et les enjeux climatiques » en 3 sous-thèmes :

- Sous-thème n°1.1 : Actions en lien avec la gestion quantitative des ressources en eau
- Sous-thème n°1.2 : Ressource en eau et politique d'aménagement du territoire
- Sous-thème n°1.3 : Ressource en eau et changement climatique

#### 4.2.2 - Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.

A l'issue des précédentes phases, 50 enjeux ont été identifiés pour le territoire dans le domaine de l'eau potable dont 15 ont été sélectionnés prioritaires par le comité technique de suivi du SDDAEP. Parmi ces 15 enjeux, 6 concernent spécifiquement la problématique quantitative, dont 4 pour le premier sous-thème et 1 pour chacun des deux derniers sous-thèmes. L'objectif de cette séquence d'atelier était ainsi de valider ou de faire évoluer le choix des enjeux prioritaires identifiés par le comité technique. Pour cela, chaque participant a pu préciser les 6 enjeux qu'il considérait comme prioritaires.

Malgré des choix différents d'un sous-groupe à l'autre (cf. résultats détaillés en annexe), les 6 enjeux pré-identifiés comme prioritaires ont été validés, à savoir :

- Sous-thème 1.1. : Actions en lien avec la gestion quantitative des ressources en eau
  - **Enjeu n°6 : Améliorer la performance des infrastructures (connaissance patrimoniale, suivi des consommations, entretien des ouvrages,...),**
  - **Enjeu n°8 : Améliorer la connaissance des ressources en eau,**
  - **Enjeu n°9 : Améliorer la connaissance et l'évaluation des besoins actuels et futurs,**
  - **Enjeu n°10 : Renforcer la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable,**
- Sous-thème n°1.2 : Ressource en eau et politique d'aménagement du territoire
  - **Enjeu n°11 : Améliorer la concertation transversale entre les services en charge de l'aménagement du territoire et les services d'eau et les collectivités pour lesquelles ils interviennent,**
- Sous-thème n°1.3 : Ressource en eau et changement climatique
  - **Enjeu n°16 : Évaluer les effets potentiels du changement climatique (augmentation des températures, incidence sur la pluviométrie, impact sur la recharge,...) sur les besoins en eau des différents usagers et anticiper les conflits d'usage et les situations de crise potentielles.**

On retiendra toutefois que, sur le sous-thème n°1.1, les enjeux suivants ont également été identifiés comme importants au vu du nombre d'avis positifs recueillis :

- Enjeu n°1 : Progresser dans le suivi quantitatif des ressources en eau
- Enjeu n°2 : Encourager les économies d'eau
- Enjeu n°5 : Favoriser la recharge des nappes

#### 4.2.3 - Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.

Lors de la phase II, 80 actions ont été pré-identifiées pour répondre aux 50 enjeux retenus pour le territoire drômois en matière d'eau potable. Sur l'ensemble de ces 80 actions, le comité technique en a pré-identifiées 15 comme prioritaires.

La thématique « gestion quantitative des ressources en eau » rassemble à elle seule, 22 actions parmi ces 80 dont 3 prioritaires (1 pour chaque sous-thème) comme prioritaires. De même que pour la validation des enjeux prioritaires décrite précédemment, le choix des

actions prioritaires a été soumis à l'avis des participants. Pour cette thématique, ce sont donc 22 actions qui ont été pré-identifiées, 3 étant indiquées comme prioritaires (1 pour chaque sous-thème).

Comme pour le choix des enjeux prioritaires, les différents sous-groupes ont fait des choix différents, mais les 3 actions prioritaires pré-identifiées ont recueillis le plus grand nombre d'avis positifs. Ces 3 actions sont les suivantes :

- **Action n°7 : Etablir des bilans besoins-ressources sur tous les territoires, intégrant les enjeux du changement climatique et des programmes de sécurisation de la ressource en eau opérationnels.**
- **Action n°14 : Caractériser la vulnérabilité des différentes ressources en eau utilisées pour l'AEP face au changement climatique et intégrer cet aspect dans les études de bilans besoins-ressource.**
- **Action n°20 : Renforcer le rôle des acteurs de l'eau potable dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire (SCOT, PLU,...).**

#### 4.2.4 - Mise en œuvre des actions prioritaires en lien avec la « Gestion quantitative »

Le travail en sous-groupes s'est poursuivi par des temps d'échanges sur les modalités de mise en œuvre opérationnelle des 3 actions prioritaires pré-identifiées.

Les participants pouvaient ainsi échanger sur les points suivants :

- Quel est le porteur de l'action le plus pertinent ?
- Quels doivent être les partenaires associés ?
- Quelle est l'échelle d'intervention ou le périmètre le plus approprié ?
- Quels sont les objectifs à atteindre ?
- Quels sont les critères de validation de l'atteinte des objectifs ?
- A quelle échéance, l'action doit-elle être mise en œuvre ?
- Quels sont les moyens humains, techniques et financiers à mobiliser ?
- Quelles peuvent être les différentes sources de financement mobilisables pour mettre en œuvre cette action ?
- Quels sont les risques de non-atteintes de ces objectifs ?

##### 4.2.4.1 - Mise en œuvre de l'action prioritaire en lien avec la « Gestion quantitative »

Il s'agissait ici de faire travailler les participants sur les modalités de mise en œuvre opérationnelle de l'action n°7 intitulée : « *Etablir des bilans besoins-ressource sur tous les territoires, intégrant les enjeux du changement climatique et des programmes de sécurisation de la ressource en eau opérationnels* ».

Le détail des contributions des participants est fourni en annexe.

En synthèse, les participants ont rappelé l'importance de cette action n°7 pour l'ensemble du territoire drômois, en particulier pour les territoires présentant des déficits quantitatifs chroniques. La mise en place d'une telle action permettra de combler le manque actuel de données sur une grande majorité des ressources en eau du territoire, notamment vis à vis de leur vulnérabilité face au changement climatique.

Tous les groupes ont mis en avant la nécessité d'avoir un porteur de cette action capable d'avoir une vision globale à l'échelle du périmètre de la ressource étudiée et d'assurer une gouvernance partagée avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de cette ressource. Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), bien souvent en charge du suivi des Programmes de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) semblent être les structures les plus pertinentes pour porter ce type de réflexion à l'échelle de leurs territoires. Sur les autres territoires non couverts par un SAGE, ces démarches pourraient être initiées et/ou portées par des structures comme les syndicats de rivières en charge de la compétence GEMAPI, les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ou encore les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) lorsque leurs périmètres coïncident avec le périmètre de la ressource en eau, voire le Département.

Ces démarches nécessiteront des moyens humains et techniques que ce soit pour réaliser les études de caractérisation des ressources mais aussi et surtout le suivi de la mise en œuvre des actions qui découleront des travaux d'analyse de la vulnérabilité des ressources, d'où l'intérêt de s'appuyer sur des structures déjà existantes. .

Les sources de financement peuvent être multiples (fonds propres des structures porteuses, contributions des usagers, budgets généraux des collectivités (impôts), financements externes (Etat, Agence de l'eau, Département)).

Compte tenu de la multiplication des épisodes de sécheresse sur le Département au cours des dernières années, la totalité des groupes a mis en avant l'importance d'engager ces réflexions à court, voire très court terme.

Les participants ont toutefois mis en avant un certain nombre d'obstacles et notamment le manque de données actuelles pour sensibiliser les acteurs (élus, techniciens, usagers) sur cette thématique, le manque possible de moyens humains et financiers et l'importance des enjeux sous-jacents (enjeux sociaux, économiques et politiques).

#### 4.2.4.2 - Actions en lien avec le «changement climatique »

Il s'agissait ici de faire travailler les participants sur les modalités de mise en œuvre opérationnelle de l'action n°14 intitulée : « *Caractériser la vulnérabilité des différentes ressources en eau utilisées pour l'AEP face au changement climatique et intégrer cet aspect dans les études bilan besoins-ressources* ».

En synthèse, les contributions sur cette action ont été plus faibles que pour l'action n°7 étant donné le lien fort entre les deux actions .

La nécessité de défendre des approches par bassin versant, voire même au-delà (échelle départementale), a, toutefois, été à nouveau largement soulignée.

La spécificité de cette action vise à sensibiliser les acteurs locaux sur la vulnérabilité des ressources en eau vis à vis du changement climatique et d'anticiper le plus en amont possible les conséquences sur la filière Eau potable.

Cette action doit ainsi permettre à tous les territoires du Département, à terme, de mieux intégrer dans les documents de planification (SCOT, PLU, PLUi...) la vulnérabilité des ressources en eau au regard du changement climatique et des évolutions démographiques envisagées mais aussi de donner les moyens aux services d'eau d'anticiper les situations critiques qui pourraient apparaître et impacter leur fonctionnement.

#### 4.2.4.3 - Actions en lien avec les «politiques d'aménagement du territoire et la gestion quantitative des ressources en eau»

Il s'agissait ici de faire travailler les participants sur les modalités de mise en œuvre opérationnelle de l'action n°20 intitulée : « *Renforcer le rôle des acteurs de l'eau potable dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire (SCOT, PLU,...)* ».

En synthèse, cette action a pour objectif d'intégrer les enjeux quantitatifs sur les ressources en eau dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Un des principaux leviers serait d'associer systématiquement les acteurs de l'eau dans les phases d'élaboration et de validation des documents d'urbanisme sachant qu'à ce jour, les services d'eau ne font pas partie des services associés de manière obligatoire et réglementaire. Il y a donc, à ce niveau-là, des ajustements de méthodes à mettre en œuvre par l'ensemble des acteurs en charge de la validation de ces documents (services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, services de l'état, services des eaux,...).

Au travers de tout cela, l'objectif est de pouvoir mesurer le plus en amont possible l'impact possible des évolutions des besoins en eau potable sur le fonctionnement des services d'eau et de vérifier qu'ils n'engendreront pas des situations de crise : la ressource en eau doit en effet être considérée comme un élément structurant de l'aménagement du territoire et non comme une variable pouvant s'ajuster en permanence aux besoins.

A noter que cette action n'a toutefois pas fait l'unanimité au sein des participants : certains ont en effet exprimé leur réserve quant au fait que la disponibilité de la ressource puisse réellement constituer un facteur limitant pour l'urbanisme et le développement des territoires. Ce positionnement est intéressant et renvoie aux deux sous-thèmes précédents : il s'avère indispensable d'inciter chaque territoire à se doter de données fiables et pertinentes, actuelles et prospectives, afin de pouvoir affirmer ou infirmer ce positionnement. Les témoignages, présentés au cours des ateliers, de collectivités ayant, ou ayant eu, des problèmes d'approvisionnement en eau et les données sur l'évolution de la productivité de certaines ressources, incite aujourd'hui à une certaine vigilance.

#### 4.2.4.4 - Restitution du travail en sous-groupe et synthèse de la séquence n°1

A l'issue de cette séquence de travail, il a été demandé aux différents sous-groupes d'identifier une à trois idées clés jugées comme essentielles au vu de leurs échanges.

Le détail des idées clefs identifiées par chaque sous-groupe est présenté en annexe.

**En synthèse, les échanges ont permis de réaffirmer l'importance et le caractère indispensable d'améliorer la connaissance des ressources en eau, à ce jour très largement insuffisante, que ce soit vis à vis de leur fonctionnement propre que de leur vulnérabilité (productivité, recharge, sensibilité aux pollutions et au changement climatique) que des usages qui en sont faits.**

**L'identification et la connaissance approfondie des ressources en eau du Département doivent permettre, à terme, de pouvoir anticiper le plus en amont possible, d'éventuelles situations de crise et d'être plus juste dans les études prospectives d'aménagement du territoire. Cela passera notamment par une meilleure prise en compte des enjeux sur les ressources en eau dans les documents d'urbanisme et imposera de travailler à des échelles adaptées qui dépassent très souvent l'échelle de gestion des réseaux d'eau potable. Plusieurs structures existantes ont déjà été pré-identifiées comme les SAGE, sur les territoires qui en sont dotés, les syndicats de rivière en charge de la compétence GEMAPI, les SCOT, voire le Département qui possèdent toutes des outils de gouvernance et d'échanges partagés.**

**En revanche, il sera nécessaire de mettre à disposition de ces structures des moyens humains, techniques et financiers dédiés en s'appuyant notamment sur les contributions des financeurs habituels (Etat, Agence de l'eau et Département).**

**La mise en œuvre rapide de ces actions est justifiée par les épisodes de sécheresse qui se multiplient et s'amplifient, ce qui fait, et pourrait faire, naître des conflits d'usage aigus autour de la ressource en eau et de ses usages..**

### **4.3 - Séquence n°2 : Adapter la gouvernance de la filière Eau potable afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance du petit et du grand cycle de l'eau.**

(cf. présentation)

En introduction de cette deuxième séquence de la journée, il a été présenté une rapide synthèse des principales conclusions des deux premières phases de l'étude.

Pour rappel, le Département de la Drôme compte 239 Unités de Gestion et d'Exploitation (UGE), dont 25 syndicats qui desservent à eux seuls environ 1/3 de la population. Les autres services sont gérés à l'échelle communale. A noter que 6 communes, comptant un très faible nombre d'habitants, n'ont pas de réseau public, certaines souhaitant toutefois en disposer au vu de problèmes rencontrés sur l'évolution de la productivité de ressources privées.

Toutefois, cette gouvernance des services d'eau potable est en cours d'évolution depuis 2020 par la mise en œuvre des loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et FERRAND qui ont entraîné le transfert obligatoire de la compétence eau potable aux communautés d'agglomération au 1 janvier 2020 et prévoient ce transfert aux communautés de communes, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette évolution devrait entraîner une division du nombre de services par plus de 10. Toutefois les syndicats couvrant au moins deux EPCI pourront se maintenir, leurs délégués étant des membres des assemblées communautaires, une fois la compétence transférée, et non des membres des conseils municipaux.

La gouvernance du grand cycle de l'eau a également évolué depuis 2018, avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Celle-ci a conduit les communes à transférer leur compétence aux EPCI, ces derniers pouvant ensuite la transférer ou la déléguer à des syndicats de rivière. Dans la Drôme, les changements ont concerné les communautés de communes et d'agglomération de la moitié Nord du Département qui ont pris la compétence GEMAPI en lieu et place des syndicats de rivière existants, ainsi que l'adhésion de la communauté de communes du Royans Vercors au Syndicat Mixte des Bassins Hydraulique de l'Isère (SYMBHI). Les syndicats de rivières de la moitié Sud du Département se sont maintenus, hormis sur le bassin de l'Eygues où un syndicat mixte unique pour tout le bassin de l'Eygues a été créé en substitution des 3 syndicats pré-existants. Cette nouvelle compétence a généré des obligations supplémentaires pour toutes les structures concernées, notamment en matière de prévention de risque inondation.

L'ensemble des acteurs du petit cycle et du grand cycle de l'eau doivent donc faire face à un profond bouleversement de leur gouvernance et de leur fonctionnement, ce qui soulève, parfois, des inquiétudes mais fait également naître de nouvelles opportunités comme la fusion de structures afin de se rapprocher le plus possible de la logique de bassins versants.

Dans le cadre de l'analyse en cours, la thématique de la gouvernance a été scindée en deux sous-thèmes :

- sous-thème n°3.1 : Gouvernance du petit cycle de l'eau

- sous-thème n°3.2 : Gouvernance du grand cycle de l'eau

Dans le cadre du présent atelier, seul le sous-thème n°3.2 a fait l'objet d'échanges, le sous-thème n°3.1 sera étudié au cours d'une seconde journée d'atelier dédiée exclusivement au fonctionnement des services d'eau.

#### 4.3.1 - **Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.**

Sur le sous-thème n°2 relatif à la gouvernance du grand cycle de l'eau, 3 enjeux ont été pré-identifiés par le comité technique dont 1 prioritaire. Ce choix a été soumis à l'avis des participants.

A l'issue des échanges en sous-groupes, l'enjeu n°37 « **Renforcer le rôle des services d'eau potable dans la gouvernance des structures en charge de la protection des ressources en eau.** » a été validé.

#### 4.3.2 - **Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.**

Pour répondre aux 3 enjeux qu'il avait pré-identifiés, le comité technique a également pré-identifié 3 actions dont 1 prioritaire.

A l'issue des échanges, le choix de l'action n°58 « **Renforcer la synergie entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau.** » a été validé.

#### 4.3.3 - **Mise en œuvre de l'action prioritaire relative à la « Gouvernance »**

Sur le même principe que les actions retenues pour la gestion quantitative, les participants ont pu échanger sur les modalités de mise en œuvre de l'action prioritaire retenue.

Ils ont également été amenés à échanger sur les questions suivantes :

- Comment améliorer le lien entre petit et grand cycle de l'eau ?
- Comment renforcer le rôle des services d'eau dans les démarches de protection des ressources en eau ? (gouvernance, soutien financier, mutualisation de personnel,...)

##### 4.3.3.1 - Actions en lien avec la «gouvernance du grand cycle de l'eau»

Il s'agissait ici de faire travailler les participants sur les modalités de mise en œuvre opérationnelle de l'action n°58 intitulée : « *Renforcer la synergie entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau* ».

L'ensemble des participants a convenu qu'il est impératif de renforcer le lien entre les acteurs des 2 cycles de l'eau, d'une part, pour améliorer et accélérer la prise de conscience des enjeux autour de la préservation des ressources en eau et de leur potentielle vulnérabilité vis à vis du changement climatique et, d'autre part, pour renforcer l'efficacité des actions conduites par chacun des acteurs.

Pour cela, il est possible de s'appuyer sur des structures déjà existantes comme les SAGE, les syndicats en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, les PNR accompagné d'un éventuel appui externe (Département, Agence de l'eau). En ce qui concerne les EPCI qui disposent déjà de la compétence GEMAPI, la prise de la compétence

Eau Potable au plus tard en 2026, pourra peut être permettre de piloter plus facilement le petit et le grand cycle de l'eau au sein d'une même structure.

Compte tenu des enjeux et du contexte actuel de profond changement lié aux différentes réformes en cours concernant la gouvernance, il serait intéressant de profiter de cette période pour, d'ores et déjà, mettre en place ou renforcer des actions concrètes et créer des liens entre les structures.

4.3.3.2 - Echange autour des questions suivantes : « Comment améliorer le lien entre petit et grand cycle de l'eau ? » et « Comment renforcer le rôle des services d'eau dans les démarches de protection de la ressource en eau ? (gouvernance, soutien financier, mutualisation de personnel,...) »

Au cours de ces échanges, les éléments cités précédemment concernant la gestion quantitative des ressources en eau ont à nouveau été repris (approche par bassin versant,...) avec des éléments supplémentaires concernant les outils à mettre en place ou à créer pour permettre aux services d'eau de renforcer leurs interventions. Il a notamment été évoqué à titre d'exemple le manque d'outils réglementaires à la disposition des services d'eau pour faire appliquer et suivre la mise en œuvre des prescriptions des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique relatifs à la protection des captages dont ils ont la charge.

L'alimentation en eau potable constitue un des usages les plus sensibles des ressources en eau et à ce titre, les acteurs de l'eau potable ont des exigences spécifiques quant à leur préservation mais n'ont pas forcément aujourd'hui les outils nécessaires pour la garantir.

4.3.3.3 - Restitution du travail en sous-groupe

A l'issue de cette séquence de travail, il a été demandé aux différents sous-groupes d'identifier une à trois idées clés jugées comme essentielles au vu des échanges.

Le détail des idées clefs identifiées par chaque sous groupe est présenté en annexe.

**En synthèse, il ressort des échanges entre les participants sur la thématique « gouvernance » 3 idées clés majeures :**

**- la nécessité de créer du lien entre les différents acteurs du petit et du grand cycle de l'eau et plus largement l'ensemble des usagers des ressources en eau afin de partager une vision commune sur les enjeux et les objectifs à atteindre. Pour cela, il est possible de s'inspirer du principe des Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE ; les CLE sont des instances regroupant tous les usagers de la ressource en eau dont l'animation est assurée par une personne dédiée qui peut éventuellement bénéficier d'un appui par des structures externes comme les agences de l'eau.,**

**- doter les services d'eau potable de véritables outils opérationnels pour garantir la préservation des ressources (outils de maîtrise du foncier, espaces naturels, outils juridiques,...), car l'usage Eau potable constitue l'un des usages le plus sensible des ressources en eau et qu'à ce titre, les acteurs de l'eau ont des exigences spécifiques,**

**- si nécessaire, mettre en œuvre des mesures coercitives tel que le conditionnement des aides financières sur les territoires à la mise en place d'une commission de type**

**« CLE » ou équivalent, d'une stratégie et d'un plan d'actions à l'échelle des masses d'eau. Les PTGE (Plans Territoriaux de Gestion de l'Eau) pourraient peut-être permettre la mise en place de telles commissions.**

#### **4.4 - Séquence n°3 : « Distribuer aujourd'hui comme demain, une eau de qualité conforme à la réglementation »**

(cf.présentation)

Cette dernière séquence de la journée a également été introduite par une rapide présentation des conclusions des deux premières phases de l'étude.

Cette thématique a été scindée en deux sous-thèmes :

- sous-thème n°2.1 : Politique d'aménagement du territoire et qualité des eaux brutes
- sous-thème n°2.2 : Qualité des eaux distribuées

Le premier sous-thème traite plus particulièrement de la préservation des ressources en eau et le second à la qualité de l'eau distribuée aux usagers.

Concernant le sous-thème 2.1., les deux premières phases de l'étude ont permis de rappeler les points suivants :

- 5 masses d'eau sur les 18 que compte le Département sont classées en état médiocre sur le plan qualitatif,
- 131 communes du Département, soit environ le 1/3, sont concernées par les zones vulnérables nitrates,
- 18 captages prioritaires sont recensés dans le Département sur lesquels des mesures spécifiques doivent être prises en raison notamment de problèmes qualitatifs sur la ressource en eau (présence de nitrate, pesticides,...)

Au niveau de la qualité de l'eau distribuée aux usagers, les points suivant ont été rappelés :

- 8 services d'eau du Département sont concernés par des dépassements de la norme sur les pesticides,
- 2,3 % de la population sont alimentés par une eau dont les taux de conformité sont inférieurs à 80 %, et beaucoup de services constatent des dépassements réguliers, des normes de qualité bactériologique, notamment en territoire de montagne, à l'occasion d'épisodes pluvieux importants. Toutefois, dans la grande majorité des cas, la situation redevient normale très rapidement à la suite des épisodes pluvieux et les dépassements sont dans la plupart des cas très faibles et sont très rarement à l'origine de problèmes sanitaires avérés chez les usagers,
- 30 % des captages de l'échantillon sont considérés comme vétustes, sachant qu'ils sont des équipements clefs du réseau puisqu'ils se situent à l'interface entre les infrastructures d'alimentation en eau potable et les ressources en eau.

Toutefois, il est également important de souligner les points suivants concernant la qualité de l'eau distribuée aux usagers :

- 82 % de la population est alimentée par une eau dont la teneur en nitrates est inférieure à 25 mg/l et aucun service ne dépasse les normes de potabilité,
- 90,2 % de la population consomme une eau de très bonne qualité bactériologique et 97,7 % une eau de qualité satisfaisante.

La qualité de l'eau distribuée aux usagers est donc très largement satisfaisante, mais cette situation est le fruit de plusieurs décennies d'efforts pour préserver les ressources qui ont conduit à l'abandon d'une centaine de captages sur tout le Département (sur 534 que compte aujourd'hui le Département) au cours des 30 dernières années en raison de problèmes quantitatifs ou qualitatifs trop importants.

Toutefois, certaines évolutions en cours ou à venir peuvent être source de préoccupation sur l'évolution de la qualité de l'eau et nécessitent une vigilance particulière :

- le changement climatique qui impactera les ressources sur le plan quantitatif mais également qualitatif,
- une évolution démographique (+20 % en 40 ans), qui pourrait impacter toute la filière AEP et donc également les aspects qualitatifs,
- une augmentation des exigences des usagers qui pourrait se traduire prochainement par une évolution des normes sanitaires et un renforcement des actions à engager pour la reconquête du bon état des masses d'eau,
- une baisse des consommations constatée depuis de nombreuses années qui impacte les capacités financières des services d'eau, alors que le niveau des dépenses se maintient, voire augmente, notamment pour satisfaire les obligations réglementaires
- une baisse globale des financements extérieurs dont sont fortement dépendantes les mesures actuelles de protection des ressources ,
- une augmentation des besoins en investissement qui pourraient impacter l'équilibre financier des services d'eau.

#### 4.4.1 - **Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.**

Pour le sous-thème n°2.1 « Gestion qualitative des ressources en eau et politique d'aménagement du territoire », l'enjeu n°19 « **Privilégier des mesures préventives pour garantir la qualité des ressources en eau et éviter la mise en place de solutions de traitement coûteuses (mesures curatives)** » a été validé comme prioritaire par les participants.

Pour le sous-thème n°2.2 « Qualité de l'eau distribuée », l'enjeu n°27 qui était proposé par le comité technique, à savoir « Réduire les contaminations bactériologiques sporadiques », n'a en revanche pas été retenu par les participants qui ont privilégié, l'enjeu n°26 « **Améliorer l'entretien des captages et des infrastructures d'alimentation en eau potable** ». Il sera donc proposé, lors du prochain comité technique ; de prendre en compte ces modifications dans le choix définitif des enjeux prioritaires.

Enfin, l'enjeu n°28 « **Réduire les contaminations physico-chimiques (nitrates, produits phyto-sanitaires,...)** » a été validé comme enjeu prioritaire par les participants.

#### 4.4.2 - **Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.**

Pour répondre aux 3 enjeux prioritaires, il était proposé aux participants de retenir 4 actions prioritaires au sein de la liste de 31 actions établie par le comité technique, soit 2 pour chaque sous-thème.

Pour le sous-thème 2.1. « Gestion qualitative des ressources en eau et politique d'aménagement du territoire », l'**action n°36** « Renforcer le rôle des services d'eau au sein des démarches de protection des ressources en eau (mobilisation de moyens techniques, humains et financiers) » n'a pas été retenue. Il lui a été privilégié l'**action n°26** « **Généraliser l'approche par Bassin d'Alimentation de Captages – BAC - (acquisition foncière, convention avec les exploitants, intégration des notions de BAC aux documents d'urbanisme,...)** ». En revanche, l'**action n°32** « **Sécuriser le financement des démarches de protection des ressources en eau vis à vis des financements extérieurs qui tendent à se réduire afin de garantir leur pérennité** » a été validée par les participants.

Pour le sous-thème 2.2., les deux actions pré-identifiées par le comité technique ont été validées par les participants, même si des divergences ont été constatées entre les groupes. Il s'agit de l'**action n°44** « **Concentrer les efforts sur les services identifiés par l'Agence Régionale de Santé -ARS - qui présentent actuellement des problèmes de non-conformité récurrents (bactériologique, nitrates, pesticides,...) pour un retour à la normale le plus rapide possible** » et de l'**action n°52** « **Anticiper les évolutions réglementaires qui pourraient impacter le fonctionnement des services d'eau (Plan de Gestions de la Sécurité Sanitaire des Eaux -PGSSE -, nouvelle directive cadre européenne,...)** » o.

##### 4.4.2.1 - Mise en œuvre des actions prioritaires en lien avec la «Gestion quantitative des ressources en eau et politique d'aménagement du territoire»

Il s'agissait ici de faire travailler les participants sur les modalités de mise en œuvre opérationnelle des actions prioritaires pré-identifiées n°32 et n°36 citées précédemment :

L'action n°32 introduit une notion relativement nouvelle pour les acteurs de l'eau étant donné que les actions de protection de la ressource étaient plutôt bien financées par l'Agence de l'eau jusqu'à récemment. Elle s'inscrit en revanche dans une logique de moyen, voire long terme, où les services d'eau pourraient être amenés à autofinancer l'intégralité de leurs actions selon le principe de « l'eau paye l'eau ». Cette action a notamment été introduite dans le cadre de l'étude suite aux contraintes financières nouvelles qui ont pesé sur l'Agence de l'eau avant l'adoption de son XXIème et qui l'ont conduite à abandonner le financement de certaines actions qui paraissaient pourtant acquises, comme, par exemple, les procédures administratives de protection des captages ou encore l'assainissement non collectif. Les services d'eau les plus importants ont déjà intégré les baisses possibles de financement dans leurs études prospectives, sachant qu'ils ne sont pas, ou plus éligibles, à un certain nombre d'aides financières.

Parmi les pistes évoquées par les participants, il y a notamment le recours à d'autres types de financement ou l'augmentation du prix de l'eau. Ces éléments devront être complétés par la suite afin de dégager plus de perspectives.

Concernant l'action n°36, il est proposé de s'inspirer des démarches conduites dans le cadre des plans d'actions relatifs aux captages prioritaires. En effet, la réussite de ces plans passe par l'animation et la coordination entre tous les acteurs concernés. Les services d'eau pourraient recruter des animateurs à moins qu'il ne soit plus pertinent de conduire cette démarche à une échelle plus large (bassin versant, échelle départementale, ...).

#### 4.4.2.2 - Actions prioritaires en lien avec la «Qualité de l'eau distribuée»

Il s'agissait ici de faire travailler les participants sur les modalités de mise en œuvre opérationnelle des actions n°44 et n°52 citées précédemment.

Pour l'action n°44, il n'y a pas eu beaucoup de contributions mais tous les participants se sont accordés sur la nécessité de poursuivre les actions déjà engagées depuis de nombreuses années sous l'impulsion de l'ARS et avec l'appui des financeurs habituels (ETAT, Département, Agence de l'eau).

Pour l'action n°52, les participants ont mis en avant l'ARS comme porteur de cette action auprès de l'ensemble des services d'eau compte tenu de son caractère réglementaire. Il s'agirait en synthèse de mettre en place et de coordonner un réseau de veille réglementaire afin d'anticiper le plus en amont possible les évolutions réglementaires impactantes pour les services d'eau et éviter de les subir ou de prendre un retard important dans leur mise en œuvre.

#### 4.4.2.3 - Restitution du travail en sous-groupes

À l'issue de cette séquence de travail, il a été demandé aux différents sous-groupes d'identifier une à trois idées clés identifiées comme essentielles au vu des échanges.

Le détail des idées clés identifiées par chaque sous-groupe est fourni en annexe. Le paragraphe suivant en présente une synthèse :

**En synthèse, il ressort des échanges entre les participants sur la thématique « gestion qualitative », 3 idées clés majeures :**

- remettre l'eau au centre des préoccupations et des politiques d'aménagement du territoire,**
- diversifier les sources de financement pour sécuriser les démarches de protection des ressources en eau et les actions de mise en conformité de l'eau distribuée identifiées par l'ARS, tout en anticipant le mieux possible les évolutions futures.**
- privilégier les approches par bassin versant avec des plans d'action construits avec l'ensemble des acteurs, notamment ceux du monde agricole, tout en s'appuyant sur les acteurs les plus volontaires.**

**Globalement, les idées clés sont très proches de celles identifiées sur les deux précédentes thématiques avec néanmoins une notion nouvelle concernant la sécurisation du financement des actions thématiques qui sera étudiée plus précisément au cours de la 3ème journée d'atelier.**

## 4.5 - Témoignages

### 4.5.1 - Présentation du PAOT de la Drôme (O.CARSANA - DDT26)

(cf.présentation)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eau (SDAGE), tel que prévu par la Loi sur l'Eau de décembre 2006, est un document cadre qui fixe les grandes orientations en matière de préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Les SDAGE concernent les 6 unités hydrographiques existant en France et pour la Drôme, il s'agit du SDAGE Rhône Méditerranée. Les SDAGE ont une durée de 6 ans et leur objectif est de définir, sur la bases d'orientations fondamentales, un programme de mesures destiné à ce que les masses d'eau atteignent un bon état quantitatif et qualitatif. Le SDAGE 2016-2021 en vigueur s'organise autour des 3 orientations fondamentales suivantes :

- ECONOMISER – PARTAGER l'eau : une gestion quantitative de la ressource
- LUTTER contre les pollutions ponctuelles et diffuses
- RESTAURER les milieux aquatiques

Le Programme de Mesures (ou PDM) de ce SDAGE a établi une liste d'actions permettant de répondre aux orientations fondamentales déclinées sur l'ensemble du bassin versant. Ce programme de mesures se traduit à l'échelle départementale par le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) qui identifie les actions propres à chaque territoire et masse d'eau.

Le PAOT de la Drôme a identifié ainsi 691 actions opérationnelles réparties de la manière suivante :

- 553 concernant les eaux superficielles :
  - 46 % en lien avec la gestion des prélèvements,
  - 35 % sur la réduction des altérations de l'hydromorphologie des cours d'eau,
  - 19 % pour la réduction des pollutions
- 138 concernant les eaux souterraines :
  - 18 % en lien avec les problèmes quantitatifs,
  - 82 % en lien avec les problèmes qualitatifs et notamment la lutte contre les pollutions diffuses.

A noter que le SDAGE 2022 – 2027 est en cours de préparation.

### 4.5.2 - Témoignage des communes de Rochebrune et Sainte-Jalle : « Le quotidien sans eau potable » et l'intérêt de la mutualisation sur les problématiques de sécurisation de l'alimentation en eau potable – JL NICOLAS, A. IVARNES, R. DEJOUX.

La présentation de la mise en œuvre du projet d'interconnexion des réseaux d'eau potable des communes de Rochebrune et de Sainte-Jalle, a permis d'illustrer les enjeux actuels sur les ressources en eau (insuffisance de certaines ressources communales, tarissement de ressources privées en période estivale nécessitant la mise en place de solutions d'urgence comme le transport d'eau par citerne). Cette situation peut sans doute et au moins

partiellement être attribuée aux premières conséquences visibles du changement climatique.

Pour solutionner les problèmes rencontrés par plusieurs abonnés de Rochebrune, la commune a réalisé dans un premier temps un schéma directeur qui a permis d'envisager les solutions de secours à partir des communes voisines et notamment de Sainte-Jalle. Les échanges ont alors permis de mettre en évidence l'intérêt d'un projet d'interconnexion entre les deux communes pour répondre d'une part aux besoins des abonnés de Rochebrune mais également de sécuriser l'alimentation en eau de la commune de Sainte-Jalle qui connaissait une situation tendue en terme d'approvisionnement en eau en période estivale. Ce projet a permis notamment de desservir des structures d'accueil et de transformation des produits de la ferme sur la commune de Rochebrune, sécurisant ainsi des activités économiques sur ce territoire tout en permettant à la commune de Sainte-Jalle, de différer à plus tard des travaux de recherche en eau onéreux et soumis à de nombreuses incertitudes.

Cet exemple met clairement en évidence les difficultés liées à la sécurisation de l'alimentation en eau potable en territoire de montagne et surtout l'intérêt d'avoir des approches qui dépassent l'échelle communale quand cela s'avère pertinent.

Il met aussi en évidence l'importance pour les collectivités de réaliser les schémas de distribution préconisés par le Code Général des Collectivités locales (art. L2224-7-1) et d'anticiper les changements de destination de certains bâtis alimentés par des sources privées avec, à la clé, des besoins en eau différents.

#### 4.5.3 - **Présentation des actions opérationnelles engagées sur le changement climatique à l'échelle du Bassin Rhône Méditerranée Corse – S. IRRMANN (Agence de l'eau RMC)**

(cf.présentation)

Cette présentation a tout d'abord été l'occasion de rappeler les principales conséquences du changement climatique identifiées dans le cadre du plan d'adaptation au changement climatique élaborée par l'Agence de l'eau RMC :

- un climat plus sec et plus chaud avec moins de neige,
- une accélération de la fonte des glaciers,
- une disponibilité de l'eau plus faible,
- des milieux aquatiques fragilisés.

Cela se traduira par les effets suivants :

- Précipitation : pas de tendance marquée sur le cumul annuel mais une baisse de l'ordre de -15 à -55 % sur le cumul estival sur le bassin méditerranéen,
- Température (fin du siècle) : +1,3 à +5,3°C en été et +0,9 à +3,6°C en hiver
- Hydrologie : -10 à -60 % sur les débits d'étiage

Dans son plan d'adaptation au changement climatique, l'Agence de l'Eau a ainsi identifié 3 axes de travail majeurs :

- Retenir l'eau dans les sols,

- Lutter contre le gaspillage de l'eau,
- Redonner un espace de bon fonctionnement aux milieux.

Cela s'est traduit pas l'élaboration d'une boîte à outils comprenant une soixantaine de mesures visant à aller agir plus vite et plus fort.

Deux actions concrètes engagées par des acteurs du bassin RMC ont ensuite été présentées :

- Etude de vulnérabilité du SCOT Grenoble,
- Etude de vulnérabilité de la Collectivité de Corse

#### 4.5.4 - **Présentation de la situation des masses d'eau de la Drôme pour les années 2017 à 2019 – J. DOUSSIN (CD26)**

(cf. présentation)

Au cours des 3 dernières années, le Département de la Drôme a connu des épisodes de sécheresse importants qui ont eu des conséquences parfois significatives sur les ressources en eau.

4 types de masses d'eau, suivies dans le cadre de l'observatoire départementale des masses d'eau, ont été étudiées :

- les nappes profondes,
- les nappes peu profondes,
- les nappes alluviales,
- les sources de montagne.

La présentation illustre ainsi sur des cas concrets la réponse des masses d'eau à la situation climatique des années 2017, 2018 et 2019, avec la mise en évidence de situations très contrastées sur des ressources présentant pourtant des caractéristiques très proches.

Trois principaux constats émergent de cette présentation :

- Pour une même typologie de masses d'eau, les réponses peuvent être très différentes, imposant une analyse quasi au cas par cas pour apprécier la vulnérabilité des ressources en eau,
- Des situations très préoccupantes sur certaines masses d'eau comme les sources de montagne pour lesquelles la période d'étiage s'est poursuivie, par exemple en 2017, jusqu'à la fin de l'année, alors que, jusqu'à il y a peu, les périodes d'étiage cessaient généralement avec les pluies automnales de septembre et octobre. Cette situation très exceptionnelle a conduit, sur certaines ressources, à diviser par 2 les débits d'étiage historique.
- il est constaté sur certaines nappes souterraines, et notamment les nappes profondes, des effets cumulatifs sur plusieurs années liés à des déficits hydrologiques durant les périodes habituelles de recharge (automne), conduisant pour certaines d'entre elles à atteindre des niveaux bas historiques.

#### 4.5.5 - **Présentation d'une action concrète mise en place par le Parc Naturel Régional du Vercors en lien avec le changement climatique – B. JOLY (PNR du Vercors)**

(cf.présentation)

Cette présentation a été l'occasion de détailler les actions mises en œuvre par le PNR du Vercors pour mieux appréhender le changement climatique, notamment autour d'un observatoire construit autour de 4 axes de travail :

- le suivi hydrologique (étiage, hydrologie),
- le suivi de la biodiversité (faune, flore, milieux naturels),
- l'implication citoyenne,
- le suivi climatique (température, neige, pluviométrie).

Au niveau hydrologique, 5 stations de suivi ont été mises en place sur les têtes de bassins versants à l'hiver 2019 et 2020 et viendront compléter les observations déjà réalisées par d'autres réseaux de suivi (DREAL, CD26, EDF, SID), depuis de nombreuses années pour certains.

L'analyse des données existantes a déjà permis de mettre en évidence les phénomènes suivants :

- période de hautes eaux printanières de fonte de neige moins abondante et plus précoce d'un mois,
- retour des hautes eaux d'automne plus tardif.

Les conséquences de ces phénomènes sont les suivantes :

- tendance à la baisse de 25 % des débits moyens sur la période 1972 – 2018,
- augmentation forte des périodes d'étiage depuis le début des années 90, en durée et en intensité.

Face à ce constat, des premières pistes d'action ont déjà été envisagées, autour de 3 thématiques :

- URGENCE CLIMATIQUE: inscrire le changement climatique comme un enjeu majeur de la future charte du PNRV en cours de révision,
- ACCÈS A LA RESSOURCE : poursuivre le travail de recensement des ressources et développer des projets de sécurisation,
- STOCKAGE DE L'EAU : développer l'approche multi-usages des gros stockages d'eau (retenues collinaires,...), remettre en service les citernes traditionnelles du Vercors, développer l'accès aux cuves de rétention des eaux de pluie, apporter une expertise « sources » aux bâtiments non desservis par les réseaux publics d'eau potable (maisons isolées, gîtes, refuges,...).

#### **4.6 - Remarques générales sur la journée**

Comme pour les ateliers tenus en 2018, les participants ont souligné l'intérêt des témoignages et surtout des temps d'échanges en sous-groupes avec des acteurs de différents territoires et de métiers différents (préservation des ressources en eau, aménagement du territoire, service d'eau, ...). Toutefois, le programme des journées a été très dense mais c'était un choix volontaire du Département afin de limiter le nombre de réunions et de fait la mobilisation des acteurs du territoire.

Le comité technique avait sélectionné 50 enjeux et 80 actions sur plusieurs thématiques parmi lesquels il était demandé aux participants d'en sélectionner quelques uns et quelques unes. Compte tenu du temps imparti trop limité, les participants n'ont pas eu le temps d'analyser dans le détail les propositions qui leur étaient faites et ont souligné des redondances apparentes entre enjeux et actions qui auraient sans doute mérité de disposer de plus de temps pour expliquer les nuances et apporter des simplifications éventuelles.

Il est néanmoins rappelé que les deux premières phases de l'étude, et notamment la phase II, ont consisté à avoir une approche la plus exhaustive et détaillée possible des enjeux et actions en lien avec l'évolution de la compétence Eau potable. En revanche, la phase III du SDDAEP consiste à faire émerger les priorités (15 enjeux prioritaires et 15 actions prioritaires), ce qui gommara, de fait, les redondances identifiées. Une vigilance sera toutefois accordée sur ces points lors de la rédaction du rapport de phase III.

## 5 - SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ATELIER N°2

### 5.1 - Choix des enjeux prioritaires validés par les participants

Le tableau ci-dessous synthétise le choix des enjeux prioritaires des participants :

Axe de travail	Sous-thème	Numérotation	Matrice des enjeux majeurs identifiés	
Axe n°1 : Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation des ressources en eau et les enjeux climatiques : enjeux quantitatifs	Sous-thème 1.1 : Actions en lien avec la gestion quantitative des ressources en eau	6	Améliorer la performance des infrastructures (connaissance patrimoniale, suivi des consommations, entretien des ouvrages,...)	Validé
		8	Améliorer la connaissance des ressources en eau	Validé
		9	Améliorer la connaissance et l'évaluation des besoins actuels et futurs	Validé
		10	Renforcer la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable	Validé
	Sous-thème 1.2 : Ressource en eau et politique d'aménagement du territoire	11	Améliorer la concertation transversale entre les services en charge de l'aménagement du territoire et les services d'eau.	Validé
	Sous-thème 1.3 : Ressource en eau et changement climatique	16	Evaluer les effets potentiels du changement climatique (augmentation des températures, incidence sur la pluviométrie,...) sur les besoins en eau des différents usagers et anticiper les conflits d'usage et les situations de crise	Validé
Axe 2 : Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : enjeux qualitatifs	Sous-thème 2.1 : Gestion qualitative des ressources en eau et politique d'aménagement du territoire	19	Privilégier les mesures préventives pour garantir la qualité des ressources en eau et éviter la mise en place de solutions de traitement de l'eau coûteuses (mesures curatives)	Validé
	Sous-thème 2.2 : Qualité de l'eau distribuée	26	Améliorer l'entretien des captages et des infrastructures d'alimentation en eau potable	Validé
		27	Réduire les contaminations bactériologiques sporadiques	Non Validé
		28	Réduire les contaminations physico-chimiques (nitrates, produits phytosanitaires,...)	Validé
Axe 3 : Adapter la gouvernance de la filière « eau potable » afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance	Sous-thème 3.2 : Gouvernance du grand cycle de l'eau	37	Renforcer le rôle des services d'eau potable dans la gouvernance des structures en charge de la protection des ressources en eau.	Validé

## 5.2 - Choix des actions prioritaires validées par les participants

Le tableau ci-dessous synthétise le choix des actions prioritaires des participants :

Axe de travail	Sous-thème	Numérotation		Matrices des actions identifiées	
Axe 1 : Ressource en eau : Enjeux quantitatifs  Comment résoudre l'équation : Préserver les milieux aquatiques (objectifs des EVP) – Garantir les besoins actuels des populations – Assurer le développement des territoires. Tout ceci dans un contexte global de changement climatique	Sous-thème 1.1 : Assurer l'équilibre entre préservation des milieux aquatiques (EVP), besoins actuels des population et développement du territoire	7	QUAN7	Etablir des bilans Besoins-Ressource sur tous les territoires, intégrant les enjeux du changement climatique et des programmes de sécurisation de la ressource en eau opérationnels.	Validée
	Sous-thème 1.2 : Changement climatique	14	CLIM4	Caractériser la vulnérabilité des différentes ressources en eau utilisées pour l'AEP face au changement climatique et intégrer cet aspect dans les études bilans besoins-ressource.	Validée
	Sous-thème 1.3 : Politique d'aménagement du territoire et gestion quantitative des ressources en eau	20	URB2	Renforcer le rôle des acteurs de l'eau potable dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire (SCOT, PLU,...)	Validée
Axe 2 : Ressource en eau- Eaux distribuées : Enjeux qualitatifs  Distribuer aujourd'hui comme demain, une eau de qualité conforme à la réglementation	Sous-thème 2.1 : Politique d'aménagement du territoire et qualité des eaux brutes	26	QUALEB4	Généraliser l'approche par Bassin d'Alimentation de Captage (acquisition foncière, conventions avec les exploitants, intégration de la notion de BAC aux documents d'urbanisme avec principes applicables	Validée
		32	QUALEB10	Sécuriser le financement des démarches de protection des ressources en eau vis à vis des financements extérieurs qui tendent à se réduire afin de garantir leur pérennité.	Validée
		36	QUALEB14	Renforcer le rôle des services d'eau au sein des démarches de protection des ressources en eau (mobilisation de moyens techniques, humains et financiers).	Non validée
	Sous-thème 2.2 : Qualités de l'eau distribuée	44	QUALET4	Concentrer les efforts sur les services identifiés par l'ARS qui présentent actuellement des problèmes de non- conformité récurrents (bactériologique, nitrates, pesticides,...) pour un retour à la normal le plus rapide possible.	Validée
		52	QUALET12	Anticiper les évolutions réglementaires qui pourraient impacter le fonctionnement des services d'eau (PGSSE, nouvelle directive cadre européenne,...)	Validée
Axe 3 : Gouvernance de la filière eau potable	Sous-thème 3.2 : Grand cycle de l'eau	58	GOUVGC1	Renforcer la synergie entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau.	Validée

### 5.3 - Synthèse des échanges

Les résultats des échanges qui ont eu lieu au cours de cet atelier peuvent paraître assez surprenants, au premier abord, tant les convergences de point de vue sur la nécessité de renforcer le lien entre tous les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau et d'avoir des approches par bassin versant à l'échelle des ressources semblent être des évidences pour tous les participants. Pourtant dans les faits (cf. résultats des phases I et II), ces démarches restent encore marginales, et lorsqu'elles existent, leur mise en œuvre est laborieuse.

Cette distorsion s'explique en grande partie par le fait que les participants étaient dans une très large majorité un public de personnes averties, conscientes des enjeux qui pèsent sur les ressources et qu'ils n'étaient pas dans une position de défendre des intérêts locaux. La réalité du changement climatique, de plus en plus prégnante dans la Drôme, territoire aux ressources fragiles, et de son impact visible au cours des dernières années, a certainement contribué à favoriser la convergence de point de vue.

En effet, aujourd'hui, travailler sur la problématique de la ressource en eau à une échelle supra-communale et, surtout, à l'échelle de son bassin d'alimentation, voire au-delà, est très novateur. Les politiques d'aménagement du territoire ont toujours considéré la ressource en eau comme acquise et n'étant pas un facteur limitant. Cette prise en compte va nécessiter de nouvelles approches d'aménagement des territoires ce qui aura des répercussions socio-économiques et donc politiques.

De plus, l'ensemble des citoyens, malgré des événements climatiques de plus en plus marqués et les problèmes qualitatifs ou quantitatifs associés, ne font pas forcément le lien entre l'enjeu eau potable et la préservation des ressources en eau puisque ; en effet, les coupures de l'alimentation en eau potable pour cause de ressource insuffisante restent encore très limitées sur le territoire drômois. Un important travail de sensibilisation des élus, des techniciens et des citoyens va devoir être engagé pour que la problématique de l'eau soit comprise et, surtout, que les actions nécessaires soient engagées avant que d'éventuelles situations de crise n'apparaissent.

Des structures ou commissions sont déjà à la manœuvre pour engager les changements nécessaires, comme les Commission Locales de l'eau des SAGE, les structures en charge de la compétence GEMAPI, les PNR, ou encore celles portant les démarches captages prioritaires (EPCI ou Syndicats). Elles ont été largement mises en avant par les participants qui ont souligné la nécessité d'aller vers un fonctionnement, par masse d'eau, semblable à celui des Commission Locales de l'Eau des SAGE pour disposer d'une gouvernance adaptée au regard des enjeux.

Les démarches et actions à mettre en œuvre ou à renforcer nécessiteront toutefois des moyens techniques, humains et financiers conséquents dans un contexte budgétaire pour les services d'eau et leurs principaux financeurs déjà contraints.

## 6 - ANNEXES

### 1.1 - Séquence n°1 : Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation des ressources en eau et les enjeux climatiques : enjeux quantitatifs

#### 1.1.1 - Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.

Le tableau ci-après présente le résultat des réponses de l'ensemble des participants :

Axe de travail	Sous-thème	Enjeux quantitatifs		Groupe									
		Numérotation	Matrices des actions identifiées	1		2		3		4		Bilan	
				Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement
Axe n°1 : Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation des ressources en eau et les enjeux climatiques : enjeux quantitatifs	Sous-thème 1.1 : Actions en lien avec la gestion quantitative des ressources en eau	1	Progresser dans le suivi quantitatif des ressources en eau	1	8	3	5	0	8	4	2	8	6
		2	Encourager les économies d'eau	3	3	2	6	2	5	4	2	11	5
		3	Actualiser les volumes de prélèvement autorisés dans les arrêtés de DUP.	4	1	1	7	2	5	0	8	7	8
		4	Eviter les solutions de crise qui imposent la mise en œuvre d'actions d'urgence coûteuse.	0	9	1	7	0	8	2	7	3	9
		5	Favoriser la recharge des nappes	4	1	4	1	0	8	0	8	8	6
		6	Améliorer la performance des infrastructures (connaissance patrimoniale, suivi des consommations, entretien des ouvrages,...)	2	6	4	1	4	2	4	2	14	3
		7	Accompagner les services	0	9	0	10	1	7	0	8	1	10
		8	Améliorer la connaissance des ressources en eau	3	3	4	1	3	4	6	1	16	1
		9	Améliorer la connaissance et l'évaluation des besoins actuels et futurs	3	3	1	7	4	2	4	2	12	4
		10	Renforcer la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable	2	6	4	1	5	1	4	2	15	2
	Sous-thème 1.2 : Ressource en eau et politique d'aménagement du territoire	11	Améliorer la concertation transversale entre les services en charge de l'aménagement du territoire et les services d'eau.	3	1	6	1	5	1	3	1	17	1
		12	Renforcer la cohérence entre les temporalités SDAEP / SDAGE et PLU / SCoT	2	2	0	2	0	2	1	3	3	2
		13	Renforcer les leviers permettant de contraindre les usages au respect des dispositions du SAGE	0	4	0	2	0	2	2	2	2	3
		14	Améliorer/mettre en place les outils d'évaluation de l'incidences des politiques d'aménagement du territoire sur la ressource en eau	0	4	0	2	0	2	1	3	1	4
		15	Clarifier le flou réglementaire qui existe autour de la gouvernance du petit et du grand cycle de l'eau	1	3	0	2	0	2	0	5	1	4
	Sous-thème 1.3 : Ressource en eau et changement climatique	16	Evaluer les effets potentiels du changement climatique (augmentation des températures, incidence sur la pluviométrie,...) sur les besoins en eau des différents usagers et anticiper les conflits d'usage et les situations de crise	2	2	5	1	5	1	5	1	17	1
		17	Développer des outils d'évaluation de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau à l'échelle locale.	1	3	0	3	0	3	0	3	1	3
		18	Evaluer la vulnérabilité des ressources en eau face au changement climatique	4	1	1	2	2	2	1	2	8	2

On constate sur le tableau précédent, que les choix diffèrent d'un groupe à l'autre, notamment sur le sous-thème n°1 mais qu'au global (synthèse des 4 sous-groupes), les 6 enjeux prioritaires pré-identifiés ont été validés par les participants.

### 1.1.2 - Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.

Le tableau ci-après présente le résultat des réponses de l'ensemble des participants :

Axe de travail	Sous-thème	Numérotation	Enjeux quantitatifs Matrices des actions identifiées	Groupe										
				1		2		3		4		Total	Classement	
				Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement			
Axe 1 : Ressource en eau - Enjeux quantitatifs  Comment résoudre l'équation : Préserver les milieux aquatiques (objectifs des EVP) -> Garantir les besoins actuels des populations - Assurer le développement des territoires. Tout ceci dans un contexte global de changement climatique	Sous-thème 1.1 : Assurer l'équilibre entre préservation des milieux aquatiques (EVP), besoins actuels des population et développement du territoire	1	QUAN1	Améliorer les performances globales des services	0	3	0	4	0	5	0	2	0	6
		2	QUAN2	Densifier la métrologie, sectorisation, télégestion - Lutte contre les fuites	0	3	1	2	1	3	0	2	2	3
		3	QUAN3	Réhabiliter les ouvrages, renouveler les réseaux et les branchements	0	3	0	4	2	2	0	2	2	3
		4	QUAN4	Appliquer une tarification au volume pour tous les usages	0	3	0	4	0	5	0	2	0	6
		5	QUAN5	Etudier l'opportunité d'une gestion en mode dégradé à l'étiage	4	1	0	4	0	5	0	2	4	2
		6	QUAN6	Substituer des ressources quand c'est possible et nécessaire.	0	3	0	4	0	5	0	2	0	6
		7	QUAN7	<b>Etablir des bilans Besoins-Ressources sur tous les territoires, intégrant les enjeux du changement climatique et des programmes de sécurisation de la ressource en eau opérationnels.</b>	3	2	4	1	3	1	7	1	17	1
		8	QUAN8	Mettre en place des outils de suivi de la production des ressources en eau	0	3	0	4	0	5	0	2	0	6
		9	QUAN9	Mettre en place une tarification incitative sur tous les secteurs déficitaires	0	3	0	4	0	5	0	2	0	6
		10	QUAN10	Encourager la désimperméabilisation des sols	0	3	1	2	1	3	0	2	2	3
	11	CLIM1	Développer des projets de sécurisation qui dépassent l'échelle actuelle des services.	1	2	0	3	2	2	0	3	3	2	
	12	CLIM2	Inciter aux économies d'eau	1	2	0	3	0	3	0	3	1	4	
	13	CLIM3	Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans les observatoires des ressources en eau	1	2	0	3	0	3	0	3	1	4	
	14	CLIM4	<b>Caractériser la vulnérabilité des différentes ressources en eau utilisées pour l'AEP face au changement climatique et intégrer cet aspect dans les études bilans besoins-ressources.</b>	3	1	3	1	3	1	6	1	15	1	
	15	CLIM5	Mieux évaluer l'impact potentiel des effets du changement climatique sur le territoire (urbanisme, économie, tourisme, ...)	1	2	0	3	0	3	0	3	1	4	
	16	CLIM6	Engager des réflexions sur l'adaptation des modèles de prévision des effets du changement climatique à des échelles locales	0	6	0	3	0	3	0	3	0	8	
	17	CLIM7	Intégrer dans les schémas directeurs la vulnérabilité des ressources en eau vis à vis du changement climatique et envisager un scénario de « stress hydrique ».	0	6	3	1	0	3	0	3	3	2	
	18	CLIM8	Améliorer les actions de sensibilisation des usagers et des élus sur les questions relatives aux enjeux quantitatifs	0	6	0	3	0	3	1	2	1	4	
	19	URB1	Renforcer la cohérence des "politique d'aménagement avec les situations hydriques réelles"	1	3	0	3	0	3	1	2	2	3	
	20	URB2	<b>Renforcer le rôle des acteurs de l'eau potable dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire (SCOT, PLU,...)</b>	3	1	0	3	5	1	5	1	13	1	
	21	URB3	Tenir compte des conclusions des schémas directeurs AEP et des bilans besoins-ressources dans les documents d'urbanisme	2	2	5	1	1	2	1	2	9	2	
	22	URB4	Réaliser des Schémas de Distribution, avant mise à jour des ...	1	3	1	2	0	3	0	4	2	3	

Comme pour les enjeux, des différences existent entre les groupes, mais au final, les 3 actions prioritaires retenues sont validées avec un nombre d'avis positif qui les différencie significativement des autres actions proposées.



### 1.1.3.2 - Actions en lien avec le « changement climatique »

Le tableau ci-après présente un résumé des contributions de chaque groupe, le détail étant fourni en annexe.

Axe de travail	Sous-thème	Nu­mé­ro­ta­tion	Matrices des actions identifiées	Groupe	Objectifs à atteindre	Critère d'évaluation de l'atteinte des objectifs	Porteur de l'action	Acteurs associés	Echelle d'intervention	Moyens nécessaires : humains, techniques et financiers	Ressources financières	Echéances	Risques de non-atteinte des objectifs
Axe 3 : Ressource en eau - Enjeux quantitatifs  Comment résoudre l'équation : Préserver les milieux aquatiques (objectifs des EPR) - Garantir les besoins actuels des populations - Assurer le développement des territoires. Tout ceci dans un contexte global de changement climatique.	Sous-thème 1.2 Changement climatique	14 CLIMA	Caractériser la vulnérabilité des différentes ressources en eau utilisées pour l'AEP face au changement climatique et intégrer cet aspect dans les études bilans besoins-ressource.	Synthèse	Disposer d'information permettant les réflexions sur le développement des territoires (urbanisme, aménagement du territoire) Faire de la pédagogie Permettre aux élus de se replacer dans le contexte global	Disposer d'une cartographie de la vulnérabilité des ressources en eau. Recenser les analyses en priorité sur les ressources sensibles et sur la période estu­vale la plus problématique	Les acteurs de l'eau potable et les structures intervenant à l'échelle des bassins versants	L'ensemble des acteurs concernés par l'utilisation des ressources en eau	Les bassins versants ou les services d'eau	Solliciter l'expertise des hydrogéologues. S'appuyer sur les moyens d'animation (moyens humains et financiers) dont dispose les structures de bassin et les acteurs de l'eau potable. Utiliser les outils schémas directeurs pour intégrer les aspects de manière opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prix de l'eau</li> <li>■ Budget général</li> <li>■ Agence de l'eau,</li> <li>■ Département</li> <li>□ Etat</li> <li>■ Autres : EPCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ &lt; 5 ans</li> <li>□ 5 ans et 10 ans</li> <li>□ 10 ans à 20 ans</li> <li>□ &gt; à 20 ans</li> </ul>	La prise en compte de ces aspects prendra du temps malgré la répétition des épisodes de sécheresse.
				Groupe n°1	Faire de la pédagogie Permettre aux élus de se replacer dans le contexte global	Evaluation des volumes prélevés en été sur des sources sensibles Prise en compte de cet aspect dans la politique locale et les actions mises en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats ayant la compétence AEP</li> <li>□ EPCI</li> <li>□ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ ARS</li> <li>□ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> <li>□ Acteurs de l'urbanisme</li> <li>□ Acteurs du monde agricole</li> <li>□ Prestataire</li> <li>□ usagers</li> <li>□ CCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats (MOA Eau potable)</li> <li>□ EPCI</li> <li>□ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ DDT</li> <li>□ ARS</li> <li>□ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> <li>□ Acteurs de l'urbanisme</li> <li>□ Acteurs du monde agricole</li> <li>□ Prestataire</li> <li>□ usagers</li> <li>□ CCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Commune/syndicats ayant la compétence AEP</li> <li>□ Intercommunal</li> <li>■ Départemental</li> <li>□ Autres :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prix de l'eau</li> <li>□ Budget général</li> <li>□ Agence de l'eau,</li> <li>□ Département</li> <li>□ Etat</li> <li>□ Autres : ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ &lt; 5 ans</li> <li>□ 5 ans et 10 ans</li> <li>□ 10 ans à 20 ans</li> <li>□ &gt; à 20 ans</li> </ul>	La sensibilisation prendra beaucoup de temps.	
				Groupe n°2			<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Commune/syndicats ayant la compétence AEP</li> <li>□ EPCI</li> <li>□ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>□ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> <li>□ Autres :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ EPCI</li> <li>□ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ DDT</li> <li>□ ARS</li> <li>□ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> <li>□ Acteurs de l'urbanisme</li> <li>□ Acteurs du monde agricole</li> <li>□ Prestataire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Communal/syndical</li> <li>□ Intercommunal</li> <li>□ Départemental</li> <li>□ Autres :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Prix de l'eau</li> <li>□ Budget général</li> <li>□ Agence de l'eau,</li> <li>□ Département</li> <li>□ Etat</li> <li>□ Autres : ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ &lt; 5 ans</li> <li>□ 5 ans et 10 ans</li> <li>□ 10 ans à 20 ans</li> <li>□ &gt; à 20 ans</li> </ul>		
				Groupe n°3	Pouvoir définir des perspectives pour le développement des territoires (urbanisme, aménagement du territoire)	Cartographie de la vulnérabilité des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Commune/syndicats ayant la compétence AEP</li> <li>□ EPCI</li> <li>□ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ DDT</li> <li>□ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>□ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> <li>■ Autres : toutes les collectivités du bassin versant (SAGE, SCOT, PNR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats (MOA Eau potable)</li> <li>■ EPCI</li> <li>■ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>■ DDT</li> <li>■ ARS</li> <li>■ Agence de l'eau</li> <li>■ Législateur</li> <li>■ Acteurs de l'urbanisme</li> <li>■ Acteurs du monde agricole</li> <li>■ Prestataire</li> <li>■ usagers</li> <li>■ CCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Communal/syndical</li> <li>□ Intercommunal</li> <li>□ Départemental</li> <li>■ Autres : Bassin versant, PNR</li> </ul>	Hydrogéologue	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Prix de l'eau</li> <li>■ Budget général</li> <li>■ Agence de l'eau,</li> <li>□ Département</li> <li>□ Etat</li> <li>■ Autres : EPCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ &lt; 5 ans</li> <li>□ 5 ans et 10 ans</li> <li>□ 10 ans à 20 ans</li> <li>□ &gt; à 20 ans</li> </ul>	
Groupe n°4			<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Commune/syndicats ayant la compétence AEP</li> <li>□ EPCI</li> <li>□ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ DDT</li> <li>□ ARS</li> <li>□ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> <li>□ Acteurs de l'urbanisme</li> <li>□ Acteurs du monde agricole</li> <li>□ Prestataire</li> <li>□ usagers</li> <li>□ CCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Commune/syndicats (MOA Eau potable)</li> <li>□ EPCI</li> <li>□ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ DDT</li> <li>□ ARS</li> <li>□ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> <li>□ Acteurs de l'urbanisme</li> <li>□ Acteurs du monde agricole</li> <li>□ Prestataire</li> <li>□ usagers</li> <li>□ CCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Communal/syndical</li> <li>□ Intercommunal</li> <li>□ Départemental</li> <li>□ Autres :</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Prix de l'eau</li> <li>□ Budget général</li> <li>□ Agence de l'eau,</li> <li>□ Département</li> <li>□ Etat</li> <li>□ Autres : ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ &lt; 5 ans</li> <li>□ 5 ans et 10 ans</li> <li>□ 10 ans à 20 ans</li> <li>□ &gt; à 20 ans</li> </ul>					

### 1.1.3.3 - Actions en lien avec les «politiques d'aménagement du territoire et la gestion quantitative des ressources en eau»

Le tableau ci-après présente un résumé des contributions de chaque groupe, le détail étant fourni en annexe.

Axe de travail	Sous-thème	Numérotation	Matrices des actions identifiées	Groupe	Objectifs à atteindre	Critères d'évaluation de l'impact des actions	Niveau de l'action	Acteurs associés	Echelle d'intervention	Moyens nécessaires : humains, techniques et financiers	Ressources financières	Échéances	Risques de non-réussite					
Axe 3 Ressources en eau : Équilibre quantitative	Sous-thème 1 : Équilibre quantitative des ressources en eau Assurer le développement des territoires dans un cadre global de développement stratégique	30	URB2	Synthèse	Les enjeux identifiés doivent être pris en compte dans les documents de planification de l'aménagement du territoire	Les documents d'urbanisme intègrent les enjeux identifiés sur les ressources en eau	Structures en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune/syndicats (MDA Eau potable) - Rendre leur présence obligatoire pour l'élaboration des documents,                             <ul style="list-style-type: none"> <li>EPCI</li> <li>DDT</li> <li>ARS</li> </ul> </li> </ul>	Celle des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et PLU)	S'appuyer sur les moyens existants	<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Autres : ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 5 ans</li> <li>5 ans et 10 ans</li> <li>10 ans à 20 ans</li> <li>&gt; 20 ans</li> </ul>	Volonté politique Éclatement des compétences					
								<input type="checkbox"/> Commune/syndicats ayant la compétence AEP <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> DDT <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur <input type="checkbox"/> Acteurs de l'urbanisme <input type="checkbox"/> Acteurs du monde agricole <input type="checkbox"/> Prestataires <input type="checkbox"/> usagers <input type="checkbox"/> CCI			<input type="checkbox"/> Commune/syndicat <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Autres : ...		<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 5 ans</li> <li>5 ans et 10 ans</li> <li>10 ans à 20 ans</li> <li>&gt; 20 ans</li> </ul>				
								<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure prise en compte de la problématique document d'aménagement de planification</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Veille d'actualisation des documents d'urbanisme</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Commune/syndicats (MDA Eau potable) <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> DDT <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur <input type="checkbox"/> Acteurs de l'urbanisme <input type="checkbox"/> Acteurs du monde agricole <input type="checkbox"/> Prestataires <input type="checkbox"/> usagers <input type="checkbox"/> CCI		<input type="checkbox"/> Commune/syndicat <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : à l'échelle des documents de planification de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Avoir des ressources humaines suffisantes : - participation - soutien technique (ingénierie) S'appuyer sur les moyens existants	<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Autres : ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 5 ans</li> <li>5 ans et 10 ans</li> <li>10 ans à 20 ans</li> <li>&gt; 20 ans</li> </ul>	Volonté politique Éclatement des compétences
								<input type="checkbox"/> Commune/syndicats ayant la compétence AEP <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> DDT <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur <input type="checkbox"/> Acteurs de l'urbanisme <input type="checkbox"/> Acteurs du monde agricole <input type="checkbox"/> Prestataires <input type="checkbox"/> usagers <input type="checkbox"/> CCI			<input type="checkbox"/> Commune/syndicat <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Autres : ...		<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 5 ans</li> <li>5 ans et 10 ans</li> <li>10 ans à 20 ans</li> <li>&gt; 20 ans</li> </ul>				
Axe 3 Ressources en eau : Équilibre quantitative	Sous-thème 2 : Équilibre quantitative des ressources en eau Assurer le développement des territoires dans un cadre global de développement stratégique	30	URB2	Groupe n°3	Répondre le rôle des acteurs de l'aménagement des documents d'aménagement du territoire (SCOT, PLU...)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune/syndicats (MDA Eau potable)  <ul style="list-style-type: none"> <li>EPCI</li> <li>DDT</li> <li>ARS</li> </ul> </li> </ul>	Celle des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et PLU)	S'appuyer sur les moyens existants	<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Autres : ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 5 ans</li> <li>5 ans et 10 ans</li> <li>10 ans à 20 ans</li> <li>&gt; 20 ans</li> </ul>	Volonté politique Éclatement des compétences						
							<input type="checkbox"/> Commune/syndicats ayant la compétence AEP <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> DDT <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur <input type="checkbox"/> Acteurs de l'urbanisme <input type="checkbox"/> Acteurs du monde agricole <input type="checkbox"/> Prestataires <input type="checkbox"/> usagers <input type="checkbox"/> CCI			<input type="checkbox"/> Commune/syndicat <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Autres : ...		<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 5 ans</li> <li>5 ans et 10 ans</li> <li>10 ans à 20 ans</li> <li>&gt; 20 ans</li> </ul>					
							<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure prise en compte de la problématique document d'aménagement de planification</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Veille d'actualisation des documents d'urbanisme</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Commune/syndicats (MDA Eau potable) <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> DDT <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur <input type="checkbox"/> Acteurs de l'urbanisme <input type="checkbox"/> Acteurs du monde agricole <input type="checkbox"/> Prestataires <input type="checkbox"/> usagers <input type="checkbox"/> CCI		<input type="checkbox"/> Commune/syndicat <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : à l'échelle des documents de planification de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Avoir des ressources humaines suffisantes : - participation - soutien technique (ingénierie) S'appuyer sur les moyens existants	<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Autres : ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 5 ans</li> <li>5 ans et 10 ans</li> <li>10 ans à 20 ans</li> <li>&gt; 20 ans</li> </ul>	Volonté politique Éclatement des compétences	
							<input type="checkbox"/> Commune/syndicats ayant la compétence AEP <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> DDT <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur <input type="checkbox"/> Acteurs de l'urbanisme <input type="checkbox"/> Acteurs du monde agricole <input type="checkbox"/> Prestataires <input type="checkbox"/> usagers <input type="checkbox"/> CCI			<input type="checkbox"/> Commune/syndicat <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Autres : ...		<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 5 ans</li> <li>5 ans et 10 ans</li> <li>10 ans à 20 ans</li> <li>&gt; 20 ans</li> </ul>					
Axe 3 Ressources en eau : Équilibre quantitative	Sous-thème 3 : Équilibre quantitative des ressources en eau Assurer le développement des territoires dans un cadre global de développement stratégique	30	URB2	Groupe n°4			<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune/syndicats (MDA Eau potable)  <ul style="list-style-type: none"> <li>EPCI</li> <li>DDT</li> <li>ARS</li> </ul> </li> </ul>	Celle des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et PLU)	S'appuyer sur les moyens existants	<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Autres : ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 5 ans</li> <li>5 ans et 10 ans</li> <li>10 ans à 20 ans</li> <li>&gt; 20 ans</li> </ul>	Les SCOT ne tiennent pas compte de la problématique eau						
							<input type="checkbox"/> Commune/syndicats ayant la compétence AEP <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> DDT <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur <input type="checkbox"/> Acteurs de l'urbanisme <input type="checkbox"/> Acteurs du monde agricole <input type="checkbox"/> Prestataires <input type="checkbox"/> usagers <input type="checkbox"/> CCI <input type="checkbox"/> Sociétés fermières			<input type="checkbox"/> Commune/syndicat <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : SCOT	<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Autres : ...		<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 5 ans</li> <li>5 ans et 10 ans</li> <li>10 ans à 20 ans</li> <li>&gt; 20 ans</li> </ul>					
							<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure prise en compte de la problématique document d'aménagement de planification</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Veille d'actualisation des documents d'urbanisme</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Commune/syndicats (MDA Eau potable) <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> DDT <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur <input type="checkbox"/> Acteurs de l'urbanisme <input type="checkbox"/> Acteurs du monde agricole <input type="checkbox"/> Prestataires <input type="checkbox"/> usagers <input type="checkbox"/> CCI		<input type="checkbox"/> Commune/syndicat <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : à l'échelle des documents de planification de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Avoir des ressources humaines suffisantes : - participation - soutien technique (ingénierie) S'appuyer sur les moyens existants	<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Autres : ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 5 ans</li> <li>5 ans et 10 ans</li> <li>10 ans à 20 ans</li> <li>&gt; 20 ans</li> </ul>	Les SCOT ne tiennent pas compte de la problématique eau	
							<input type="checkbox"/> Commune/syndicats ayant la compétence AEP <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> DDT <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur <input type="checkbox"/> Acteurs de l'urbanisme <input type="checkbox"/> Acteurs du monde agricole <input type="checkbox"/> Prestataires <input type="checkbox"/> usagers <input type="checkbox"/> CCI			<input type="checkbox"/> Commune/syndicat <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Autres : ...		<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 5 ans</li> <li>5 ans et 10 ans</li> <li>10 ans à 20 ans</li> <li>&gt; 20 ans</li> </ul>					

#### 1.1.3.4 - Restitution du travail en sous-groupe et synthèse de la séquence n°1

Le détail des idées clefs identifiées par chaque sous groupe est fourni dans le tableau ci-dessous :

Gestion quantitative :	Groupe n°1	Idée clé n°1 : Sensibiliser tous les acteurs sur les réalités de terrain et locale dans la disponibilité de l'eau dans le bassin
		Idée clé n°2 : Travailler à l'échelle du bassin avec une méthodologie type « SAGE » (eau potable et rivière).
		Idée clé n°3 : Quand toutes les ressources auront été exploitées, que fera-t-on ?
	Groupe n°2	Idée clé n°1 : Etablir des bilans besoins-ressources avec des projections sur les données démographiques et climatiques.
		Idée clé n°2 : Sécurisation des réseaux (connaissance du patrimoine, identification des fuites,...)
		Idée clé n°3 : Adéquation Ressource / Urbanisme
	Groupe n°3	Idée clé n°1 : L'échelle territoriale est importante : il faut dépasser les limites communales : bassins versants, parcs naturels régionaux, SAGE et SCOT.
		Idée clé n°2 : La prise en compte du changement climatique est incontournable d'où la nécessité de connaître, mesurer pour envisager l'amélioration des réseaux AEP.
		Idée clé n°3 : Ne pas négliger les particularités liées aux territoires, notamment ruraux.
	Groupe n°4	Idée clé n°1 : Moyens financiers → évolution de la tarification à prévoir (volume, forfait). Ambition politique. Démarche coercitive si nécessaire.
		Idée clé n°2 : Mettre en place des gouvernances partagées à la bonne échelle (bassin de vie). 2 entités ciblées (GEMAPI, SCOT,...)
		Idée clé n°3 : Si un acteur est nommé et identifié, il doit avoir 2 rôles importants : - un rôle informatif (carotte), - un rôle coercitif (bâton). Il faut que les enjeux sur les ressources fassent autant partie des priorités que les enjeux sur les réseaux.

## **1.2 - Séquence n°2 : Adapter la gouvernance de la filière Eau potable afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance du petit et du grand cycle de l'eau.**

### **1.2.1 - Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.**

Le tableau ci-après présente le résultat des réponses de l'ensemble des participants :

<b>Gouvernance</b>				<b>Groupe</b>							
Axe de travail	Sous-thème	Numérotation	Matrices des actions identifiées	1		2		4		Bilan	
				Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement
		36	Mettre en place/Renforcer l'accompagnement des structures par des personnes neutres (médiateur) pour faire avancer les dossiers en raison des enjeux importants, source de conflits.	0	3	3	2	0	3	3	3
	Sous-thème 3.2 : Gouvernance du grand cycle de l'eau	37	Renforcer le rôle des services d'eau potable dans la gouvernance des structures en charge de la protection des ressources en eau.	1	2	4	1	4	1	9	1
		38	Renforcer la coordination entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau.	4	1	0	3	3	2	7	2

### 1.2.2 - Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.

Le tableau ci-après présente le résultat des réponses de l'ensemble des participants :

<b>Gouvernance</b>				<b>Groupe</b>									
Axe de travail	Sous-thème	Numérotation	Matrices des actions identifiées	1		2		3		4		Total	Classement
				Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement		
Axe 3 : Gouvernance de la filière eau potable	Sous-thème 3.2 : Grand cycle de l'eau	58	GOUVGC1 Renforcer la synergie entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau.	4	1	1	2	4	1	6	1	15	1
		59	GOUVGC2 Clarifier la gouvernance entre les différents acteurs qui interviennent sur la protection des ressources en eau	1	2	5	1	0	2	0	3	6	2
		60	GOUVGC3 Faciliter les échanges entre les différents usagers des ressources en eau. Mettre en place ou renforcer la médiation quand cela s'avère nécessaire.	0	3	1	2	0	2	1	2	2	3

1.2.3 - **Ac  
ti  
on  
s**

### prioritaires en lien avec la « Gouvernance »

#### 1.2.3.1 - Actions en lien avec la «gouvernance du grand cycle de l'eau»

Le tableau ci-après présente un résumé des contributions de chaque groupe, le détail étant fourni en annexe.

Axe 3 : Gouvernance de la filière eau potable	Groupe n°1	Sous-thème 3.2 : Grand cycle de l'eau territoire	58	GOUVGC1	Renforcer la synergie entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau.	Créer du lien. Assurer la cohérence entre les 2 cycles. Partager les enjeux et les objectifs.	Quand chacun connait ce que fait l'autre. Enquête avant et après de leur connaissance	EPCI et SAGE. 1 personne qui ferait le lien à l'échelle du Département	Acteurs du petit et du grand cycle de l'eau	Bassin versant	1 animateur avec les moyens techniques associés	<input checked="" type="checkbox"/> < 5 ans <input type="checkbox"/> 5 ans et 10 ans <input type="checkbox"/> 10 ans à 20 ans <input type="checkbox"/> > à 20 ans	Que les acteurs n'en comprene pas l'intérêt. Manque de disponibilité des concernés.
Axe 3 : Gouvernance de la filière eau potable	Groupe n°2	Sous-thème 3.2 : Grand cycle de l'eau territoire	58	GOUVGC1	Renforcer la synergie entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau.	Impulser un échange et une coordination entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau.		Agence de l'eau/Département/AGE	Syndicats EPCI	une vision globale mais sans oublier la vision locale. Du local vers le global.	+ de moyens	Département (sur l'investissement et le fonctionnement)	Le plus rapidement possible
Axe 3 : Gouvernance de la filière eau potable	Groupe n°3	Sous-thème 3.2 : Grand cycle de l'eau territoire	58	GOUVGC1	Renforcer la synergie entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau.	sa laisse perplexe Convergence et cohérence dans la gestion		SAGE Syndicat Voir PNR	EPCI avec sa commission Eau A définir sous quelle forme d'autres usages	Périmètre des structures		Les mêmes Fonds européens	5 à 10 ans
Axe 3 : Gouvernance de la filière eau potable	Groupe n°4	Sous-thème 3.2 : Grand cycle de l'eau territoire	58	GOUVGC1	Renforcer la synergie entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau.	Mise en place d'une CLE à défaut d'un SAGE		SAGE (principe) Si pas de SAGE -> GEMAPI (grand cycle) Quand pas de SAGE problématique	Actions importantes de l'Agence de l'eau : je finance la structure + je conditionne la structure		Moyens humains : - collégialité : (élus, experts : fonctionnement en binôme) usagers - être directif - avoir des personnes convaincues -> ambition politique affichée Moyens techniques : - outils de traduction du global -> local : communication - une boîte à outils pour les élus des petites communes Moyens financiers : - fléchage des aides financières si projets inscrits les 2 dimensions du petit et du grand cycle de l'eau (conditions)	Etre dans des prises de décisions en raisonnement et en projection limitée (défaut d'information / de connaissance) Manque d'anticipation et de recul.	

1.2.3.2 - Echange autour des questions suivantes : « Comment améliorer le lien entre petit et grand cycle de l'eau ? » et « Comment renforcer le rôle des services d'eau dans les démarches de protection de la ressource en eau ? (gouvernance, soutien financier, mutualisation de personnel,...)

Le tableau ci-dessous rassemble une synthèse des contributions de chacun des groupes :

Axe 3 : Gouvernance de la filière eau potable	Synthèse	<p><u>Comment améliorer le lien entre petit et grand cycle de l'eau ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clarifier le rôle de chacun</li> <li>- Améliorer la connaissance des ressources</li> <li>- Avoir une approche à l'échelle des bassins versants</li> </ul>
Axe 3 : Gouvernance de la filière eau potable	Synthèse	<p><u>Comment renforcer le rôle des services d'eau dans les démarches de protection des ressources en eau ? (gouvernance, soutien financier, mutualisation de personnel,...)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les usagers,</li> <li>- Améliorer la connaissance des ressources,</li> <li>- Travailler avec les acteurs du monde agricole pour renforcer les actions déjà en cours,</li> <li>- Mettre en place et diffuser les outils à disposition des acteurs de l'eau (maîtrise du foncier, espaces naturels, expropriation,...),</li> <li>- Intervenir à une échelle appropriée,</li> <li>- Echanger avec l'ensemble des acteurs (agricole, industrie, usagers,...).</li> </ul>

1.2.4 -

**Restitutio**

**n du travail en sous-groupe**

Le détail des idées clefs identifiées par chaque sous groupe est fourni dans le tableau ci-dessous :

Schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable – Atelier n°2 du 28/11/2019

Mise œuvre opérationnelle des actions prioritaires – Restitution : Synthèse des idées clés

Gouvernance :	Synthèse	Idée clé n°1 : Créer du lien entre les différents acteurs pour partager une vision commune des enjeux et des objectifs à atteindre, sur le principe des CLE des SAGE. Accompagnement extérieur au territoire à envisager (animateur) pour faciliter les échanges.
		Idée clé n°2 : Doter les services d'eau de véritables outils opérationnels : outils de maîtrise du foncier, espaces naturels,...
		Idée clé n°3 : Conditionner les aides financières à la mise en place d'une « CLE », d'une stratégie, d'un plan d'action ayant un périmètre global (petit/grand cycle de l'eau)
Gouvernance :	Groupe n°1	Idée clé n°1 : Créer du lien entre les personnes du petit cycle et du grand cycle pour partager les enjeux et les objectifs = mise en place d'un animateur
		Idée clé n°2 : Doter les services d'eau d'outils : - outil de maîtrise du foncier - espaces naturels
		Idée clé n°3 :
	Groupe n°2	Idée clé n°1 : Favoriser les rapports entre les acteurs des deux cycles. Ces acteurs doivent être bien identifiés.
		Idée clé n°2 : Mettre les moyens humains pour faciliter la coordination
		Idée clé n°3 :
	Groupe n°3	Idée clé n°1 : Une gouvernance à l'échelle supra-communale (SAGE, Bassin versant, PNR).
		Idée clé n°2 : Une gouvernance partagée à l'échelle du territoire avec tous les usagers (agriculteurs, industriels, consommateurs) et des élus fléchés sur l'eau.
		Idée clé n°3 :
	Groupe n°4	Idée clé n°1 : Création d'une structure type « clé », incitée, encouragée, financée par l'agence de l'eau.
		Idée clé n°2 : Conditionner les aides financières à la mise en place d'une « CLE », d'une stratégie, d'un plan d'action ayant un périmètre global (petit/grand cycle de l'eau)
		Idée clé n°3 : Rapprochement des services d'eau et des milieux agricoles : commencer par de la concertation.

### **1.3 - Séquence n°3 : « Distribuer aujourd'hui comme demain, une eau de qualité conforme à la réglementation »**

#### **1.3.1 - Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.**

Le tableau ci-après présente le résultat des réponses de l'ensemble des participants :

1.3.2 -

Enjeux qualitatifs				Groupe							
Axe de travail	Sous-thème	Numérotation	Matrices des actions identifiées	1		3		4		Bilan	
				Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement
Axe 2 : Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : enjeux qualitatifs	Sous-thème 2.1 : Gestion qualitative des ressources en eau et politique d'aménagement du territoire	19	Privilégier les mesures préventives pour garantir la qualité des ressources en eau et éviter la mise en place de solutions de traitement de l'eau coûteuses (mesures curatives)	3	1	3	1	3	1	9	1
		20	Répondre aux besoins d'animation, de sensibilisation et d'accompagnement des usagers et des élus.	0	4	1	2	0	3	1	3
		21	Dépasser le cadre des Périmètres de Protection des Captages (PPC) et privilégier l'approche pas Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) pour préserver les ressources exploitées pour l'alimentation en eau potable	2	2	1	2	2	2	5	2
		22	Améliorer le contrôle et le suivi des mesures de protection des ressources en eau (périmètre de protection des captages, aires d'alimentation des captages)	0	4	0	4	0	3	0	5
		23	Renforcer la connaissance sur les polluants émergents	1	3	0	4	0	3	1	3
		24	Réduire la dépendance du financement des actions de protection des ressources en eau vis à vis des financement extérieurs qui tendent à se réduire.	0	4	0	4	0	3	0	5
		25	Renforcer le lien entre les dispositions des documents d'urbanisme et les mesures de protection de la ressource en eau	0	4	0	4	0	3	0	5
	Sous-thème 2.2 : Qualité de l'eau distribuée	26	Améliorer l'entretien des captages et des infrastructures d'alimentation en eau potable	3	2	3	2	4	1	10	2
		27	Réduire les contaminations bactériologiques sporadiques	2	3	1	4	0	4	3	3
		28	Réduire les contaminations physico-chimiques (nitrates, produits phytosanitaires,...)	4	1	4	1	4	1	12	1
		29	Fiabiliser les chaînes de désinfection parfois déficientes voir inexistantes sur les réseaux présentant des non-conformités importantes et régulières.	0	5	0	5	2	3	2	4
		30	Renforcer la vigilance vis à vis des temps de séjour parfois longs dans les réseaux et les réservoirs	1	4	0	5	0	4	1	6
		31	Poursuivre les efforts de suppression des matériaux anciens problématiques vis à vis des risques sanitaires (Plomb, PVC anciens,...)	0	5	2	3	0	4	2	4
		32	Améliorer les conditions de mise en œuvre du plan Vigipirate dans le domaine de l'eau potable	0	5	0	5	0	4	0	7

**Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.**

Le tableau ci-après présente le résultat des réponses de l'ensemble des participants pour le sous-thème n°2.1. :

Enjeux qualitatifs				Groupe								
Axe de travail	Sous-thème	Numérotation	Matrices des actions identifiées	1		3		4		Total	Classement	
				Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement			
Axe 2 : Ressource en eau-Eaux distribuées : Enjeux qualitatifs  Distribuer aujourd'hui comme demain, une eau de qualité conforme à la réglementation	Sous-thème 2.1 : Gestion qualitative des ressources en eau et politique d'aménagement du territoire	23	QUALEB1	Finaliser les procédures administratives de protection de la ressource	1	4	0	7	0	8	1	7
		24	QUALEB2	Poursuivre l'accompagnement du CD pour finaliser la mise en conformité des procédures DUP sur les captages.	0	6	1	4	0	8	1	7
		25	QUALEB3	Mutualiser les bonnes pratiques relatives au monde agricole	0	6	0	7	1	2	1	7
		26	QUALEB4	Généraliser l'approche par Bassin d'Alimentation de Captages (acquisition foncière, convention avec les exploitants, intégration de la notion de BAC aux documents d'urbanisme, ...)	4	1	4	1	3	1	11	1
		27	QUALEB5	Mettre en place un observatoire de la qualité de l'eau, pour centraliser et partager les données à l'échelle départementale et pour caractériser la situation pour chaque ressource.	0	6	0	7	0	8	0	12
		28	QUALEB6	Renforcer l'autocontrôle (industriels, forages domestiques, règlement sanitaire départemental,...)	0	6	0	7	0	8	0	12
		29	QUALEB7	Ne proposer du traitement curatif qu'en dernier recours	0	6	0	7	0	8	0	12
		30	QUALEB8	Prendre en compte les enjeux qualitatifs dans les programmes de sécurisation de l'alimentation en eau potable	0	6	0	7	0	8	0	12
		31	QUALEB9	Mettre en œuvre les actions nécessaires pour éviter les situations d'urgence qui coûtent très chères.	0	6	0	7	0	8	0	12
		32	QUALEB10	<b>Sécuriser le financement des démarches de protection des ressources en eau vis à vis des financements extérieurs qui tendent à se réduire afin de garantir leur pérennité.</b>	4	1	3	2	1	2	8	2
		33	QUALEB11	Améliorer l'état des connaissances sur les zones de sauvegarde actuelles et futures	0	6	0	7	1	2	1	7
		34	QUALEB12	Encourager les mises à jour des procédures DUP et les autorisations de prélèvement dans le cadre des études de sécurisation de la ressource en eau et les PGRE sur les secteurs à forts enjeux.	0	6	1	4	1	2	2	5
		35	QUALEB13	Inscrire les PP des captages dans les documents d'urbanisme	0	6	0	7	0	8	0	12
		36	QUALEB14	<b>Renforcer le rôle des services d'eau au sein des démarches de protection des ressources en eau (mobilisation de moyens techniques, humains et financiers).</b>	0	6	2	3	1	2	3	4
		37	QUALEB15	Mettre en place des outils de suivi de l'application des servitudes instaurées par les DUP sur les périmètres de protection en priorisant sur les secteurs à enjeux	0	6	0	7	0	8	0	12
		38	QUALEB16	Mettre en place et/ou renforcer les mesures incitatives pour valoriser les pratiques vertueuses sur les PP et Aires d'alimentation des captages.	0	6	1	4	1	2	2	5
		39	QUALEB17	Anticiper les évolutions possibles des contraintes pesant sur les collectivités en cas de non-atteintes des objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la directive cadre européenne	4	1		7	0	8	4	3
		39	QUALEB18	Poursuivre le travail engagé sur les captages prioritaires	1	4	0	7	0	8	1	7
		40	QUALEB19	Engager un programme de modernisation et de réhabilitation des ouvrages de captages (télésurveillance, rattrapage structurel)	0	6	0	7	0	8	0	12

Axe 2 : Ressource en eau-Eaux distribués : Enjeux qualitatifs Distribuer aujourd'hui comme demain, une eau de qualité conforme à la réglementation	Sous-thème 2.2 : Qualités de l'eau distribuée	41	QUALET1	Améliorer les taux de conformité microbiologique (rechloration, UV,...)	0	6	0	8	0	6	0	10
		42	QUALET2	Engager une réflexion pour améliorer les dispositifs de traitement sur les plus petites unités (tester de nouvelles solutions de traitement,...)	0	6	2	2	0	6	2	6
		43	QUALET3	Améliorer les non-conformité sur les nitrates et pesticides	2	3	2	2	0	6	4	3
		44	QUALET4	<b>Concentrer les efforts sur les services identifiés par l'ARS qui présentent actuellement des problèmes de non-conformité récurrents (bactériologique, nitrates, pesticides,...) pour un retour à la normale le plus rapide possible.</b>	3	1	3	1	4	1	10	1
		45	QUALET5	Poursuivre les efforts de suppression des matériaux anciens problématiques vis à vis des risques sanitaires (Plomb, PVC anciens,...)	0	6	0	8	1	3	1	7
		46	QUALET6	Poursuivre le travail de suppressions des branchements en plomb	0	6	0	8	0	6	0	10
		47	QUALET7	Optimiser les temps de séjour	1	4	0	8	0	6	1	7
		48	QUALET8	Améliorer l'entretien des ouvrages et des réseaux (nettoyages et purges)	0	6	1	5	3	2	4	3
		49	QUALET9	Déployer les mesures de protection des ouvrages (contrôle d'accès, anti-intrusion,...)	0	6	0	8	0	6	0	10
		50	QUALET10	Engager des études CVM sur les secteurs potentiellement à risque	0	6	1	5	0	6	1	7
		51	QUALET11	Assurer une veille vis à vis des polluants émergents afin d'anticiper les évolutions potentielles	1	4	2	2	1	3	4	3
		52	QUALET12	<b>Anticiper les évolutions réglementaires qui pourraient impacter le fonctionnement des services d'eau (PGSSE, nouvelle directive cadre européenne,...)</b>	3	1	1	5	1	3	5	2

1.3.3 -

**Actions prioritaires en lien avec la**

**«Gestion quantitative des ressources en eau et politique d'aménagement du territoire»**

Le détail des idées clefs identifiées par chaque sous groupe est fourni dans le tableau ci-dessous :

Schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable – Atelier n°2 du 28/11/2019

Mise œuvre opérationnelle des actions prioritaires – Gestion qualitative Eaux Brutes

Axe de travail	Groupe	Sous-thème	Numérotation	Matrices des actions identifiées	Objectifs à atteindre	Critère d'évaluation de l'atteinte des objectifs	Porteur de l'action	Acteurs associés	Echelle d'intervention	Moyens nécessaires : humains, techniques et financiers	Ressources financières	Echéances	Risques de non-atteinte des objectifs
Axe 2 : Ressource en eau-Eaux distribués : Enjeux qualitatifs Distribuer aujourd'hui comme demain, une eau de qualité conforme à la réglementation	Synthèse	Sous-thème 2.3 : Politique d'aménagement du territoire et qualité des eaux brutes	32	QUALEB10	Sécuriser le financement des démarches de protection des ressources en eau vis à vis des financements extérieurs qui tendent à se réduire afin de garantir leur pérennité.	Trouver les moyens de fonctionnement pour remplacer. Trouver d'autres sources de financement	Service d'eau potable Département		A minima bassin Pas de limite		Augmenter le prix de l'eau		
			36	QUALEB14	Renforcer le rôle des services d'eau au sein des démarches de protection des ressources en eau (mobilisation de moyens techniques, humains et financiers).	Généraliser une démarche type copinage prioritaire	EPCI Collectivités compétentes en matière d'eau potable		Aire d'alimentation des copinages	Animateur de la démarche et accultureur Relais politique Aller vers les agriculteurs Profiter des nouvelles générations plus réceptives -> alliés		Tout de suite	Sensibilisation des élus Volonté politique Lobby industrie / agriculture



### 1.3.4 - Actions prioritaires en lien avec la «Qualité de l'eau distribuée»

Le détail des idées clefs identifiées par chaque sous groupe est fourni dans le tableau ci-dessous :

Schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable – Atelier n°2 du 28/11/2019

Mise œuvre opérationnelle des actions prioritaires – Gestion qualitative Eaux Traitées

Axe de travail	Groupe	Sous-thème	Numerotation	Matrices des actions identifiées	Objectifs à atteindre	Critère d'évaluation de l'atteinte des objectifs	Porteur de l'action	Acteurs associés	Echelle d'intervention	Moyens nécessaires : humains, techniques et financiers	Ressources financières	Echéances	Risques de non-atteinte des objectifs
Axe 2 : Ressource en eau-Eaux distribuées : Enjeux qualitatifs.  Distribuer aujourd'hui comme demain, une eau de qualité conforme à la réglementation	Synthèse	Sous-thème 2.2 : Qualité de l'eau distribuée	44	QUALET4 Concentrer les efforts sur les services identifiés par l'ARS qui présentent actuellement des problèmes de non-conformité récurrents (bactériologique, nitrates, pesticides,...) pour un retour à la normal le plus rapide possible.			Collectivités	Mondes agricoles		Etat, collectivités, financeurs. Appliquer des pénalités si besoin.	Agence de l'eau		
			52	QUALET12 Anticiper les évolutions réglementaires qui pourraient impacter le fonctionnement des services d'eau (PGSSE, nouvelle directive cadre européenne,...)	Informar sur les grandes lignes de l'évolution réglementaire Ne pas subir la réglementation	Que les services soient prêts quand les nouveaux textes réglementaires sont promulgués	ARS	Toutes les structures Eau potable actuelles et futures  Co-construction d'une veille opérationnelle territoriale : technicien, territoire, urbanisme, eaux potables, SCOT,...		- Mettre en place des temps de sensibilisation - Mutualiser les bonnes pratiques - Avoir un projet de territoire qui ne sert pas qu'un projet de mandat			Manque de transparence  La veille informative ne doit pas rester à un niveau trop « supra »

### 1.3.5 - Restitution du travail en sous-groupe

Le détail des idées clefs identifiées par chaque sous groupe est fourni dans le tableau ci-dessous :

**Schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable – Atelier n°2 du 28/11/2019**

**Mise œuvre opérationnelle des actions prioritaires – Restitution : Synthèse des idées clés**

Gestion quantitative :	Synthèse	Idée clé n°1 : Remettre l'eau au centre des préoccupations et des politiques d'aménagement du territoire
		Idée clé n°2 : Diversifier les sources de financement pour sécuriser les démarches de protection des ressources en eau et les actions de mise en conformité de l'eau distribuée identifiées par l'ARS et en anticipant le mieux possible les évolutions possibles.
		Idée clé n°3 : Privilégier les approches par bassin versant avec des plans d'action construits avec l'ensemble des acteurs, notamment ceux du monde agricole, et en s'appuyant sur les acteurs les plus volontaires.
Gestion quantitative :	Groupe n°1	Idée clé n°1 : Augmenter le prix de l'eau. Bien flécher les redevances : que « l'eau paye l'eau »
		Idée clé n°2 : Trouver des financements autres. Ingénierie financière
		Idée clé n°3 :
	Groupe n°3	Idée clé n°1 : Approche à l'échelle du BAC et faire de la prévention
		Idée clé n°2 : Travailler avec le monde agricole pour retrouver moins d'intrants
		Idée clé n°3 : Question du financement – Pénalités
	Groupe n°4	Idée clé n°1 : Co-construction de plans d'action
		Idée clé n°2 : Cibler les bons acteurs (alliés les volontaires) pour impulser les démarches et les co-construire
		Idée clé n°3 : Remettre l'eau comme une priorité, au centre des préoccupations et des politiques d'aménagement du territoire

## **ATELIER n°3 : « Gestion des services d'eau potable : gestion patrimoniale, équilibre financier et gouvernance »**

*Date et jour du groupe de travail : 27/01/2020*

*Nombre de participants : 20 participants*

### **SOMMAIRE**

<b>1 - RAPPEL DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU SDDAEP.....</b>	<b>3</b>
<b>2 - RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION.....</b>	<b>4</b>
<b>3 - RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER.....</b>	<b>6</b>
<b>4 - SYNTHÈSE DES ÉCHANGES.....</b>	<b>6</b>
<b>4.1 - Mot d'accueil et rappel du contexte de l'étude et de ses objectifs.....</b>	<b>6</b>
<b>4.2 - Séquence n°1 : Gestion patrimoniale des infrastructures d'alimentation en eau potable.....</b>	<b>6</b>
4.2.1 - Rappel des résultats de l'état des lieux et des perspectives d'évolution.....	6
4.2.2 - Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.....	7
4.2.3 - Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.	7
4.2.4 - Mise en œuvres des actions prioritaires en lien avec la gestion patrimoniale.....	8
<b>4.3 - Séquence n°2 : Adapter la gouvernance de la filière Eau potable afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance du petit et du grand cycle de l'eau.....</b>	<b>11</b>
4.3.1 - Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.....	13
4.3.2 - Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.	13
4.3.3 - Actions prioritaires en lien avec la « Gouvernance ».....	13
<b>4.4 - Séquence n°3 : « Equilibre financier des services d'eau potable ».....</b>	<b>15</b>
4.4.1 - Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.....	15
4.4.2 - Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.	16
<b>4.5 - Témoignages.....</b>	<b>16</b>
4.5.1 - Témoignage d'O. TOURENG (1 <sup>er</sup> Vice-président de la Cmmunauté de Communes du Diois) concernant la signature d'un contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau au titre du rattrapage structurel en zone de revitalisation ruarle (appelé contrat ZRR) sur le territoire du Diois et de la problématique du financement des communes très rurales.....	16
4.5.2 - Présentation de la gouvernance envisagée dans le cadre de la loi NOTRe et de ses évolutions ultérieures sur le territoire de Valence Romans Agglo - Patrick BARTHELON (DGA Valence Romans Agglo).....	17
4.5.3 - Présentation de solutions tarifaires pour répondre aux enjeux spécifiques du territoire drômois – F. COSNIER (association AMORCE).....	18

4.5.4 - Témoignage d'O.TOURRENG (adjoint à la commune de BOULC) concernant l'équilibre financier du budget du service d'eau de la commune de BOULC.....19

**4.6 - Remarques générales sur la journée.....21**

**5 - SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ATELIER N°3.....22**

**5.1 - Choix des enjeux prioritaires validés par les participants.....22**

**5.2 - Choix des actions prioritaires validées par les participants.....23**

**5.3 - Synthèse des échanges.....24**

**6 - ANNEXES..... 25**

**6.1 - Séquence n°1 : Gestion patrimoniale des infrastructures d'alimentation en eau potable..... 25**

6.1.1 - Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.....25

6.1.2 - Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.  
..... 26

6.1.3 - Actions prioritaires en lien avec la gestion patrimoniale.....27

6.1.4 - Restitution du travail en sous-groupe et synthèse de la séquence n°1.....29

**6.2 - Séquence n°2 : Adapter la gouvernance de la filière Eau potable afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance du petit cycle de l'eau.....30**

6.2.1 - Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.....30

6.2.2 - Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.  
..... 30

6.2.3 - Actions prioritaires en lien avec la « Gouvernance ».....31

6.2.4 - Restitution du travail en sous-groupe.....32

**6.3 - Séquence n°3 : « Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : enjeux financiers ».....33**

6.3.1 - Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.  
..... 33

## **1 - RAPPEL DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU SDDAEP**

Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la phase III « Propositions d'actions » du Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Drôme. Il intervient après une première phase d'« Etat des lieux » et une seconde relative à l'analyse des « Perspectives d'évolution de l'eau potable en Drôme ». Enfin, il fait suite à une première série d'ateliers d'échange avec les représentants des maîtres d'ouvrage ayant la compétence Eau potable qui ont eu lieu fin 2018 sur le partage des conclusions de l'état des lieux et l'analyse des perspectives d'évolution.

Cet atelier fait partie d'une série de 3 nouvelles journées de rencontre avec les acteurs du territoire concernés par les enjeux relatifs à l'alimentation en eau potable pour co-construire les propositions d'actions :

- 1 journée dédiée **aux acteurs économiques** (14/11/2019) :
  - 1/2 journée avec les représentants des entreprises de travaux publics, des bureaux d'études et des maîtres d'ouvrage
  - 1/2 journée avec les représentants des sociétés fermières en charge de l'exploitation de réseaux d'eau potable
- 1 journée d'échange avec les maîtres d'ouvrage concernés sur les thématiques « **Ressource en eau – Aménagement du territoire – Changement climatique : enjeux quantitatifs, enjeux qualitatifs et gouvernance du petit cycle et du grand cycle de l'eau** » (28/11/2019)
- 1 journée d'échange avec les représentants des maîtres d'ouvrage ayant la compétence eau potable sur le thème « **Optimisation du fonctionnement des services d'eau : gestion patrimoniale, équilibre financier des services et gouvernance du petit cycle de l'eau** »

## **2 - RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour de l'atelier a été le suivant :

- **9h00 - 9h10 : Mot d'accueil et déroulement de la journée**

*B.DZIALOSZYNSKI –Responsable du service Gestion de l'Eau au Département de la Drôme (CD26)*

- **9h10 - 9h20 : Rappel du contexte de l'étude et des objectifs des ateliers**

*D.SERRE Ingénieur en charge du SDDAEP– CD26*

- **9h20 - 11h45 : Séquence n°1 : Gestion patrimoniale des infrastructures d'alimentation en eau potable**

- 9h20 – 9h40 : Présentation du sous-thème
- 9h40 – 10h00 : Présentation des contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) sur le territoire du Diois et de la problématique du financement des communes très rurales – Olivier TOURRENG (CC du Diois)
- 10h00 – 11h45 : Echange en sous-groupes autour des enjeux et actions prioritaires retenus à ce stade de l'étude
  - 10h00 – 10h10 : Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires
  - 10h10 – 10h30 : Travail sur les programmes d'actions : validation du choix des actions prioritaires
  - 10h30 – 10h40 : Action prioritaire GP1 : « Poursuivre l'amélioration de la connaissance patrimoniale »
  - 10h40 – 10h50 : Action prioritaire GPIN1 « Quantifier les investissements nouveaux »
  - 10h50 – 11h00 : Action prioritaire GPIN2 « Encourager le rattrapage structurel en milieu rural »
  - 11h00 – 11h15 : Préparation de la restitution

- **11h15 - 11h25 : Pause**

- 11h25 – 11h45 : Restitution du travail en sous-groupe

- **11h45 - 14h45 : Séquence n°2. : La gouvernance du petit cycle de l'eau**

- 11h45 – 12h00 : Présentation de la thématique et des enjeux identifiés
- 12h00 – 12h20 : Présentation du système de gouvernance en place au niveau d'Eau de Valence (conseil d'exploitation, contrat d'objectifs,...) et envisagé par Valence Romans Agglomération dans le cadre de la loi NOTRE.

**12h20 - 13h 30 : Pause déjeuner**

- 13h30 – 14h45 : Echange en sousgroupes sur les actions en lien avec la gouvernance du petit cycle de l'eau
  - 13h30 – 13h40 : Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires
  - 13h40 – 14h00 : Travail sur les actions : validation du choix des actions prioritaires
  - 14h00 – 14h15 : mise en œuvre des actions prioritaires GOUVPTC1 : Renforcer le travail d'accompagnement des collectivités (communes, syndicats, EPCI,...) sur les enjeux de gouvernance
- 14h15 – 14h30 : Préparation de la restitution
- 14h30 – 14h45 : Restitution du travail en sous-groupes

- **14h45 – 16h30 : Séquence n°3. : Equilibre financier des services d'eau**

- 14h45 – 15h00 : Présentation de la thématique et des enjeux identifiés
- 15h00 – 15h15 : Présentation par l'association AMORCE des solutions tarifaires pour répondre aux enjeux du territoire

- 15H15 – 16H00 : Echanges en sous-groupes autour des enjeux et actions prioritaires retenues à ce stade de l'étude
  - 15H15 – 15H25 : Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires
  - 15H25 – 15H45 : Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires
  - 15H45 – 16H15 : Comment répondre aux enjeux financiers d'une collectivité rurale : le cas de la commune de BOULC – O. TOURRENG
    - 15H45 – 15H55 : Présentation du contexte communal : réseaux, ouvrages, ressources, programme de travaux et impacts sur le prix de l'eau
    - 15H55 – 16H15 : Echanges en sousgroupes
  - 16H15 – 16H25 : Préparation de la restitution
- 16h25 – 16h35 : Restitution du travail en sous-groupes
- **16h35 – 16h45 : Bilan des ateliers de concertation et mot de clôture**

### **3 - RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER**

Les objectifs de cet atelier étaient les suivants :

- Valider avec les participants le choix des enjeux prioritaires pour le territoire,
- Travailler sur les actions prioritaires de manière à pouvoir alimenter le programme d'actions qui sera retenu à l'issue du schéma.
- Permettre aux différents acteurs du territoire d'échanger ensemble.
- Partager des retours d'expérience d'acteurs du territoire.

### **4 - SYNTHÈSE DES ÉCHANGES**

#### **4.1 - Mot d'accueil et rappel du contexte de l'étude et de ses objectifs**

(cf. présentation)

Compte tenu des délais depuis les dernières rencontres, un rappel rapide des objectifs de l'étude, de la méthodologie retenue et de l'état d'avancement a été faite en introduction de la journée.

#### **4.2 - Séquence n°1 : Gestion patrimoniale des infrastructures d'alimentation en eau potable**

##### **4.2.1 - Rappel des résultats de l'état des lieux et des perspectives d'évolution**

(cf. présentation)

Afin de permettre à chaque participant de se remémorer ou de prendre connaissances des principales conclusions des deux premières phases de l'étude en lien avec la thématique « Gestion patrimoniale », une rapide présentation a été faite des principaux éléments collectés au cours des deux premières phases.

Il a tout d'abord été rappelé l'importance des disparités entre services d'eau du Département, notamment par rapport à la densité du nombre d'abonnés et à la connaissance de leur patrimoine même si, sur ce dernier point, la situation a fortement évolué au cours des dernières années avec l'augmentation de la réalisation de schémas directeurs d'eau potable..

Il a également été mis en évidence des lacunes en matière de programmation des investissements (absence de Plans Pluriannuels d'Investissement – PPI -), dotation au renouvellement insuffisante,..). Les services ruraux sont les plus concernés par ces observations mais certains services plus urbains ayant également une marge de progrès en la matière.

Au niveau des performances des services, en particulier en matière de lutte contre les fuites, d'importants efforts sont en cours mais des situations critiques persistent même si une grande vigilance doit être portée sur l'analyse et l'interprétation des indicateurs.

Ces constats ont donné lieu à l'identification de l'enjeu principal n°4 du schéma « Développer des politiques de gestion patrimoniale adaptées aux enjeux et aux besoins des services » qui a été scindé en deux sous-thèmes :

- Sous-thème n°4.1 : Gestion patrimoniale et patrimoine existant
- Sous-thème n°4.2 : Gestion patrimoniale et investissements nouveaux

#### 4.2.2 - **Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.**

A l'issue des précédentes phases, le comité technique a identifié 50 enjeux concernant l'eau potable en Drôme en sélectionnant 15 jugés prioritaires. 2 enjeux parmi 7 ont été identifiés comme prioritaires en ce qui concerne la gestion patrimoniale, soit 1 pour chaque sous-thème. L'objectif de cette séquence d'atelier est ainsi de valider ou de faire évoluer le choix de ces enjeux prioritaires proposé par le comité technique. Pour cela, chaque participant a pu indiquer les 2 enjeux qu'il considérerait comme prioritaires.

Malgré des choix différents d'un sous-groupe à l'autre (cf. résultats détaillés en annexe), les participants ont validés les 2 enjeux pré-identifiés comme prioritaires par le comité technique, à savoir :

- Sous-thème 4.1. : Gestion patrimoniale et patrimoine existant
  - **Enjeu n°41 : Mettre en place des politiques de gestion patrimoniale globale,**
- Sous-thème n°4.2 : Gestion patrimoniale et investissements nouveaux
  - **Enjeu n°43 : Encourager et accompagner le rattrapage structurel nécessaire pour mettre en conformité les équipements et assurer une qualité de service satisfaisante,**

#### 4.2.3 - **Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.**

Lors de la phase II, 80 actions ont été pré-identifiées pour répondre aux 50 enjeux retenus pour le territoire drômois en matière d'eau potable. Sur l'ensemble de ces 80 actions, le comité technique en a pré-identifiées 15 comme prioritaires.

La thématique « Gestion patrimoniale des infrastructures d'alimentation en eau potable », rassemble à elle seule, 10 actions parmi ces 80 dont 3 prioritaires, 1 pour le sous-thème n°4,1 et 2 pour le sous-thème 4,2.

L'action relative au sous-thème 4.1 a été validée par les participants ainsi que l'action n°68 citée ci-dessous. En revanche, l'action n°70 a été préférée à l'action n°69 « Encourager le rattrapage structurel en milieu rural pour mettre aux normes les équipements, réhabiliter les ouvrages vétustes et moderniser les infrastructures ». Ce choix peut s'expliquer en partie par la sur-représentativité des services les plus importants au cours de l'atelier qui sont peu ou pas concernées par les contrats ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) proposés par l'Agence de l'eau dans son XIème programme.

Le choix des participants concernant les actions prioritaires sont donc les suivants :

- Sous-thème 4.1. : Gestion patrimoniale et patrimoine existant
  - **Action n°61 : Poursuivre l'amélioration de la connaissance patrimoniale (Niveau I) au travers notamment de la systématisation des schémas directeurs AEP, avec mises à jour tous les 8-10 ans.**
- Sous-thème 4.1. : Gestion patrimoniale et patrimoine existant
  - **Action n°68 : Quantifier les besoins en investissements nouveaux (rattrapage structurel en milieu rural, sécurisation de l'approvisionnement, respect des normes sanitaires,...) en lien avec les enjeux de développement du territoire.**
  - **Action n°70 : Prioriser les investissements en fonction des enjeux de chaque territoire.**

Le choix des participants sera soumis à l'arbitrage du comité technique de l'étude, notamment sur les actions n°69 et 70.

#### 4.2.4 - **Mise en œuvres des actions prioritaires en lien avec la gestion patrimoniale**

Le travail en sous-groupes s'est poursuivi par des temps d'échanges sur les modalités de mise en œuvre opérationnelle des actions prioritaires pré-identifiées.

Les participants pouvaient ainsi échanger sur les points suivants :

- Quel est le porteur de l'action le plus pertinent ?
- Quels doivent être les partenaires associés ?
- Quelle est l'échelle d'intervention ou le périmètre le plus approprié ?
- Quels sont les objectifs à atteindre ?
- Quels sont les critères de validation de l'atteinte des objectifs ?
- A quelle échéance, l'action doit-elle être mise en œuvre ?
- Quels sont les moyens humains, techniques et financiers à mobiliser ?
- Quelles peuvent être les différentes sources de financement mobilisables pour mettre en œuvre cette action ?
- Quels sont les risques de non-atteintes de ces objectifs ?

##### 4.2.4.1 - Actions en lien avec la « Gestion quantitative et le patrimoine existant »

Il s'agissait ici de faire travailler les participants sur les modalités de mise en œuvre opérationnelle de l'action n°61 intitulée : « Poursuivre l'amélioration de la connaissance patrimoniale (niveau I) au travers notamment de la systématisation des schémas directeurs AEP, avec mises à jour tous les 8-10 ans ».

Le détail des contributions des participants est fourni en annexe.

Les deux sous-groupes ont rappelé l'importance des schémas directeurs pour les services d'eau potable, notamment pour l'amélioration de la connaissance patrimoniale en soulignant toutefois l'investissement conséquent que cela représente pour les élus et techniciens des collectivités, que ce soit pour la mise à disposition des données, le suivi de l'exécution des prestations externalisées et la validation des orientations.

Pour suivre plus spécifiquement l'évolution de la connaissance patrimoniale, il sera possible de s'appuyer sur la valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale que les services doivent indiquer chaque année dans leur déclaration prélèvement auprès de l'Agence de l'eau.

Le financement de cette action pourra s'appuyer sur les dispositifs d'aides financières existants au niveau de l'Agence de l'eau et du Département. Le travail de sensibilisation des élus à l'intérêt de cette démarche actuel doit être poursuivi afin d'encourager des approches prospectives qui dépassent très souvent le cadre des mandats électoraux.

#### 4.2.4.2 - Actions en lien avec la « Gestion quantitative et investissements nouveaux »

Les participants ont été invités à travailler sur les deux actions prioritaires pré-identifiées n°68 et n°69. En revanche, l'action n°70 qui n'avait pas été retenue initialement n'a pas été étudiée.

En ce qui concerne l'action n°68 intitulée « Quantifier les besoins en investissements nouveaux (rattrapage structurel en milieu rural, sécurisation de l'approvisionnement, respect des normes sanitaires,...) en lien avec les enjeux de développement du territoire », les participants ont souligné que cela relevait des missions normales des services d'eau. Comme indiqué précédemment, la représentativité des participants à l'atelier ne correspondait pas à celle des services d'eau du territoire ce qui donne des avis qui sont éloignés des réalités rencontrées sur la partie la plus rurale du département. En effet, les rapports des phases I et II ont mis en évidence des lacunes conséquentes sur ces territoires, notamment l'absence assez fréquente de PPI, et, pour une grande partie du territoire départemental, l'insuffisante prise en compte des perspectives d'évolution de l'urbanisme.

L'action n°69 intitulée « Encourager le rattrapage structurel en milieu rural pour mettre aux normes les équipements, réhabiliter les ouvrages vétustes et moderniser les infrastructures » vise à prendre en considération l'écart de situation existant entre services ruraux et services urbains. Indirectement, cette action a pour objectif de promouvoir la mise en place de contrats de partenariat avec les financeurs que sont l'Agence de l'Eau et le Département de manière à rattraper le retard pris par certains services dans la mise en conformité et l'entretien de leurs infrastructures et répondre aux contraintes financières de ces services.

#### 4.2.4.3 - Restitution du travail en sous-groupes et synthèse de la séquence n°1

A l'issue de cette séquence de travail en sous-groupes, il a été demandé aux différents groupes d'identifier une à trois idées clefs jugées comme essentielles au vu des échanges.

Le détail des idées clefs identifiées par chaque sous-groupe est fourni en annexe.

**En synthèse, les échanges ont permis de confirmer les constats mis en évidence au cours des deux premières phases, notamment l'engagement de plus en plus important des collectivités pour améliorer la connaissance patrimoniale au travers de la réalisation des schémas directeurs. Toutefois, ces démarches doivent être poursuivies et amplifiées pour permettre aux collectivités de disposer de programmes pluriannuels d'investissement intégrant à la fois, les enjeux de renouvellement et d'entretien du patrimoine existant et les investissements nouveaux à prévoir pour répondre aux besoins des services et du développement des territoires.**

**Pour cela, il n'est pas forcément nécessaire de déployer de moyens supplémentaires mais simplement pérenniser les appuis techniques et financiers existants que ce soit au niveau des services d'eau, du Département, de l'État et de l'Agence de l'eau.**

**Par contre il est important, sur cette question patrimoniale, comme sur les autres thématiques traitées par les schémas directeurs, que les collectivités suivent un cahier des charges type pour que toutes les thématiques y soient abordées.**

### **4.3 - Séquence n°2 : Adapter la gouvernance de la filière Eau potable afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance du petit et du grand cycle de l'eau.**

(cf. présentation)

En introduction de cette deuxième séquence de la journée, une rapide synthèse des principales conclusions des deux premières phases a été faite.

Pour rappel, le Département de la Drôme compte 239 Unités de Gestion et d'Exploitation (UGE), dont 25 syndicats qui desservent à eux seuls, environ 1/3 de la population. Les autres services sont gérés à l'échelle communale. A noter que 6 communes comptant un très faible nombre d'habitants, n'ont pas de réseau public, certaines souhaitant toutefois en disposer au vu des problèmes rencontrés par les ressources privées.

Toutefois, cette gouvernance des services d'eau potable est en cours d'évolution depuis 2020 par la mise en œuvre des loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et FERRAND qui ont entraîné le transfert obligatoire de la compétence eau potable aux communautés d'agglomération au 1 janvier 2020 et prévoient ce transfert aux communautés de communes, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette évolution devrait entraîner une division du nombre de services par plus de 10. Toutefois les syndicats couvrant au moins deux EPCI pourront se maintenir, leurs délégués étant des membres des assemblées communautaires, une fois la compétence transférée, et non des membres des conseils municipaux.

La gouvernance du grand cycle de l'eau a également évolué depuis 2018, avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Celle-ci a conduit les communes à transférer leur compétence aux EPCI, ces derniers pouvant ensuite la transférer ou la déléguer à des syndicats de rivière. Dans la Drôme, les changements ont concerné les communautés de communes et d'agglomération de la moitié Nord du Département qui ont pris la compétence GEMAPI en lieu et place des syndicats de rivière existants, ainsi que l'adhésion de la communauté de communes du Royans Vercors au Syndicat Mixte des Bassins Hydraulique de l'Isère (SYMBHI). Les syndicats de rivières de la moitié Sud du Département se sont maintenus, hormis sur le bassin de l'Eygues où un syndicat mixte unique pour tout le bassin de l'Eygues a été créé en substitution des 3 syndicats pré-existants. Cette nouvelle compétence a généré des obligations supplémentaires pour toutes les structures concernées, notamment en matière de prévention de risque inondation.

L'ensemble des acteurs du petit cycle et du grand cycle de l'eau doivent faire face à un profond bouleversement de leur gouvernance et de leur fonctionnement, ce qui soulève, parfois, de nombreuses inquiétudes mais fait également naître de nouvelles opportunités comme la fusion de structures afin de se rapprocher le plus possible de la logique de bassins versants.

Dans le cadre de l'analyse en cours, la thématique de la gouvernance a été scindée en deux sous-thèmes :

- sous-thème n°3.1 : Gouvernance du petit cycle de l'eau

- sous-thème n°3.2 : Gouvernance du grand cycle de l'eau

Dans le cadre du présent atelier, seul le sous-thème n°3.1 a fait l'objet d'échanges, le sous-thème n°3.2 ayant été étudié au cours de l'atelier n°2 dédiée aux enjeux sur les ressources en eau.

#### 4.3.1 - **Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.**

Sur le sous-thème n°3.1 relatif à la gouvernance du grand cycle de l'eau, le comité technique a pré-identifié 3 enjeux, dont 1 prioritaire. Ce choix a été soumis à l'avis des participants .

A l'issue des échanges, l'enjeu n°34 «**Trouver une gouvernance qui permette à chaque territoire de répondre aux enjeux actuels et futurs auxquels il sera confronté** » a été validé.

#### 4.3.2 - **Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.**

Pour répondre à ces 3 enjeux, le comité technique a pré-identifié 3 actions dont 1 prioritaire.

A l'issue des échanges, le choix de l'action n°53 « **Renforcer le travail d'accompagnement des collectivités (communes, syndicats, EPCI,...) sur les enjeux de gouvernance et proposer des solutions adaptées aux spécificités de chaque territoire (atteindre une taille critique de service pour répondre aux enjeux identifiés.** » a été validé.

#### 4.3.3 - **Actions prioritaires en lien avec la « Gouvernance »**

##### 4.3.3.1 - Actions en lien avec la gouvernance du petit cycle de l'eau

La loi NOTRE et le transfert de la compétence eau potable des communes vers les EPCI, à fiscalité propre au plus tard en 2026, comme le prévoit la loi FERRAND, modifie et va modifier de manière importante le fonctionnement des services d'eau potable . Ce transfert suscite beaucoup de craintes dans les territoires ce qui a conduit la majeure partie des communes rurales n'étant pas rattachées à des agglomérations à délibérer pour reporter ce transfert à 2026 . Quelle que soit la date retenue pour ce transfert, chaque territoire va être amené à engager une réflexion sur le mode de gouvernance le plus approprié de son service public d'eau potable pour répondre, d'une part, à de nombreux enjeux, dont ceux mis en évidence dans le cadre de la présente étude et, d'autre part, pour être opérationnel lorsqu'il devra gérer un service d'eau potable intercommunal. Certaines communautés de communes se sont engagées dans des études relatives à la prise de compétence du service d'eau potable, en faisant appel, bien souvent, à des intervenants extérieurs. La problématique de la gouvernance doit faire partie de la réflexion..

##### 4.3.3.2 - Restitution du travail en sous-groupe

A l'issue de cette séquence de travail en sous-groupes, il a été demandé aux différents groupes d'identifier une à trois idées clefs jugées comme essentielles au vu des échanges.

Le détail des idées clefs identifiées par chaque sous groupe est fourni en annexe.

**En synthèse, il ressort des échanges entre les participants sur la thématique « gouvernance » le besoin d'accompagnement des structures locales et de sensibilisation des élus pour mettre en place les outils de gouvernance adaptés aux enjeux de leurs territoires respectifs..**

#### **4.4 - Séquence n°3 : « Equilibre financier des services d'eau potable »**

(cf.présentation)

Cette dernière séquence de la journée a également été introduite par une rapide présentation des conclusions des deux premières phases de l'étude.

Pour rappel, les deux premières phases de l'étude ont permis de mettre en évidence les points suivants :

- les données financières sur les services sont, globalement, difficilement accessibles,
- 60 % des services audités indiquent qu'ils n'équilibrent pas leur budget de fonctionnement et d'investissement avec les ventes d'eau, certains services n'équilibrant même pas leur section d'exploitation,
- le prix moyen de l'eau par abonné est compris entre 102 et 262 euros H.T./120 m<sup>3</sup> sur l'échantillonnage départemental (moyenne nationale en 2014 : 189,4 euros H.T.)
- une baisse globale des dotations extérieures et des contraintes sur les budgets généraux des collectivités,
- des besoins de financement importants (mise aux normes des équipements, renouvellement des ouvrages) pour respecter la réglementation, renouveler les équipements et répondre aux besoins de développement des territoires.

Les élus attendent et espèrent des évolutions réglementaires sur la tarification afin de mieux prendre en compte des spécificités du territoire et notamment la forte proportion de résidences secondaires et de présence saisonnière qui représentent dans certaines communes plus de 50 % des résidences totales.

Tout ceci se traduit par l'enjeu global suivant : « Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs ».

##### **4.4.1 - Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.**

Comme cela a été présenté pour les autres thématiques, le comité technique a pré-identifié 5 enjeux sur la présente thématique, dont 2 prioritaires.

En raison du temps passé trop important sur les deux premiers sous-thèmes, il n'a pas été possible de constituer des sous-groupes pour soumettre aux participants la validation ou non des enjeux prioritaires proposés. Les 2 enjeux prioritaires pré-identifiés par le comité techniques sont les suivants :

- Enjeu n°46 : « **Améliorer l'équilibre financier des services tout en maintenant un prix de l'eau abordable** »
- Enjeu n°49 : « **Assurer l'équilibre financier des services d'eau tout en encourageant les économies d'eau chez les usagers** ».

#### 4.4.2 - Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.

De la même manière que pour les enjeux, le comité technique a pré-identifié 9 actions dont 2 prioritaires.

Le choix des actions prioritaires a été soumis à l'avis des participants, en séance plénière.

L'action n°78 « **Adapter le modèle de péréquation aux besoins spécifiques de chaque territoire et notamment les plus ruraux** » a été validée. En revanche, l'action n°73 « **Mettre en place une politique tarifaire capable de répondre à l'ensemble des enjeux (économies d'eau, acceptabilité sociale, équilibre financier)** » a été préférée à l'action n°77 « **Recherche de nouvelles sources de financement et optimiser les sources de financements existants afin d'augmenter les capacités d'autofinancement des services, tout en conservant un prix de l'eau abordable et en encourageant les économies d'eau** ».

#### 4.4.3 - Synthèse

Le détail des idées clefs identifiées par chaque sous groupe est fourni en annexe.

**En synthèse, les échanges ont permis de mettre en lumière des situations financières qui impliquent pour certaines collectivités une vigilance particulière et notamment les plus rurales, avec des besoins d'investissement importants à l'avenir et un équilibre financier actuel déjà très fragile. Pour les services plus importants, même si la situation actuelle est beaucoup plus favorable, une vigilance doit être portée sur l'évolution des besoins en investissement.**

### 4.5 - Témoignages

#### 4.5.1 - Témoignage d'O. TOURRENG (1<sup>er</sup> Vice-président de la Cmmunauté de Communes du Diois) concernant la signature d'un contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau au titre du rattrapage structurel en zone de revitalisation ruarle (appelé contrat ZRR) sur le territoire du Diois et de la problématique du financement des communes très rurales

(cf.présentation)

Ce témoignage a pour objectif d'aborder la question de la gestion patrimoniale au niveau des communes rurales et notamment la question du rattrapage structurel encouragé dans le cadre du XI<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau.

O. TOURRENG a tout d'abord rappelé l'historique et le contexte sur le territoire du Diois avec un nombre important de communes concernées par des majorations de leur redevance prélèvement en 2014 pour non conformité réglementaire (comptabilisation des prélèvements, connaissance patrimoniale et rendement) suite à la publication du décret du 27 janvier 2012. Cette situation a donné lieu à de nombreux échanges entre les élus du territoire du Diois et les représentants de l'Agence de l'eau avec l'appui des services du

Département pour trouver une solution satisfaisante pour tout le monde. Ces échanges ont abouti à la signature d'un « contrat de progrès » entre les 3 entités pré-citées et les communes volontaires, soit 47 services sur les 51 que comptait le territoire. En synthèse, ce contrat avait pour objectif d'encourager les services non conformes à se mettre en conformité en contrepartie d'une suspension provisoire des pénalités sur une durée de 3 ans et d'une application rétroactive des pénalités pour les communes non conformes à l'issue des 3 ans.

En parallèle, suite à l'adoption de la loi NOTRE, les élus communautaires du Diois ont décidé, malgré une opposition unanime au transfert obligatoire de la compétence eau potable, d'engager une réflexion préalable au transfert de compétence afin d'être prêts pour l'échéance fixée par la réglementation. Cette réflexion a été réalisée en interne par les services de la CCD avec l'appui des services du Département. Elle a permis d'établir un état des lieux de la situation des services du territoire sur l'eau potable et l'assainissement, de recueillir les avis des élus, de partager de l'information et de dresser les principaux contours d'un éventuel service Eau et Assainissement communautaire.

Le contrat de progrès et l'étude préalable au transfert se sont achevés à la fin 2018. Dans la continuité de ces deux démarches, et notamment l'état des lieux qui a permis de mettre en évidence le retard pris par certaines communes dans l'entretien et la mise en conformité de leurs installations, la communauté de communes, l'Agence de l'eau, le Département et les communes intéressées ont signé un nouveau contrat dit « contrat de progrès 2 », qui est un « contrat ZRR ». Ce contrat s'inscrit dans le cadre des contrats à destination des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) prévus dans le XI<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau. Ce contrat concerne 30 communes du territoire pour un montant global de 9,1 millions d'euros, dont 3,8 millions d'euros pour l'eau potable et 5,3 millions d'euros pour l'assainissement. Ces travaux seront financés à hauteur de 3,3 millions d'euros par le Département et 3,1 millions d'euros par l'Agence de l'eau et se dérouleront de 2020 à 2022.

#### **4.5.2 - Présentation de la gouvernance envisagée dans le cadre de la loi NOTRE et de ses évolutions ultérieures sur le territoire de Valence Romans Agglo - Patrick BARTHELON (DGA Valence Romans Agglo)**

(cf.présentation)

Il s'est agi, au travers de cette présentation, de détailler l'évolution de la gouvernance du service public d'Eau potable envisagée sur le territoire de Valence Romans Agglo à compter de sa prise de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La présentation a démarré par un rappel de la situation des différents services d' Eau potable présents sur le territoire de l'agglomération avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (20 structures dont 13 communes et 7 syndicats) et les évolutions prévues par la loi.

Il a ensuite été rappelé les attentes exprimées par les acteurs du territoire dans le cadre de l'étude préalable au transfert, à savoir :

- une gouvernance représentative du territoire,
- une maîtrise des tarifs,

- une qualité du service,
- de la réactivité et de la proximité.

Ensuite, les 3 grands principes qui ont encadré le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ont été présentés :

- les modes de gestion : la poursuite des contrats de DSP en cours et le maintien de l'activité des services en régie avec la création d'une régie intercommunale,
- la tarification : maintien des tarifs actuels sur l'année 2020 en tenant compte des évolutions contractuelles habituelles et analyse financière sur les 2 années en cours,
- territorialisation : une autorité organisatrice → Valence Romans Agglo ; une régie à autonomie financière dédiée à l'eau potable à l'échelle de l'Agglomération, une sectorisation géographique de l'organisation (4 secteurs) afin de garantir une réactivité, une proximité et une qualité de service auprès des usagers.

En termes de gouvernance, chaque territoire sera représenté, au travers d'une « **conférence territoriale** » propre à chacun des 4 territoires opérationnels, par un membre proposé par chaque commune (élus des conseils municipaux ou personnes qualifiées) et désigné par le conseil d'agglomération.

Une rencontre annuelle regroupant l'ensemble des membres des 4 conférences territoriales sera réunie chaque année.

La régie sera pilotée pour sa part par un **conseil d'exploitation** composée de 25 membres :

- 13 représentants issus du conseil communautaire,
- 8 représentants issus des 4 conférences territoriales ,
- 1 personne qualifiée dans le domaine de l'environnement,
- 2 représentants d'associations d'usagers et de consommateurs,
- 1 représentant du personnel.

Il a été également présenté les évolutions introduites par la loi « Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » adoptée le 27 décembre 2019 qui a introduit de nouvelles dispositions relatives au transfert de la compétence Eau à savoir :

- le maintien des syndicats existants et inclus en totalité dans le périmètre de l'agglomération pour une durée de 6 mois mais sous le contrôle de l'EPCI,
- la possibilité laissée à l'agglomération de déléguer, par convention, tout ou partie de la compétence à l'une de ses communes membres.

Cette dernière disposition a concerné notamment 3 communes du territoire, ce qui a obligé les services à des réajustements de dernière minute.

Enfin, il a été souligné l'évolution progressive au cours de la réflexion du positionnement des élus des communes vis à vis du transfert, très largement hostiles, à l'origine, mais de plus en plus attentifs quant à sa mise en œuvre, notamment au travers de la gouvernance proposée..

#### 4.5.3 - **Présentation de solutions tarifaires pour répondre aux enjeux spécifiques du territoire drômois – F. COSNIER (association AMORCE)**

(cf.présentation)

L'objectif de cette présentation était de présenter les différentes possibilités de financement des services d'eau et notamment les solutions tarifaires au regard des spécificités du territoire (un territoire rural, une forte activité agricole, un tourisme saisonnier, une tension sur la ressource, l'intercommunalisation).

Il a notamment été rappelé les règles en matière de plafonnement de la part fixe de la facture d'eau à 30 % et les dérogations (40%) ou exonérations possibles notamment pour les communes touristiques et les structures de moins de 1000 habitants présentant une eau naturellement abondante.

Les conditions d'application d'une tarification différente suivant la typologie des usagers ont été indiquées :

- autorisation législative expresse,
- différence de situation objective entre les usagers au regard du service,
- différence justifiée par une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service.

Il est rappelé qu'il n'est pas possible de distinguer les abonnés domestiques permanents et saisonniers mais la possibilité d'appliquer une tarification saisonnière pour tenir compte des fortes variations de population saisonnière et de son impact sur la ressource et le service, ce qui est le cas sur une grande partie du territoire drômois.

En ce qui concerne la tarification sociale, les différentes approches possibles (curatives, préventives, en fonction du type de précarité, en fonction du public cible) ont été présentées tout en attirant l'attention des participants sur l'intérêt de maîtriser le coût de mise en œuvre de ces dispositions.

Enfin, il a été rappelé les règles en matière de financement des services d'eau par d'autres sources que le prix de l'eau :

- possibilité pour les communes de – de 3000 habitants ou les EPCI dont les communes ne dépassent pas 3000 habitants de financer une partie des investissements à partir du budget général et donc de l'impôt,
- les aides extérieures comme celles de l'Agence de l'eau recentrées dans le XIème programme en priorité vers les territoires ruraux.
- les « aquaprêts » de la Banque des territoires (emprunts de longue durée jusqu'à 60 ans au taux du livret A (0,75 %).

Cette présentation a ainsi permis de rappeler les principales règles de financement des services d'eau et les solutions tarifaires avec les évolutions plus récentes.

#### 4.5.4 - **Témoignage d'O.TOURRENG (adjoint à la commune de BOULC) concernant l'équilibre financier du budget du service d'eau de la commune de BOULC**

Il s'agissait ici d'illustrer au travers de l'exemple concret de la commune de BOULC, le difficile équilibre financier des services d'eau potable en milieu rural. Les données transmises sont issues du schéma directeur qui est en cours de finalisation.

La présentation a débuté par une rapide description du contexte communal :

- 127 habitants (2,2 hab./km<sup>2</sup>) et 118 abonnés au réseau d'alimentation en eau potable,
- 52 % de résidences secondaires,
- 9 réseaux, 9 captages, 9 réservoirs différents,
- 2 stations de pompage,
- 15,5 km de réseau.

La situation financière du budget eau était systématiquement en déficit sur les 3 dernières années 2016 à 2018 (cumul section exploitation et investissement).

Dans le cadre du schéma directeur en cours, une analyse de l'impact sur le prix de l'eau a été faite pour mettre en œuvre le programme de travaux y étant défini. Suivant les approches envisagées, l'augmentation du prix de l'eau serait de l'ordre de +5 à +15 euros/m<sup>3</sup>, pour un prix de l'eau actuelle de l'ordre de 1,27 euro/m<sup>3</sup>.

Des échanges ont ensuite eu lieu sur la situation financière globale des communes rurales et ont souligné le besoin d'accompagnement financier pour répondre aux enjeux auxquels elles sont confrontées (mise au norme, rattrapage structurel, développement des territoires, sécurisation de l'alimentation en eau potable).

#### **4.6 - Remarques générales sur la journée**

Comme pour les ateliers tenus en 2018, les participants ont souligné l'intérêt des témoignages et surtout des temps d'échanges en sous-groupes avec des acteurs de différents territoires et de métiers différents (préservation des ressources en eau, aménagement du territoire, service d'eau, ...). Toutefois, le programme des journées a été très dense mais c'était un choix volontaire du Département afin de limiter le nombre de réunions et de fait la mobilisation des acteurs du territoire.

Le comité technique avait sélectionné 50 enjeux et 80 actions sur plusieurs thématiques parmi lesquels il était demandé aux participants d'en sélectionner quelques uns et quelques unes. Compte tenu du temps imparti trop limité, les participants n'ont pas eu le temps d'analyser dans le détail les propositions qui leur étaient faites et ont souligné des redondances apparentes entre enjeux et actions qui auraient sans doute mérité de disposer de plus de temps pour expliquer les nuances et apporter d'éventuelles simplifications.

Il est néanmoins rappelé que les deux premières phases de l'étude, et notamment la phase II, ont consisté à avoir une approche la plus exhaustive et détaillée possible des enjeux et actions en lien avec l'évolution de la compétence Eau potable. En revanche, la phase III du SDDAEP consiste à faire émerger les priorités (15 enjeux prioritaires et 15 actions prioritaires), ce qui gommara, de fait, les redondances identifiées. Une vigilance sera toutefois accordée sur ces points lors de la rédaction du rapport de phase III.

## 5 - SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ATELIER N°3

### 5.1 - Choix des enjeux prioritaires validés par les participants

Le tableau ci-dessous synthétise le choix des enjeux prioritaires des participants :

Axe de travail	Sous-thème	Numérotation	Matrice des enjeux majeurs identifiés	
Axe 3 : Adapter la gouvernance de la filière « eau potable » afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance	Sous-thème 3.1 : Gouvernance du petit cycle de l'eau	34	Trouver une gouvernance qui permette à chaque territoire de répondre aux enjeux actuels et futurs auxquels ils seront confrontés	Validé
Axe 4 : Développer des politiques de gestion patrimoniale adaptées aux enjeux et aux besoins des services : enjeux de gestion patrimoniale	Sous-thème 4.1 : Gestion patrimoniale et patrimoine existant	41	Mettre en place des politiques de gestion patrimoniale globale	Validé
	Sous-thème 4.2 : Gestion patrimoniale et investissements nouveaux	43	Encourager et accompagner le rattrapage structurel nécessaire pour mettre en conformité les équipements et assurer une qualité de service satisfaisante	Validé
Axe 5 : Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : enjeux financiers		46	Améliorer l'équilibre financier des services tout en maintenant un prix de l'eau abordable	Validé
		49	Assurer l'équilibre financier des services d'eau tout en encourageant les économies d'eau chez les usagers.	Validé

## 5.2 - Choix des actions prioritaires validées par les participants

Le tableau ci-dessous synthétise le choix des actions prioritaires des participants :

### Schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable

#### Listing des actions du territoire drômois



Axe de travail	Sous-thème	Numérotation		Matrices des actions identifiées	
Axe 3 : Gouvernance de la filière eau potable	Sous-thème 3.1 : Petit cycle de l'eau	53	GOUVPTC1	Renforcer le travail d'accompagnement des collectivités (communes, syndicats, EPCI,...) sur les enjeux de gouvernance et proposer des solutions adaptées aux spécificités de chaque territoire (atteindre une taille critique de service pour répondre aux enjeux identifiés).	Validée
Axe 4 : Gestion patrimoniale	Sous-thème 4.1 : Patrimoine existant	61	GP1	Poursuivre l'amélioration de la connaissance patrimoniale (Niveau I) au travers notamment de la systématisation des schémas directeurs AEP, avec mises à jour tous les 8-10 ans.	Validée
	Sous-thème 4.2 : Investissements nouveaux	68	GPIN7	Quantifier les besoins en investissements nouveaux (rattrapage structurel en milieu rural, sécurisation de l'approvisionnement, respect des normes sanitaires, ...) en lien avec les enjeux de développement du territoire.	Validée
		69	GPIN8	Encourager le rattrapage structurel en milieu rural pour mettre aux normes les équipements, réhabiliter les ouvrages vétustes et moderniser les infrastructures.	Non validée
		70	GPIN9	Prioriser les investissements en fonction des enjeux de chaque territoire	Validée
		73	FIN3	Mettre en place une politique tarifaire capable de répondre à l'ensemble des enjeux (économies d'eau, acceptabilité sociale, équilibre financiers)	Validée
Axe 5 : Equilibre financier des services d'eau		77	FIN7	Rechercher de nouvelles sources de financement et optimiser les sources de financements existantes afin d'augmenter les capacités d'autofinancement des services tout en conservant un prix de l'eau abordable et en encourageant les économies d'eau.	Non validée
		78	FIN8	Adapter les outils de péréquation aux besoins spécifiques de chaque territoire et notamment les plus ruraux	Validée

### **5.3 - Synthèse des échanges**

**Cet atelier dédié au fonctionnement des services d'eau potable et à leur optimisation a permis de rappeler les efforts en cours pour améliorer leur fonctionnement notamment vis à vis de la connaissance et de la gestion patrimoniale. Toutefois, beaucoup reste encore à faire.**

**Les réformes en cours avec notamment la loi NOTRe et les textes législatifs associés vont profondément bouleverser le fonctionnement des services et imposeront de repenser à court terme la gouvernance actuelle avec des services qui dépasseront tous l'échelle communale.**

**Enfin, pour répondre à l'ensemble des enjeux auxquels ils vont être confrontés, les services d'eau potable auront besoin de moyens financiers supplémentaires alors même que leur équilibre financier actuel notamment en milieu rural est relativement fragile.**

## 6 - ANNEXES

### 1.1 - Séquence n°1 : Gestion patrimoniale des infrastructures d'alimentation en eau potable

#### 1.1.1 - Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.

Le tableau ci-après présente le résultat des réponses de l'ensemble des participants :

Gestion patrimoniale				Groupe					
Axe de travail	Sous-thème	N°	Intitulé de l'enjeu	1		2		Bilan	
				Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement
Axe 4 : Développer des politiques de gestion patrimoniale adaptées aux enjeux et aux besoins des services : enjeux de gestion patrimoniale	Sous-thème 4.1 : Gestion patrimoniale et patrimoine existant	39	Améliorer la connaissance patrimoniale	0	2	4	2	4	2
		40	Mettre en place / Renforcer les moyens techniques et les outils d'aide à la décision pour prioriser les interventions	0	2	0	3	0	3
		41	Mettre en place des politiques de gestion patrimoniale globale	7	1	5	1	12	1
		42	Améliorer les pratiques d'amortissement	0	2	0	3	0	3
	Sous-thème 4.2 : Gestion patrimoniale et investissements nouveaux	43	Encourager et accompagner le rattrapage structurel nécessaire pour mettre en conformité les équipements et assurer une qualité de service satisfaisante	7	1	5	1	12	1
		44	Anticiper les besoins en investissements nouveaux liés au développement du territoire.	0	2	3	2	3	2
		45	Prendre en compte les besoins en investissements nouveaux dans une politique de gestion patrimoniale globale	0	2	1	3	1	3

On constate sur le tableau précédent, que les 2 propositions faites reçoivent un nombre d'avis positifs largement majoritaire, les 2 enjeux suivants sont donc validés par les participants.

### 1.1.2 - **Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.**

Le tableau ci-après présente le résultat des réponses de l'ensemble des participants :

Gestion patrimoniale				Groupe						
Axe de travail	Sous-thème	N°		Intitulé des actions	1		2		Bilan	
					Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement
Axe 4 : Gestion patrimoniale	Sous-thème 4.1 : Gestion patrimoniale et patrimoine existant	61	GP1	Poursuivre l'amélioration de la connaissance patrimoniale (Niveau I) au travers notamment de la systématisation des schémas directeurs AEP, avec mises à jour tous les 8-10 ans.	3	2	8	1	11	1
		62	GP2	Poursuivre le déploiement de la télégestion et la télésurveillance	1	3	0	3	1	3
		63	GP3	Systématiser la mise en place d'un SIG avec capitalisation par base de données associée (matériaux, diamètres, année de pose + type de pose, date et type d'interventions de réparation, ...)	0	4	0	3	0	5
		64	GP4	Fournir des méthodologies type sur l'acquisition de la donnée et sa centralisation	0	4	0	3	0	5
		65	GP5	Déployer des méthodes d'analyse "Gestion Patrimoniale" standardisée de niveaux 2 et 3.	0	4	0	3	0	5
		66	GP6	Accompagner techniquement et financièrement les services les moins structurés à mettre en place des politiques de gestion patrimoniale	4	1	0	3	4	2
		67	GP7	Renforcer la maintenance préventive	0	4	1	2	1	3
	Sous-thème 4.2 : Gestion patrimoniale et investissements nouveaux	68	GPIN1	Quantifier les besoins en investissements nouveaux (rattrapage structurel en milieu rural, sécurisation de l'approvisionnement, respect des normes sanitaires,...) en lien avec les enjeux de développement du territoire.	4	1	8	1	12	1
		69	GPIN2	Encourager le rattrapage structurel en milieu rural pour mettre aux normes les équipements, réhabiliter les ouvrages vétustes et moderniser les infrastructures.	4	1	1	3	5	3
		70	GPIN3	Prioriser les investissements en fonction des enjeux de chaque territoire	4	1	6	2	10	2

Comme pour les enjeux, des différences existent entre les groupes, mais au final, les 3 actions prioritaires retenues sont validées avec un nombre d'avis positif qui les différencient significativement des autres actions proposées.

### 1.1.3 - Actions prioritaires en lien avec la gestion patrimoniale

#### 1.1.3.1 - Actions en lien avec la « Gestion patrimoniale et le patrimoine existant »

Matrices des actions identifiées	Groupe	Objectifs à atteindre	Critère d'évaluation de l'atteinte des objectifs	Porteur de l'action	Acteurs associés	Echelle d'intervention	Moyens nécessaires : humains, techniques et financiers	Ressources financières	Echéances	Risques de non-atteintes des objectifs
Poursuivre l'amélioration de la connaissance patrimoniale (Niveau I) au travers notamment de la systématisation des schémas directeurs AEP, avec mises à jour tous les 8-10 ans.	SYNTHESE	Poursuivre l'incitation à réaliser des SDAEP ou les mettre à jour afin de consolider la connaissance patrimoniale.	Suivre l'évolution de la valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale indiquée chaque année par les services lors de la déclaration prélèvement. 90 % (à ajuster en fonction de la valeur 2019) de service ayant un ICGP supérieur à 60 pts.	<input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input type="checkbox"/> Commune/syndicats <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input checked="" type="checkbox"/> Département (appui technique) <input checked="" type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input checked="" type="checkbox"/> Communal/syndical <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Echelle supra-communale	Fort investissement des élus et techniciens des collectivités que ce soit pour les prestations réalisées en régie ou externalisées	<input checked="" type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input checked="" type="checkbox"/> Financements <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input type="checkbox"/> < 5 ans <input type="checkbox"/> 5 ans et 10 ans <input type="checkbox"/> 10 ans à 20 ans <input type="checkbox"/> > à 20 ans	Absence de vision prospective
Poursuivre l'amélioration de la connaissance patrimoniale (Niveau I) au travers notamment de la systématisation des schémas directeurs AEP, avec mises à jour tous les 8-10 ans.	1	A préciser en fonction de la situation fin 2020 90 % des service avec un ICGP > à 60 pts Faire en sorte de progresser par rapport au niveau actuel. Faire en sorte que les EPCI soient aussi dans la boucle pour que la réflexion se mène à une échelle suffisante.		<input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input type="checkbox"/> Commune/syndicats <input type="checkbox"/> EPCI <input checked="" type="checkbox"/> Département (financeurs) <input checked="" type="checkbox"/> Département (appui technique) <input checked="" type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input type="checkbox"/> Communal/syndical <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : ...		<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input type="checkbox"/> Financements <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input type="checkbox"/> < 5 ans <input type="checkbox"/> 5 ans et 10 ans <input type="checkbox"/> 10 ans à 20 ans <input type="checkbox"/> > à 20 ans	
Poursuivre l'amélioration de la connaissance patrimoniale (Niveau I) au travers notamment de la systématisation des schémas directeurs AEP, avec mises à jour tous les 8-10 ans.	2	1 SDAEP par service - connaissance complète objective, - analyse de l'existant et prospective pouvant aller au-delà du périmètre - optimisation des scénarios	Indice de connaissance patrimonial Mise à jour des plans et documents	<input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input type="checkbox"/> Commune/syndicats <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input checked="" type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur <input checked="" type="checkbox"/> autres : services voisins	<input checked="" type="checkbox"/> Communal/syndical <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Echelle du service étendu selon la problématique (supra-communale)	- Investissement fort des élus et des acteurs du territoire - Pour sa réalisation : - grosses structures (Régie) - petites structures (BET) agents collectivités ou élu ayant la connaissance terrain - contrôle / indépendance	<input checked="" type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input checked="" type="checkbox"/> Financements <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input type="checkbox"/> < 5 ans <input type="checkbox"/> 5 ans et 10 ans <input type="checkbox"/> 10 ans à 20 ans <input type="checkbox"/> > à 20 ans	Absence de vision prospective

### 1.1.3.2 - Actions en lien avec la « gestion patrimoniale et les investissements nouveaux »

Le tableau ci-après présente un résumé des contributions de chaque groupe sur l'action n°68 :

N°	Matrices des actions identifiées	Groupe	Objectifs à atteindre	Critère d'évaluation de l'atteinte des objectifs	Porteur de l'action	Acteurs associés	Echelle d'intervention	Moyens nécessaires : humains, techniques et financiers	Ressources financières	Echéances	Risques de non-atteintes des objectifs
68	Quantifier les besoins en investissements nouveaux (rattrapage structurel en milieu rural, sécurisation de l'approvisionnement, respect des normes sanitaires,...) en lien avec les enjeux de développement du territoire.	Synthèse	- PPI pour tous les services qui englobent tous les enjeux de la gestion patrimoniale	- Plan pluriannuel d'investissement - Qualité du service (RPOS)	<input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input type="checkbox"/> Commune/syndicats <input type="checkbox"/> EPCI <input checked="" type="checkbox"/> Département (financeurs) <input checked="" type="checkbox"/> Département (appui technique) <input checked="" type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur <input checked="" type="checkbox"/> autres : SAGE et SCOT	<input checked="" type="checkbox"/> Communal/syndical <input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : ...	C'est au service d'eau d'assurer le travail, en s'appuyant sur : - le RAD en DSP, - les SDAEP	<input checked="" type="checkbox"/> Prix de l'eau <input checked="" type="checkbox"/> Budget général <input checked="" type="checkbox"/> Financements <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input type="checkbox"/> < 5 ans <input type="checkbox"/> 5 ans et 10 ans <input type="checkbox"/> 10 ans à 20 ans <input type="checkbox"/> > à 20 ans	
68	Quantifier les besoins en investissements nouveaux (rattrapage structurel en milieu rural, sécurisation de l'approvisionnement, respect des normes sanitaires,...) en lien avec les enjeux de développement du territoire.	1	- PPI pour tous les services qui englobent tous les enjeux de la gestion patrimoniale		<input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input type="checkbox"/> Commune/syndicats <input type="checkbox"/> EPCI <input checked="" type="checkbox"/> Département (financeurs) <input checked="" type="checkbox"/> Département (appui technique) <input checked="" type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur <input checked="" type="checkbox"/> autres : SAGE, SCOT	<input checked="" type="checkbox"/> Communal/syndical <input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : ...		<input checked="" type="checkbox"/> Prix de l'eau <input checked="" type="checkbox"/> Budget général <input checked="" type="checkbox"/> Financements <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input type="checkbox"/> < 5 ans <input type="checkbox"/> 5 ans et 10 ans <input type="checkbox"/> 10 ans à 20 ans <input type="checkbox"/> > à 20 ans	
		2		- Plan pluriannuel d'investissement - Qualité du service (RPOS) - Qualité Eau - Quantité	<input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input type="checkbox"/> Commune/syndicats <input type="checkbox"/> EPCI <input checked="" type="checkbox"/> Département (financeurs) <input checked="" type="checkbox"/> Département (appui technique) <input checked="" type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input checked="" type="checkbox"/> Communal/syndical <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : aller à la bonne échelle qui ne peut pas seulement être la commune	C'est au service d'eau d'assurer la maîtrise sur la base : - RAD en DSP - SDAEP	<input checked="" type="checkbox"/> Prix de l'eau <input checked="" type="checkbox"/> Budget général <input checked="" type="checkbox"/> Financements <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input type="checkbox"/> < 5 ans <input type="checkbox"/> 5 ans et 10 ans <input type="checkbox"/> 10 ans à 20 ans <input type="checkbox"/> > à 20 ans	

Le tableau suivant synthétise les contributions sur l'action n°69 :

N°	Matrices des actions identifiées	Groupe	Objectifs à atteindre	Critère d'évaluation de l'atteinte des objectifs	Porteur de l'action	Acteurs associés	Echelle d'intervention	Moyens nécessaires : humains, techniques et financiers	Ressources financières	Echéances	Risques de non-atteintes des objectifs
69	Encourager le rattrapage structurel en milieu rural pour mettre aux normes les équipements, réhabiliter les ouvrages vétustes et moderniser les infrastructures.	Synthèse	Contrat ZRR sur tous les territoires		<input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input type="checkbox"/> Communal/syndical <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : ...		<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input type="checkbox"/> Financements <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input type="checkbox"/> < 5 ans <input type="checkbox"/> 5 ans et 10 ans <input type="checkbox"/> 10 ans à 20 ans <input type="checkbox"/> > à 20 ans	
69	Encourager le rattrapage structurel en milieu rural pour mettre aux normes les équipements, réhabiliter les ouvrages vétustes et moderniser les infrastructures.	1									
		2	- contrat ZRR sur tous les territoires		<input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input type="checkbox"/> Communal/syndical <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : ...		<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input type="checkbox"/> Financements <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input type="checkbox"/> < 5 ans <input type="checkbox"/> 5 ans et 10 ans <input type="checkbox"/> 10 ans à 20 ans <input type="checkbox"/> > à 20 ans	

### 1.1.4 - Restitution du travail en sous-groupe et synthèse de la séquence n°1

Le détail des idées clefs identifiées par chaque sous groupe est fourni dans le tableau ci-dessous :

<u>Gestion patrimoniale</u>	<u>Synthèse</u>	<u>Idée clé n°1 :</u> S'appuyer sur des schémas directeurs pour poursuivre l'amélioration de la connaissance patrimoniale.
		<u>Idée clé n°2 :</u> Adapter le niveau d'ambition en fonction de l'état d'avancement des services. Prendre en compte les enjeux sur les secteurs urbains.
		<u>Idée clé n°3 :</u>
<u>Gestion patrimoniale</u>	1	<u>Idée clé n°1 :</u> Articulation : commune, syndicat, interco
		<u>Idée clé n°2 :</u> Schéma directeur : avec une approche de gestion patrimoniale globale
		<u>Idée clé n°3 :</u> Connaissance patrimoniale
<u>Gestion patrimoniale</u>	2	<u>Idée clé n°1 :</u> Tout le monde d'accord sur la nécessité de la connaissance et de la gestion patrimoniale
		<u>Idée clé n°2 :</u> Mais → tout le monde n'est pas au même niveau (rattrapage, investissements nouveaux)
		<u>Idée clé n°3 :</u>

## **1.2 - Séquence n°2 : Adapter la gouvernance de la filière Eau potable afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance du petit cycle de l'eau.**

### **1.2.1 - Travail sur les enjeux : validation du choix des enjeux prioritaires.**

Le tableau ci-après présente le résultat des réponses de l'ensemble des participants :

<u>Gouvernance</u>				<u>Groupe</u>					
Axe de travail	Sous-thème	N°	Intitulé de l'enjeu	1		2		Bilan	
				Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement
Axe 3 : Adapter la gouvernance de la filière « eau potable » afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance	Sous-thème 3.1 : Gouvernance du petit cycle de l'eau	33	Accompagner les services dans la mise en œuvre de la loi NOTRe qui les impactera fortement et qui suscite beaucoup de réactions et d'inquiétudes	0	2	0	2	0	2
		34	Trouver une gouvernance qui permette à chaque territoire de répondre aux enjeux actuels et futurs auxquels ils seront confrontés	7	1	8	1	15	1
		35	Optimiser le fonctionnement des services d'eau : Renforcer le rôle et les missions de l'autorité organisatrice	0	2	0	2	0	2

### **1.2.2 - Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.**

Le tableau ci-après présente le résultat des réponses de l'ensemble des participants :

<u>Gouvernance</u>				<u>Groupe</u>					
Axe de travail	Sous-thème	N°	Intitulé des actions	1		2		Bilan	
				Total	Classement	Total	Classement	Total	Classement
Axe 3 : Gouvernance de la filière eau potable	Sous-thème 3.1 : Petit cycle de l'eau	53	GOUVPTC1 Renforcer le travail d'accompagnement des collectivités (communes, syndicats, EPCI, ...) sur les enjeux de gouvernance et proposer des solutions adaptées aux spécificités de chaque territoire (atteindre une taille critique de service pour répondre aux enjeux identifiés).	4	1	8	1	12	1
		54	GOUVPTC2 Optimiser le fonctionnement des services d'eau actuels de manière à leur donner les moyens techniques, humains et financiers nécessaires pour répondre aux enjeux actuels et futurs de chaque territoire.	1	2	0	2	1	2
		55	GOUVPTC3 Encourager les territoires à engager les études préalables au transfert de compétence même en l'absence de consensus	0	3	0	2	0	3
		56	GOUVPTC4 Mettre en place ou renforcer le rôle de l'autorité organisatrice	0	3	0	2	0	3
		57	GOUVPTC5 Communiquer et diffuser l'information sur les enjeux de la filière eau potable afin de favoriser l'appropriation de ces derniers par les acteurs de chaque territoire.	0	3	0	2	0	3

### 1.2.3 - **Actions prioritaires en lien avec la « Gouvernance »**

#### 1.2.3.1 - Actions en lien avec la «gouvernance du petit cycle de l'eau»

Le tableau ci-après présente un résumé des contributions de chaque groupe.

1.2.4 -

N°	Matrices des actions identifiées	Groupe	Objectifs à atteindre	Critère d'évaluation de l'atteinte des objectifs	Porteur de l'action	Acteurs associés	Echelle d'intervention	Moyens nécessaires : humains, techniques et financiers	Ressources financières	Echéances	Risques de non-atteintes des objectifs		
53	GOUVPT 1		Renforcer le travail d'accompagnement des collectivités (communes, syndicats, EPCI,...) sur les enjeux de gouvernance et proposer des solutions adaptées aux spécificités de chaque territoire (atteindre une taille critique de service pour répondre aux enjeux identifiés).	Synthèse	Que tous les territoires engagent une réflexion sur la gouvernance future du petit cycle de l'eau en mettant en place une gouvernance adaptée.	Nbre de territoire ayant engagé une réflexion.	<input type="checkbox"/> Commune/syndicats <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input checked="" type="checkbox"/> Département (appui technique) <input checked="" type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input checked="" type="checkbox"/> Communal/syndical <input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : ...	Moyens humains en interne et en externe. Agence de l'eau ne finance que les prestations externalisées. Appui possible des services du Département	<input checked="" type="checkbox"/> Prix de l'eau <input checked="" type="checkbox"/> Budget général <input checked="" type="checkbox"/> Financements <input checked="" type="checkbox"/> Autres : budget général des EPCI (fiscalité propre,...) <input type="checkbox"/> Fond de concours	<input checked="" type="checkbox"/> < 5 ans <input type="checkbox"/> 5 ans et 10 ans <input type="checkbox"/> 10 ans à 20 ans <input type="checkbox"/> > à 20 ans	Diverses craintes vis à vis du transfert (prix, réactivité/proximité, mode de gestion,...)
53	GOUVPT 1		Renforcer le travail d'accompagnement des collectivités (communes, syndicats, EPCI,...) sur les enjeux de gouvernance et proposer des solutions adaptées aux spécificités de chaque territoire (atteindre une taille critique de service pour répondre aux enjeux identifiés).	1	Que tous les territoires engagent une réflexion sur le transfert	Nbre de structure ayant engagé une réflexion Nbre de collectivités accompagnées	<input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input type="checkbox"/> Commune/syndicats <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input checked="" type="checkbox"/> Département (appui technique) <input checked="" type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur <input checked="" type="checkbox"/> autres : BE	<input checked="" type="checkbox"/> Communal/syndical <input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : ...		<input checked="" type="checkbox"/> Prix de l'eau <input checked="" type="checkbox"/> Budget général <input checked="" type="checkbox"/> Financements <input checked="" type="checkbox"/> Autres : budget général des EPCI (fiscalité propre,...) <input type="checkbox"/> Fond de concours	<input checked="" type="checkbox"/> < 5 ans <input type="checkbox"/> 5 ans et 10 ans <input type="checkbox"/> 10 ans à 20 ans <input type="checkbox"/> > à 20 ans	
53	GOUVPT 1		Renforcer le travail d'accompagnement des collectivités (communes, syndicats, EPCI,...) sur les enjeux de gouvernance et proposer des solutions adaptées aux spécificités de chaque territoire (atteindre une taille critique de service pour répondre aux enjeux identifiés).	2	Acceptation du transfert de compétence par une gouvernance qui apaise et réduit les tensions	- Bonne implication des élus. Ce sont aux élus de piloter pour légitimer la démarche + Assainissement - Définition d'une structure de gouvernance avant les échéances	<input type="checkbox"/> Commune/syndicats <input checked="" type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input checked="" type="checkbox"/> Département (appui technique) <input checked="" type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input type="checkbox"/> Communal/syndical <input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Autres : ...	- Département - appui, - Moyens humains internes et externes. L'Agence de l'eau ne finance plus les postes pour les études de transfert, uniquement les prestations externalisées (depuis peu) - financement public	<input type="checkbox"/> Prix de l'eau <input type="checkbox"/> Budget général <input checked="" type="checkbox"/> Financements <input type="checkbox"/> Autres : ...	<input checked="" type="checkbox"/> < 5 ans <input type="checkbox"/> 5 ans et 10 ans <input type="checkbox"/> 10 ans à 20 ans <input type="checkbox"/> > à 20 ans	- statut quo, - Difficulté à la prise de compétence - Mauvais fonctionnement au jour J - Perte de réactivité et de connaissance, - Opportunité pour les délégués (solution d'urgence)

**Rest**

**itution du travail en sous-groupe**

Le détail des idées clefs identifiées par chaque sous groupe est fourni dans le tableau ci-dessous :

Gouvernance :	Synthèse	<u>Idée clé n°1 :</u> Nécessiter de renforcer la sensibilisation des élus sur les enjeux de la filière eau potable afin qu'ils définissent la gouvernance la plus adaptée aux spécificités d de leur territoire
		<u>Idée clé n°2 :</u> Accompagner les structures afin de diffuser les informations sur la filière AEP
		<u>Idée clé n°3 :</u>
Gouvernance :	1	<u>Idée clé n°1 :</u> Attention à la notion de taille critique car elle change suivant les thématiques et surtout suivant le point de vue des acteurs. Aux élus donc de s'emparer du sujet pour faire en sorte que cette taille critique soit conforme aux attentes des citoyens et des besoins opérationnelles. Attention à l'excès de normalisation qui peut être contre-productive.
		<u>Idée clé n°2 :</u> Accompagner les services à mettre en place une organisation performante et leur fonctionnement s'optimisera.
		<u>Idée clé n°3 :</u>
	2	<u>Idée clé n°1 :</u> Anticipation
		<u>Idée clé n°2 :</u> Pédagogie
		<u>Idée clé n°3 :</u>

### **1.3 - Séquence n°3 : « Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : enjeux financiers »**

#### **1.3.1 - Travail sur le programme d'actions : validation du choix des actions prioritaires.**

Le tableau ci-après présente le résultat des réponses de l'ensemble des participants pour le sous-thème n°2.1. :

Equilibre financier				Groupe	
Axe de travail	N°	Intitulé des actions	Bilan		
			Total	Classement	
Axe 5 : Equilibre financier des services d'eau	71	FIN1	Engager une réflexion sur les pratiques d'amortissement	0	8
	72	FIN2	Renforcer l'ingénierie financière au sein des services	1	6
	73	FIN3	Mettre en place une politique tarifaire capable de répondre à l'ensemble des enjeux (économies d'eau, acceptabilité sociale, équilibre financier)	5	2
	74	FIN4	Etablir des document cadre de référence à destination des collectivités (prix de l'eau et gestion budgétaire)	1	6
	75	FIN5	Sensibiliser sur la différenciation tarifaire à adapter localement pour tenir compte des fortes variations saisonnières	2	5
	76	FIN6	Optimiser la gestion financière actuelle des services d'eau (augmenter les recettes et baisser les dépenses)	0	8
	77	FIN7	Rechercher de nouvelles sources de financement et optimiser les sources de financements existantes afin d'augmenter les capacités d'autofinancement des services tout en conservant un prix de l'eau abordable et en encourageant les économies d'eau.	3	3
	78	FIN8	Adapter les outils de péréquation aux besoins spécifiques de chaque territoire et notamment les plus ruraux	6	1
	79	FIN9	Sensibiliser les usagers sur les enjeux de l'eau potable et le prix de l'eau	3	3

## **7.3 - ANNEXE N°3 : FICHES RELATIVES AUX MODALITES DE MISE EN OEUVRE DES ACTIONS PRIORITAIRES**

## Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action

**Action n° 7 :** Etablir des bilans Besoins Ressource sur tous les territoires, intégrant les enjeux du changement climatique, ainsi que des programmes de sécurisation de la ressource en eau opérationnels.

**Enjeu n° 1 :** Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation de la ressource en eau – les enjeux climatiques : Enjeux quantitatifs

**Sous-thème n°1.1 :** Assurer l'équilibre entre préservation des milieux aquatiques (EVP), besoins actuels des populations et développement du territoire

### Rappel de l'état des lieux

Sur 13 bassins versants que comptent le Département, 11 ont fait l'objet d'un plan de Gestion de la Ressource en eau et 8 ont été classés en zone de répartition des eaux sur lesquels des objectifs de réduction des prélèvements peuvent atteindre 40 %. 326 communes sur 369 sont en déficit quantitatif sur les eaux superficielles et 15 sur les eaux souterraines.

### Objectifs à atteindre :

Assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur tous les territoires, en intégrant les données sur les ressources en eau, les objectifs de maîtrise des prélèvements existants et les effets possibles du changement climatique. Obtenir des données chiffrées plus sûres. Evaluer les marges de manœuvre existantes en matière de prélèvements sur les ressources en eau. Partager une vision commune. Diminuer la vulnérabilité des ressources.

### Structures en charge du portage de l'action :

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>□ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>□ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> <li>■ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>□ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>■ Syndicat de Rivière</li> <li>■ SCOT, si justifié au regard du lien urbanisme/eau</li> <li>□ Bureaux d'études</li> <li>□ Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li>□ Délégués</li> </ul> |
|--|--|

### Acteurs associés :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>■ Département (financeurs)</li> <li>■ Département (appui technique)</li> <li>■ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>■ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> <li>■ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>■ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>■ Syndicat de Rivière</li> <li>■ SCOT</li> <li>■ Bureaux d'études</li> <li>□ Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li>□ Délégués</li> </ul> |
|--|---|

### Echelle d'intervention :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communal</li> <li>■ Syndical</li> <li>■ Intercommunal</li> <li>□ Départemental</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bassins hydrographiques/masse d'eau</li> <li>□ Autres :</li> </ul> |
|--|---|

### Echéance de mise en oeuvre

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

**Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Structure porteuse de la démarche et de son animation.

**Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

Moyens humains des structures porteuses si étude réalisée en régie ou de bureaux d'études tant pour leur réalisation que pour la mise en œuvre des solutions préconisées

**Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Non déterminé

**Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Agence de l'eau
- Département
- Etat
- Autres : ...

**Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Conflits sur le territoire  
Absence de consensus local,  
Absence de structure porteuse légitime,  
Financement insuffisant et ressources humaines insuffisantes.

**Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

100 % du territoire couvert par une étude bilan besoin-ressource.

## Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action

**Action n° 14 :** Caractériser la vulnérabilité des différentes ressources en eau utilisées pour l'Eau Potable face au changement climatique et intégrer cet aspect dans les études bilans Besoins-Ressources

**Enjeu n° 1 :** Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation de la ressource en eau – les enjeux climatiques : Enjeux quantitatifs

**Sous-thème n°1.2 :** Changement climatique

### Rappel de l'état des lieux

Si les effets du changement climatique sont aujourd'hui admis par la quasi totalité des acteurs, la quantification de ces impacts est aujourd'hui quasiment inexistante par manque de données et de méthodes d'évaluation. Les enjeux sont pourtant importants pour caractériser les investissements des prochaines années.

### Objectifs à atteindre :

Disposer d'informations pouvant alimenter les réflexions sur le développement des territoires (urbanisme, aménagement du territoire). Faire de la pédagogie. Permettre aux élus de se replacer dans le contexte global.

### Structures en charge du portage de l'action :

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li><input type="checkbox"/> Département (financeurs)</li> <li><input type="checkbox"/> Département (appui technique)</li> <li><input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li><input type="checkbox"/> Agence de l'eau</li> <li><input type="checkbox"/> Législateur</li> <li>■ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>■ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li><input type="checkbox"/> Syndicat de Rivière</li> <li>■ SCOT</li> <li><input type="checkbox"/> Bureaux d'études</li> <li><input type="checkbox"/> Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li><input type="checkbox"/> Délégués</li> </ul>
---	---

### Acteurs associés :

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>■ Département (financeurs)</li> <li>■ Département (appui technique)</li> <li>■ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>■ Agence de l'eau</li> <li>■ Législateur</li> <li>■ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>■ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>■ Syndicat de Rivière</li> <li>■ SCOT</li> <li>■ Bureaux d'études</li> <li><input type="checkbox"/> Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li><input type="checkbox"/> Délégués</li> </ul>
--	---

### Echelle d'intervention :

<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Communal</li> <li>■ Syndical</li> <li>■ Intercommunal</li> <li>■ Départemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bassins hydrographiques/masse d'eau</li> <li><input type="checkbox"/> Autres :</li> </ul>
---	--

### Echéance de mise en oeuvre

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

**Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Moyens techniques de la structure porteuse.

**Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

En régie ou externalisés pour engager les études de caractérisation et pour prendre en compte la capitalisation des retours d'expérience.

**Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Non déterminé

**Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres : ...

**Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Manque de prise de conscience des enjeux par les citoyens et les élus.  
Craintes vis à vis des conséquences possibles et des enjeux trop importants (sociaux, économiques, politiques, techniques,...)

**Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

Toutes les ressources aient fait l'objet d'une étude de caractérisation de leur vulnérabilité vis à vis du changement climatique.

## Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action

**Action n° 20 :** Renforcer le rôle des acteurs de l'eau potable dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire (SCOT, PLU,...)

**Enjeu n° 1 :** Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire – la préservation de la ressource en eau – les enjeux climatiques : Enjeux quantitatifs

**Sous-thème n° 1.3 :** Politique d'aménagement du territoire et gestion quantitative des ressources en eau.

### Rappel de l'état des lieux

Les enjeux, notamment quantitatifs, sur les ressources en eau en lien avec les effets probables du changement climatique pourraient engendrer une augmentation des situations de crise sur le territoire en raison de situation de manque d'eau. Les perspectives d'évolution démographique (+20 % de population dans la Drôme en 40 ans selon l'INSEE) pourraient également amplifier les problèmes. Actuellement, la question de l'eau potable et plus spécifiquement de la disponibilité de la ressource n'est pas encore toujours prise en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme, ce qui paraît pourtant une nécessité.

### Objectifs à atteindre :

Renforcer le rôle des acteurs de l'eau potable dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire afin que les enjeux de l'eau potable soient mieux pris en compte, et ce, en les associant à l'ensemble des démarches d'aménagement du territoire impliquant la mobilisation de la ressource en eau.

### Structures en charge du portage de l'action :

<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Commune/syndicats</li> <li><input type="checkbox"/> EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li><input type="checkbox"/> Département (financeurs)</li> <li><input type="checkbox"/> Département (appui technique)</li> <li><input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li><input type="checkbox"/> Agence de l'eau</li> <li><input type="checkbox"/> Législateur</li> <li><input type="checkbox"/> Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li><input type="checkbox"/> Syndicat de Rivière</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> SCOT</li> <li><input type="checkbox"/> Bureaux d'études</li> <li><input type="checkbox"/> Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li><input type="checkbox"/> Délégués</li> </ul>
--	--

### Acteurs associés :

<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Département (financeurs)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Département (appui technique)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'eau</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Législateur</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Syndicat de Rivière</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> SCOT</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Bureaux d'études</li> <li><input type="checkbox"/> Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li><input type="checkbox"/> Délégués</li> </ul>
--	---

### Echelle d'intervention :

<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Communal</li> <li><input type="checkbox"/> Syndical</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal</li> <li><input type="checkbox"/> Départemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Bassins hydrographiques/masse d'eau</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> SCOT</li> <li><input type="checkbox"/> Autres :</li> </ul>
---	---

### Echéance de mise en oeuvre

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

#### **Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Aucun, la disposition nécessitant uniquement d'élargir les partenaires d'une démarche en cours.

#### **Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

Aucun, la disposition nécessitant uniquement d'élargir les partenaires d'une démarche en cours.

#### **Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Intégration d'un coût supplémentaire dans les études pour faire réaliser, au titre des études, un état des lieux de la situation de l'eau potable sur les périmètres d'élaboration des documents de programmation de l'aménagement du territoire (PLU, PLUi, SCOT, SRADET...)

#### **Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres : budget des structures en charge des politiques d'aménagement du territoire

#### **Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Au cas où les élus de la structure porteuse ne considèrent pas l'eau potable comme facteur limitant en matière de politique d'aménagement du territoire.

#### **Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

Tous les documents de planification de l'aménagement du territoire disposent d'un volet Eau potable.

## Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action

**Action n°26 :** Généraliser l'approche par Bassin d'Alimentation de Captage (acquisition foncière, convention avec les exploitants, intégration de la notion de BAC aux documents d'urbanisme).

**Enjeu n°2:** Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : enjeux qualitatifs

**Sous-thème n°2.2 :** Qualité de l'eau distribuée.

### Rappel de l'état des lieux

L'état des lieux a permis de rappeler les enjeux importants concernant la préservation des ressources en eau. Les ateliers de concertation organisés dans le cadre de l'étude ont souligné l'intérêt des démarches captages prioritaires et notamment l'obligation de définir les aires d'alimentation des captages. En effet, les périmètres de protection des captages présentent un intérêt pour réduire les pollutions ponctuelles et accidentelles et éviter les situations de crise. Toutefois, cette approche n'est pas suffisante dans les situations où la ressource en eau est contaminée de manière plus globale. Enfin, cette action s'inscrit dans l'objectif de renforcer la connaissance des ressources en eau, aujourd'hui encore largement insuffisante.

### Objectifs à atteindre :

Cette action vise à renforcer les mesures de protection de la qualité des ressources en eau en ayant une approche à l'échelle de chaque masse d'eau plutôt qu'une vision plus restrictive centrée sur les périmètres de protection des captages qui s'avère insuffisante en cas de dégradation généralisée de la qualité de la ressource en eau. Cette action s'inscrit également dans l'optique de renforcer les liens entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau. Il s'agit donc de définir le périmètre d'un Bassin d'Alimentation de Captage dès que cela s'impose au regard de la qualité d'un point de prélèvement d'eau et d'identifier les dispositions à mettre en œuvre pour protéger la qualité de l'eau.

### Structures en charge du portage de l'action :

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>□ Département (financiers)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>□ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> <li>■ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>□ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>□ Syndicat de Rivière</li> <li>□ SCOT</li> <li>□ Bureaux d'études</li> <li>□ Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li>□ Délégués</li> </ul>
--	---

### Acteurs associés :

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>■ Département (financiers)</li> <li>■ Département (appui technique)</li> <li>■ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>■ Agence de l'eau</li> <li>■ Législateur</li> <li>■ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>■ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>■ Syndicat de Rivière</li> <li>■ SCOT</li> <li>■ Bureaux d'études</li> <li>□ Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li>□ Délégués</li> </ul>
--	---

### Echelle d'intervention :

<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Communal</li> <li>□ Syndical</li> <li>□ Intercommunal</li> <li>□ Départemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bassins hydrographiques/masse d'eau</li> <li>□ Autres :</li> </ul>
--	---

### Echéance de mise en oeuvre

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

#### **Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Cela concerne surtout l'organisation autour de la définition du Bassin d'Alimentation du Captage et la préservation de la ressource

#### **Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

Ressources humaines existantes au sein des services d'eau et des structures intervenant sur la préservation des ressources en eau avec, si nécessaire, leur renforcement pour des missions de coordination/médiation/animation entre les différents partenaires impliqués dans cette action. Possibilité de faire appel à un prestataire extérieur.

#### **Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Non déterminé

#### **Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres : ...

#### **Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Le risque de non-atteinte des objectifs peut être lié à leur impact économique sur l'occupation du sol (agriculture, urbanisme, industrie, infrastructures) et à une absence de soutien pour la mise en œuvre des actions.

De plus, l'insuffisance ou l'absence de concertation entre les acteurs du petit cycle de l'eau, du grand cycle de l'eau, des acteurs économiques ainsi que des collectivités en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire peut constituer un frein à l'atteinte des objectifs fixés.

#### **Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

Nombre de captages ayant fait l'objet d'une étude de caractérisation de la ressource en eau menée à terme, et ce, au regard des abonnés desservis.

## Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action

**Action n°32:** Sécuriser le financement des démarches de protection des ressources en eau vis à vis des financements extérieurs qui tendent à se réduire, afin de garantir leur pérennité.

**Enjeu n°2:** Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : enjeux qualitatifs

**Sous-thème n°2.1:** Politique d'aménagement du territoire et qualité des eaux brutes.

### Rappel de l'état des lieux

Les actions en matière de préservation et protection des ressources en eau sont aujourd'hui largement dépendantes des financements publics et notamment ceux de l'Agence de l'eau. A la fin de l'année 2018, les restrictions budgétaires imposées aux Agences de l'eau ont conduit l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à abandonner le financement d'un certain nombre d'actions qui paraissaient pourtant acquises sur le long terme, telles l'assainissement non collectif ou encore les procédures administratives de protection des captages. L'Agence de l'Eau RMC a justifié ce choix en précisant que son accompagnement financier devait permettre de sensibiliser les acteurs afin d'initier des démarches qui, avec ou sans financement, doivent, selon elle, être engagées.

### Objectifs à atteindre :

Réduire la dépendance aux financements publics des actions de préservation des ressources en eau et mettre en place des financements basés sur des ressources financières pérennes et propres aux collectivités en charge de cette préservation, telles le prix de l'eau ou la fiscalité locale.

### Structures en charge du portage de l'action :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Commune/syndicats</li> <li><input type="checkbox"/> EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li><input type="checkbox"/> Département (financeurs)</li> <li><input type="checkbox"/> Département (appui technique)</li> <li><input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li><input type="checkbox"/> Agence de l'eau</li> <li><input type="checkbox"/> Législateur</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li><input type="checkbox"/> EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Syndicat de Rivière</li> <li><input type="checkbox"/> SCOT</li> <li><input type="checkbox"/> Bureaux d'études</li> <li><input type="checkbox"/> Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li><input type="checkbox"/> Délégués</li> </ul> |
|---|--|

### Acteurs associés :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Département (financeurs)</li> <li><input type="checkbox"/> Département (appui technique)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'eau</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Législateur</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Syndicat de Rivière</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> SCOT</li> <li><input type="checkbox"/> Bureaux d'études</li> <li><input type="checkbox"/> Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li><input type="checkbox"/> Délégués</li> </ul> |
|---|--|

### Echelle d'intervention :

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Communal</li> <li><input type="checkbox"/> Syndical</li> <li><input type="checkbox"/> Intercommunal</li> <li><input type="checkbox"/> Départemental</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Bassins hydrographiques/masse d'eau</li> <li><input type="checkbox"/> Autres :</li> </ul> |
|--|--|

### Echéance de mise en oeuvre

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

#### **Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Ils concernent surtout la maîtrise de la gestion financière du service.

#### **Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

Ressources humaines existantes au sein des services d'eau et des structures intervenant sur la préservation des ressources en eau

#### **Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Le coût moyen d'une procédure administrative de définition de périmètres de protection de captage est de l'ordre de 16 K€ H.T. en 2020

#### **Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres : A définir

#### **Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Les acteurs ne verront pas forcément l'intérêt d'engager une réflexion dans ce domaine sauf contrainte majeure.

#### **Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

Chaque structure en charge de la préservation des ressources en eau doit pouvoir mobiliser à moyen ou long terme les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions de préservation des ressources en eau qu'elles jugent essentielles, et ce, quelque soit le niveau des financements publics en la matière.

## Schéma Directeur Départemental d’Alimentation en Eau Potable – Fiche action

**Action n° 36:** Renforcer le rôle des services d’eau au sein des démarches de protection des ressources en eau (mobilisation de moyens techniques, humains et financiers)

**Enjeu n°2:** Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : enjeux qualitatifs

**Sous-thème n°2.1:** Politique d’aménagement du territoire et qualité des eaux brutes.

### Rappel de l’état des lieux

Avant la parution de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l’engagement dans la vie locale et à la proximité de l’action publique et notamment ses articles 116 à 118, les services d’eau, en dehors du pouvoir de police générale du maire, n’avaient que peu de moyens pour intervenir sur la préservation de la ressource en eau que ce soit sur les Aires d’Alimentation des Captages (AAC) ou sur les périmètres de protection des captages. Les articles précités officialisent cette nouvelle possibilité, sa mise en œuvre opérationnelle restant à définir.

### Objectifs à atteindre :

Les services d’eau, au titre de leurs missions de protection de la ressource en eau et de distribution d’une eau de qualité, doivent disposer des moyens d’agir pour prévenir tout risque de dégradation de la qualité des ressources en eau qu’ils mobilisent aujourd’hui ou qu’ils pourraient mobiliser dans le futur. Ils doivent également être partie prenante des démarches de planification et d’aménagement du territoire tout comme des plans de gestion de la ressource en eau.

### Structures en charge du portage de l’action :

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l’Eau</li> <li>□ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>□ Agence de l’eau</li> <li>□ Législateur</li> <li>□ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ EPCI – délégation « Grand Cycle de l’eau »</li> <li>□ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>□ Syndicat de Rivière</li> <li>□ SCOT</li> <li>□ Bureaux d’études</li> <li>□ Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li>□ Délégués</li> </ul>
--	---

### Acteurs associés :

<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Commune/syndicats</li> <li>□ EPCI – délégation Petit Cycle de l’Eau</li> <li>■ Département (financeurs)</li> <li>■ Département (appui technique)</li> <li>■ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>■ Agence de l’eau</li> <li>■ Législateur</li> <li>■ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ EPCI – délégation « Grand Cycle de l’eau »</li> <li>■ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>■ Syndicat de Rivière</li> <li>■ SCOT</li> <li>□ Bureaux d’études</li> <li>□ Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li>□ Délégués</li> </ul>
--	---

### Echelle d’intervention :

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communal</li> <li>■ Syndical</li> <li>■ Intercommunal</li> <li>■ Départemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bassins hydrographiques/masse d’eau</li> <li>□ Autres :</li> </ul>
--	---

### Echéance de mise en oeuvre

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

#### **Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

La mise en œuvre opérationnelle de mesures visant à renforcer le rôle des services d'eau dans la préservation des ressources et dans la distribution d'une eau de qualité peut nécessiter des moyens techniques supplémentaires, notamment en matière de métrologie.

#### **Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

Ressources humaines existantes au sein des services d'eau et des structures intervenant sur la préservation des ressources en eau avec, le cas échéant, la mobilisation des moyens supplémentaires pour la mise en œuvre opérationnelle.

#### **Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Non déterminé

#### **Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres : A définir

#### **Risques de non-atteinte de l'objectif :**

La mise en œuvre de dispositifs opérationnels de contrôle et de surveillance destinés à disposer d'une meilleure connaissance de l'état qualitatif des ressources en eau pourrait se heurter à des oppositions locales en raison des contraintes que cela peut faire porter sur les acteurs locaux.

#### **Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

Nombre de services d'eau qui ont mis en place des moyens de contrôle et de suivi de la qualité de l'eau sur leurs territoires afin de prévenir toute dégradation des ressources en eau qui pourrait impacter la distribution d'eau potable.

## **Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action**

**Action n°44 :** Concentrer les efforts sur les services identifiés par l'ARS qui présentent actuellement des problèmes de non-conformité récurrents (bactériologique, nitrates, pesticides,...) pour un retour en situation normale le plus rapide possible.

**Enjeu n°2:** Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : enjeux qualitatifs

**Sous-thème n°2.1:** Politique d'aménagement du territoire et qualité des eaux brutes.

### **Rappel de l'état des lieux**

Si la qualité de l'eau distribuée actuellement est satisfaisante (plus de 82% de la population consomme une eau dont la concentration en nitrates est inférieure à 25mg/l ; plus de 95 % des services qui ont une eau conforme vis à vis des pesticides et plus de 95 % de la population qui consomme une eau de qualité satisfaisante au niveau bactériologique), il existe néanmoins quelques secteurs où la qualité de l'eau n'est pas au rendez-vous, notamment ceux alimentés par les 18 captages prioritaires présent sur le Département sachant que 131 communes sont classées en zone vulnérable nitrates.

### **Objectifs à atteindre :**

Réduire au maximum le nombre de non conformités réglementaires vis à vis de la qualité de l'eau distribuée, notamment lorsque ces non conformités sont relativement récurrentes ou constantes.

### **Structures en charge du portage de l'action :**

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>□ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>□ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> <li>□ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>□ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>□ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>□ Syndicat de Rivière</li> <li>□ SCOT</li> <li>□ Bureaux d'études</li> <li>□ Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li>□ Délégataires</li> </ul> |
|--|---|

### **Acteurs associés :**

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Commune/syndicats</li> <li>□ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>■ Département (financeurs)</li> <li>■ Département (appui technique)</li> <li>■ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>■ Agence de l'eau</li> <li>■ Législateur</li> <li>■ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>□ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>■ Syndicat de Rivière</li> <li>□ SCOT</li> <li>□ Bureaux d'études</li> <li>□ Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li>□ Délégataires</li> </ul> |
|--|---|

### **Echelle d'intervention :**

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communal</li> <li>■ Syndical</li> <li>■ Intercommunal</li> <li>■ Départemental</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bassins hydrographiques/masse d'eau</li> <li>□ Autres :</li> </ul> |
|--|---|

### **Echéance de mise en oeuvre**

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

#### **Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Suivi constant de la qualité de l'eau par des analyses régulières ; assurer une veille sur des techniques innovantes qui pourraient être adaptées au contexte local pour le suivi qualitatif de l'eau.

#### **Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

Ressources humaines existantes au sein des services d'eau et des structures intervenant sur la préservation des ressources en eau.

#### **Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Le coût n'est pas déterminé et sera différent selon le nombre de points de suivi et le type d'analyses à réaliser.  
En cas de programme de suivi onéreux, l'accompagnement financier du suivi qualitatif de la ressource en eau peut être un levier important pour accélérer sa mise en œuvre.

#### **Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres : ...

#### **Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Plus la connaissance de l'évolution qualitative de la ressource en eau sera connue et partagée, plus il sera aisé d'engager et de faire évoluer des actions visant à réduire les pratiques polluantes, en lien avec les acteurs du territoire, de façon à réduire les non-conformités réglementaires et freiner la dégradation de la qualité de la ressource en eau.  
Les non-conformités réglementaires liées à une dégradation de la qualité de la ressource en eau impose des actions qui dépassent très souvent l'échelle des services d'eau et qui peuvent prendre plusieurs années avant de produire leurs effets.  
Le manque de coordination entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau peut également constituer un frein à l'avancement des démarches.

#### **Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

Taux de conformité supérieur à 98 % pour les paramètres nitrates, pesticides et bactériologiques.

## Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action

**Action n°52 :** Anticiper les évolutions réglementaires qui pourraient impacter le fonctionnement des services d'eau (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux - PGSSE ; nouvelle directive cadre européenne,...)

**Enjeu n°2:** Distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation : enjeux qualitatifs

**Sous-thème n°2.2 :** Qualité de l'eau distribuée.

### Rappel de l'état des lieux

Les citoyens sont de plus en plus sensibles aux questions relatives à la qualité des produits qu'ils consomment et utilisent. L'eau potable en fait bien évidemment partie avec des questions importantes autour des polluants émergents. La nouvelle directive européenne 2020-2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine aborde toutes ces questions et doit être transposée en droit français avant le 12 janvier 2023.

### Objectifs à atteindre :

Accompagner les services dans l'anticipation des évolutions réglementaires afin d'éviter les situations de non-conformité.

### Structures en charge du portage de l'action :

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>□ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>□ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> <li>□ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>□ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>□ Syndicat de Rivière</li> <li>□ SCOT</li> <li>□ Bureaux d'études</li> <li>□ Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li>□ Délégués</li> </ul>
--	---

### Acteurs associés :

<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Commune/syndicats</li> <li>□ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>■ Département (financeurs)</li> <li>■ Département (appui technique)</li> <li>■ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>■ Agence de l'eau</li> <li>■ Législateur</li> <li>□ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>□ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>□ Syndicat de Rivière</li> <li>□ SCOT</li> <li>■ Bureaux d'études</li> <li>□ Entreprise de TP, fournisseurs.</li> <li>□ Délégués</li> </ul>
--	---

### Echelle d'intervention :

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communal</li> <li>■ Syndical</li> <li>■ Intercommunal</li> <li>■ Départemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Bassins hydrographiques/masse d'eau</li> <li>□ Autres :</li> </ul>
--	---

### Echéance de mise en oeuvre

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

**Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Les moyens à mettre en œuvre dépendront des enjeux pour chaque service d'eau ainsi que des dispositions réglementaires, aujourd'hui non connues.

**Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

Ressources humaines existantes au sein des services d'eau et des structures intervenant sur la préservation des ressources en eau.

**Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Non déterminé

**Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres : ...

**Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Manque d'anticipation en raison de la mobilisation sur des problématiques déjà existantes.

**Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

**Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action**

<b>Action n° 54 :</b>	Renforcer le travail d'accompagnement des collectivités (communes, syndicats, EPCI,...) sur les enjeux de gouvernance et proposer des solutions adaptées aux spécificités de chaque territoire (attendre une taille critique de service pour répondre aux enjeux identifiés).
-----------------------	---

<b>Enjeu n° 3 :</b>	Adapter la gouvernance de la filière « eau potable » afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance
---------------------	--

<b>Sous-thème n°3.1 :</b>	Petit cycle de l'eau
---------------------------	----------------------

**Rappel de l'état des lieux**

Les enjeux actuels et futurs dans le domaine de l'eau ainsi que la mise en œuvre des lois NOTRe et FERRAND et des lois venant les compléter ou les amender, vont modifier le panorama des collectivités ayant la compétence Eau Potable et conduire les services d'eau à évoluer à tout point de vue. Ces changements vont induire un nouveau mode de collaboration entre les communes, en particulier au sein des intercommunalités compétentes en matière d'Eau Potable - à savoir, les syndicats et/ou les EPCI à fiscalité propre -, ce qui devrait faire émerger de nouveaux modes de gouvernance de l'eau. Les collectivités pourront être amenées à faire appel à des structures externes pour les accompagner dans leur définition afin de mieux répondre aux enjeux de l'eau potable sur leurs territoires.

**Objectifs à atteindre :**

Il est souhaitable que tous les EPCI(\*) à fiscalité propre aient engagé les études préalables à leur prise de compétence Eau Potable fixée à l'année 2026 par la loi et se soient interrogés, dans ce cadre-là, sur la gouvernance la plus appropriée à mettre en place, et ce, sans préjuger de quelconques évolutions législatives à ce stade.

(\*) Les agglomérations, bien qu'ayant pris la compétence au 01/01/2020, peuvent être concernées, a minima, sur le cadre de leur gouvernance de l'eau.

**Structures en charge du portage de l'action :**

<input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats <input checked="" type="checkbox"/> EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau <input type="checkbox"/> Département (financeurs) <input type="checkbox"/> Département (appui technique) <input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input type="checkbox"/> Agence de l'eau <input type="checkbox"/> Législateur	<input type="checkbox"/> Structures en charge de la préservation des ressources en eau <input type="checkbox"/> EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau » <input type="checkbox"/> EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme <input type="checkbox"/> Syndicat de Rivière <input type="checkbox"/> SCOT
--	--

**Acteurs associés :**

<input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats <input checked="" type="checkbox"/> EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau <input checked="" type="checkbox"/> Département (financeurs) <input checked="" type="checkbox"/> Département (appui technique) <input checked="" type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...) <input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'eau <input checked="" type="checkbox"/> Législateur	<input type="checkbox"/> Structures en charge de la préservation des ressources en eau <input type="checkbox"/> EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau » <input type="checkbox"/> EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme <input type="checkbox"/> Syndicat de Rivière <input type="checkbox"/> SCOT
---	--

**Echelle d'intervention :**

<input type="checkbox"/> Communal <input checked="" type="checkbox"/> Syndical <input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental	<input type="checkbox"/> Bassins hydrographiques/masse d'eau <input type="checkbox"/> Autres :
--	---

**Echéance de mise en oeuvre**

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

**Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Sans objet

**Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

Ressources humaines existantes, voire supplémentaires, au sein des services d'eau et des structures intervenant sur la préservation des ressources en eau. Intervention possible d'un bureau d'études pour réaliser l'étude sur le transfert et/ou la définition du mode de gouvernance.

**Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Non déterminé

**Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres : ...

**Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Refus de l'EPCI d'engager les études préalables sur le transfert de compétences des communes vers les EPCI.  
Hostilité des communes vis à vis du transfert de compétences.  
Désaccord politique sur la gouvernance à mettre en place.

**Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

Nombre d'EPCI à fiscalité propre ayant engagé et achevé une étude sur leur prise de compétence Eau Potable et ayant défini un mode de gouvernance pour la conduite de ces études.

## Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action

**Action n°59 :** Renforcer la synergie entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau

**Enjeu n° 3 :** Adapter la gouvernance de la filière « eau potable » afin de répondre aux enjeux actuels et futurs des territoires : enjeux de gouvernance

**Sous-thème n°3.2 :** Grand cycle de l'eau

### Rappel de l'état des lieux

L'état des lieux a mis en évidence le manque de liens entre les acteurs du petit cycle et du grand cycle de l'eau. Or face aux enjeux actuels et futurs mis en évidence sur les ressources en eau au cours de l'étude et ses conséquences potentielles sur les services d'eau, il est indispensable d'établir des liens forts entre ces acteurs afin de donner de la cohérence aux actions engagées par les uns et les autres et garantir leur succès.

### Objectifs à atteindre :

Que les acteurs du petit et du grand cycle soient représentés dans les instances de gouvernance de chacune des structures ou regroupés au sein d'une même structure qui définira ses instances de manière à ce qu'une collaboration s'installe.

### Structures en charge du portage de l'action :

- Commune/syndicats
- EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau
- Département (financeurs)
- Département (appui technique)
- ETAT (ARS, DDT,...)
- Agence de l'eau
- Législateur

- Structures en charge de la préservation des ressources en eau
- EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »
- EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme
- Syndicat de Rivière
- SCOT

### Acteurs associés :

- Commune/syndicats
- EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau
- Département (financeurs)
- Département (appui technique)
- ETAT (ARS, DDT,...)
- Agence de l'eau
- Législateur

- Structures en charge de la préservation des ressources en eau
- EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »
- EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme
- Syndicat de Rivière
- SCOT

### Echelle d'intervention :

- Communal
- Syndical
- Intercommunal
- Départemental

- Bassins hydrographiques/masse d'eau
- Autres :

### Echéance de mise en oeuvre

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

**Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Pas de moyens techniques spécifiques

**Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

S'appuyer sur les moyens humains des structures existantes.

**Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Sans objet

**Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres : ...

**Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Les élus ne perçoivent pas l'intérêt de la démarche par manque d'information ou s'y opposent.

**Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

Modification des instances de toutes les structures en charge du petit cycle et du grand cycle de l'eau de façon à ce que les représentants de chaque cycle, en nombre suffisant au regard des enjeux du territoire, soient associés aux instances de gouvernance de l'autre cycle.

## Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action

**Action n°62 :** Poursuivre l'amélioration de la connaissance patrimoniale (Niveau I, II ou III) au travers, notamment, de la systématisation des schémas directeurs AEP, avec mise à jour tous les 8-10 ans.

**Enjeu n°4 :** Développer des politiques de gestion patrimoniale adaptées aux enjeux et aux besoins des services : enjeux de gestion patrimoniale

**Sous-thème n°4.1 :** Patrimoine existant.

### Rappel de l'état des lieux

Depuis quelques années, grâce au financement public et pour répondre aux attentes de la réglementation, une partie des collectivités drômoises compétentes en matière d'eau potable s'est engagée dans une amélioration de la connaissance patrimoniale de leur infrastructure. Toutefois, il est important que chaque collectivité s'inscrive dans cette démarche.

### Objectifs à atteindre :

Il est nécessaire que chaque collectivité compétence en matière d'eau potable soit doté d'un schéma directeur de moins de 10 ans et dispose d'une bonne connaissance de son patrimoine.

### Structures en charge du portage de l'action :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>□ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>□ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> <li>□ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>□ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>□ Syndicat de Rivière</li> <li>□ SCOT</li> </ul> |
|---|---|

### Acteurs associés :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>■ Département (financeurs)</li> <li>■ Département (appui technique)</li> <li>■ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>■ Agence de l'eau</li> <li>■ Législateur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> <li>□ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>□ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>□ Syndicat de Rivière</li> <li>□ SCOT</li> </ul> |
|---|---|

### Echelle d'intervention :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communal</li> <li>■ Syndical</li> <li>■ Intercommunal</li> <li>□ Départemental</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Bassins hydrographiques/masse d'eau</li> <li>□ SCOT</li> <li>□ Autres :</li> </ul> |
|--|---|

### Echéance de mise en oeuvre

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

#### **Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Tous documents relatifs aux mesures, réparations, travaux, etc. sur les réseaux d'eau.

#### **Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

S'appuyer sur les moyens humains des structures existantes et se faire accompagner, si nécessaire, par des prestataires extérieurs (AMO, bureaux d'études spécialisés, ..)

#### **Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Variable selon l'étendue du ou des services de la collectivité et des travaux nécessaires pour la réalisation des études.

#### **Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres :

#### **Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Que les collectivités ne perçoivent pas l'intérêt de ces démarches.  
Décision de certaines communes d'attendre le transfert de leur compétence à un EPCI pour que ces derniers se chargent de l'étude.

#### **Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

Pourcentage de collectivités disposant d'un schéma directeur de moins de 10 ans.  
Pourcentage de collectivités renseignant SISPEA  
Pourcentage de services ayant un ICGP supérieur à 60, 80 et 100 points.

## Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action

### Action n°69 :

Quantifier les besoins en investissements nouveaux (rattrapage structurel en milieu rural, sécurisation de l'approvisionnement, respect des normes sanitaires,...) en lien avec les enjeux de développement du territoire.

### Enjeu n°4:

Développer des politiques de gestion patrimoniale adaptées aux enjeux et aux besoins des services : enjeu de gestion patrimoniale.

### Sous-thème n°4.2:

Investissements nouveaux

### Rappel de l'état des lieux

L'état des lieux a mis en évidence que bon nombre de collectivités ne disposaient pas forcément d'une vision prospective consolidée des travaux à réaliser à moyen et long terme sur leurs réseaux : 50 % des services audités dans le cadre du SDDAEP indiquent ne pas avoir de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ni de réflexion sur l'impact des perspectives de développement du territoire sur leurs réseaux, principalement les plus petits services.

### Objectifs à atteindre :

Que tous les services soient dotés d'un schéma directeur de moins de 10 ans, intégrant les perspectives éventuelles de développement du territoire et de leur impact sur leurs réseaux, et du plan pluriannuel d'investissement qui découle du programme de travaux identifié.

### Structures en charge du portage de l'action :

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li><input type="checkbox"/> Département (financeurs)</li> <li><input type="checkbox"/> Département (appui technique)</li> <li><input type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li><input type="checkbox"/> Agence de l'eau</li> <li><input type="checkbox"/> Législateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> <li><input type="checkbox"/> EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li><input type="checkbox"/> EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li><input type="checkbox"/> Syndicat de Rivière</li> <li><input type="checkbox"/> SCOT</li> </ul>
--	--

### Acteurs associés :

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>■ Département (financeurs)</li> <li>■ Département (appui technique)</li> <li>■ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>■ Agence de l'eau</li> <li>■ Législateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> <li><input type="checkbox"/> EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li><input type="checkbox"/> EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li><input type="checkbox"/> Syndicat de Rivière</li> <li><input type="checkbox"/> SCOT</li> </ul>
---	--

### Echelle d'intervention :

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communal</li> <li>■ Syndical</li> <li>■ Intercommunal</li> <li><input type="checkbox"/> Départemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Bassins hydrographiques/masse d'eau</li> <li><input type="checkbox"/> Autres :</li> </ul>
---	---

### Echéance de mise en oeuvre

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

**Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Disposer d'un schéma directeur

**Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

S'appuyer sur les moyens humains des structures existantes et se faire accompagner, si nécessaire, par des prestataires extérieurs (AMO, bureaux d'études spécialisés, ..)

**Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Variable selon l'étendue de l'étude à conduire (complément ou mise à jour d'un schéma directeur existant ou réalisation d'un schéma directeur complet).

**Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres :

**Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Que les collectivités ne perçoivent pas l'intérêt de ces démarches.  
Décision de certaines communes d'attendre le transfert de leur compétence à un EPCI pour que ces derniers se chargent de l'étude.

**Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

Pourcentage de collectivités disposant d'un schéma directeur de moins de 10 ans.

## Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action

**Action n°70:** Encourager le rattrapage structurel en milieu rural pour mettre aux normes les équipements, réhabiliter les ouvrages vétustes et moderniser les infrastructures.

**Enjeu n°4:** Développer des politiques de gestion patrimoniale adaptées aux enjeux et aux besoins des services : enjeux de gestion patrimoniale.

**Sous-thème n°4.2:** Investissements nouveaux

### Rappel de l'état des lieux

L'état des lieux a mis en évidence que certaines collectivités, notamment les services les plus petits, avaient besoin de mettre en œuvre des travaux de mise aux normes de leurs infrastructures (rattrapage structurel).

### Objectifs à atteindre :

Il s'agit de permettre à toutes les collectivités concernées, notamment celles disposant des plus petits services, de réaliser des investissements au titre du rattrapage structurel afin d'être en conformité, a minima, avec la réglementation, et ce, en adéquation avec leurs possibilités financières.

### Structures en charge du portage de l'action :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>□ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>□ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> <li>□ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>□ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>□ Syndicat de Rivière</li> <li>□ SCOT</li> </ul> |
|---|---|

### Acteurs associés :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>■ Département (financeurs)</li> <li>■ Département (appui technique)</li> <li>■ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>■ Agence de l'eau</li> <li>■ Législateur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> <li>□ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>□ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>□ Syndicat de Rivière</li> <li>□ SCOT</li> </ul> |
|---|---|

### Echelle d'intervention :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communal</li> <li>■ Syndical</li> <li>■ Intercommunal</li> <li>□ Départemental</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Bassins hydrographiques/masse d'eau</li> <li>□ Autres :</li> </ul> |
|--|---|

### Echéance de mise en oeuvre

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

**Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Disposer d'un schéma directeur d'eau potable déclinant un programme de travaux et identifiant ceux à réaliser au titre du rattrapage structurel.

**Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

S'appuyer sur les moyens humains des structures existantes et se faire accompagner, si nécessaire, par des prestataires extérieurs (AMO, bureaux d'études spécialisés, ..). Intervention d'entreprises de travaux publics pour la réalisation des travaux, à moins qu'ils ne soient réalisés en régie.

**Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Variable selon l'étendue des travaux à engager.

**Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres :

**Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Que les collectivités ne perçoivent pas l'intérêt de ces démarches.  
Décision de certaines communes d'attendre le transfert de leur compétence à un EPCI pour que ces derniers prennent en charge les mesures de rattrapage structurel.

**Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

Pourcentage de services non conformes vis à vis de leurs obligations réglementaires, notamment vis à vis des critères définis par l'Agence de l'eau (application du prix de l'eau au volume consommé, Indice de Connaissance de Gestion Patrimoniale supérieur à 60 - ICGP-, comptage des prélèvements et des volumes distribués, dépôt des données sur SISPEA,...)

**Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action****Action n°71:** Prioriser les investissements en fonction des enjeux de chaque territoire.**Enjeu n°4:** Développer des politiques de gestion patrimoniale adaptées aux enjeux et aux besoins des services : enjeux de gestion patrimoniale.**Sous-thème n°4.2:** Investissements nouveaux**Rappel de l'état des lieux**

L'étude a mis en évidence un équilibre financier des services relativement fragile et la nécessité d'engager des investissements potentiellement importants au regard des enjeux du territoire. Par conséquent, les collectivités seront dans l'obligation de prioriser ces investissements en fonction de leurs contraintes techniques et financières.

**Objectifs à atteindre :**

Anticiper les investissements et leur priorité afin d'éviter les situations de crise potentielles.

**Structures en charge du portage de l'action :**

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>□ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>□ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> <li>□ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>□ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>□ Syndicat de Rivière</li> <li>□ SCOT</li> </ul> |
|---|---|

**Acteurs associés :**

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>■ Département (financeurs)</li> <li>■ Département (appui technique)</li> <li>■ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>■ Agence de l'eau</li> <li>■ Législateur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> <li>□ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>□ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>□ Syndicat de Rivière</li> <li>□ SCOT</li> </ul> |
|---|---|

**Echelle d'intervention :**

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communal</li> <li>■ Syndical</li> <li>■ Intercommunal</li> <li>□ Départemental</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Bassins hydrographiques/masse d'eau</li> <li>□ Autres :</li> </ul> |
|--|---|

**Echéance de mise en oeuvre**

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

#### **Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Intégrer une réflexion sur les critères de priorisation des investissements dans le cadre des schémas directeurs d'eau potable et sur l'anticipation financière des investissements à venir.

#### **Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

S'appuyer sur les moyens humains des structures existantes et se faire accompagner, si nécessaire, par des prestataires extérieurs (AMO, bureaux d'études spécialisés, ..)

#### **Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Intégré à celui des schémas directeurs d'eau potable.

#### **Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres :

#### **Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Que les collectivités ne perçoivent pas l'intérêt de ces démarches.  
Décision de certaines communes d'attendre le transfert de leur compétence à un EPCI pour que ces derniers se chargent de l'étude.  
Priorité donner à une gestion de court terme plutôt qu'une réflexion sur le long terme.

#### **Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

Pourcentage de collectivités disposant d'un schéma directeur de moins de 10 ans incluant un programme hiérarchisé de travaux établi au regard des enjeux du territoire mais aussi des contraintes techniques et financières de la collectivité.

## Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action

**Action n°74 :** Mettre en place une politique tarifaire capable de répondre à l'ensemble des enjeux (économies d'eau, acceptabilité sociale, équilibres financiers).

**Enjeu n°5:** Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : enjeux financiers.

### Rappel de l'état des lieux

L'équilibre financier fragile d'une partie des services d'eau potable et les nécessaires investissements qu'ils doivent engager vont les contraindre à augmenter la tarification de l'eau. Ces augmentations risquent d'être significatives si l'on prend en compte la réduction des consommations attendues pour répondre aux enjeux quantitatifs. Toutefois, les collectivités et leurs services d'eau potable devront définir des tarifs en adéquation avec la capacité financière de l'ensemble des ménages et des abonnés.

### Objectifs à atteindre :

Assurer l'équilibre financier des services tout en garantissant un prix de l'eau abordable pour tous les ménages.

### Structures en charge du portage de l'action :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>□ Département (financeurs)</li> <li>□ Département (appui technique)</li> <li>□ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>□ Agence de l'eau</li> <li>□ Législateur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> <li>□ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>□ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>□ Syndicat de Rivière</li> <li>□ SCOT</li> </ul> |
|---|---|

### Acteurs associés :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commune/syndicats</li> <li>■ EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li>■ Département (financeurs)</li> <li>■ Département (appui technique)</li> <li>■ ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li>■ Agence de l'eau</li> <li>■ Législateur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> <li>□ EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li>□ EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li>□ Syndicat de Rivière</li> <li>□ SCOT</li> </ul> |
|---|---|

### Echelle d'intervention :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communal</li> <li>■ Syndical</li> <li>■ Intercommunal</li> <li>□ Départemental</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Bassins hydrographiques/masse d'eau</li> <li>□ Autres :</li> </ul> |
|--|---|

### Echéance de mise en oeuvre

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

#### **Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Intégrer une réflexion sur la tarification de l'eau dans le cadre des schémas directeurs d'alimentation en eau potable ; la structure tarifaire doit pouvoir être énoncée dans le règlement du service.

#### **Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

S'appuyer sur les moyens humains des structures existantes et se faire accompagner, si nécessaire, par des prestataires extérieurs (AMO, bureaux d'études spécialisés, ..)

#### **Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Intégré à celui des schémas directeurs d'eau potable.

#### **Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres :

#### **Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Les élus ne disposent pas de suffisamment d'informations pour apprécier les enjeux autour de la tarification de l'eau et l'outil qu'il peut représenter pour anticiper leurs investissements.

L'importance des besoins financiers de certains services peuvent décourager les élus d'envisager des augmentations tarifaires.

#### **Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

Toutes les collectivités doivent avoir établi leur structure tarifaire et leurs tarifs en s'appuyant sur une analyse spécifique établie au regard de leurs enjeux territoriaux et de leurs contraintes techniques et financières.

## Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action

### Action n°78 :

Rechercher de nouvelles sources de financement et optimiser les sources de financements existantes afin d'augmenter les capacités d'autofinancement des services tout en conservant un prix de l'eau abordable et en encourageant les économies d'eau.

### Enjeu n°5:

Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : enjeux financiers.

### Rappel de l'état des lieux

L'équilibre financier fragile des services d'eau des collectivités et l'augmentation probable de leurs investissements vont contraindre les services d'eau à augmenter leurs recettes dans un contexte de baisse des consommations des usagers. Si la tarification de l'eau constitue, sans aucun doute, un levier important, il est possible qu'il ne soit pas suffisant pour certaines collectivités et les contraigne à mobiliser d'autres recettes, comme c'est d'ailleurs le cas actuellement pour les plus petits services qui font appel au budget général.

### Objectifs à atteindre :

Assurer l'équilibre financier de tous les services d'eau potable des collectivités, quelle que soit leur taille en recherchant différentes sources de financement.

### Structures en charge du portage de l'action :

- Commune/syndicats
- EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau
- Département (financeurs)
- Département (appui technique)
- ETAT (ARS, DDT,...)
- Agence de l'eau
- Législateur

- Structures en charge de la préservation des ressources en eau
- EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »
- EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme
- Syndicat de Rivière
- SCOT

### Acteurs associés :

- Commune/syndicats
- EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau
- Département (financeurs)
- Département (appui technique)
- ETAT (ARS, DDT,...)
- Agence de l'eau
- Législateur

- Structures en charge de la préservation des ressources en eau
- EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »
- EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme
- Syndicat de Rivière
- SCOT

### Echelle d'intervention :

- Communal
- Syndical
- Intercommunal
- Départemental

- Bassins hydrographiques/masse d'eau
- Autres :

### Echéance de mise en oeuvre

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

**Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Sans objet

**Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

S'appuyer sur les moyens humains des structures existantes et se faire accompagner, si nécessaire, par le trésor public et d'autres collectivités du territoire.

**Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

Aucun

**Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres :

**Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Les élus ne disposent pas de suffisamment d'informations et d'outils pour s'engager dans la construction équilibrée de leur budget eau potable tout en projetant des investissements sur le long terme.

**Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

Toutes les collectivités doivent avoir engagé une réflexion sur l'équilibre financier de leur budget Eau Potable sur le long terme.

## Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Fiche action

**Action n°79 :** Adapter les outils de péréquation aux besoins spécifiques de chaque territoire et notamment les plus ruraux.

**Enjeu n°5:** Consolider l'équilibre financier des services pour faire face aux besoins actuels et futurs : enjeux financiers.

### Rappel de l'état des lieux

Si l'équilibre financier se pose pour l'ensemble des services, il est beaucoup plus important pour les territoires ruraux où les contraintes budgétaires sont plus importantes. Une réflexion sur les outils actuels de péréquation est donc à engager.

### Objectifs à atteindre :

Les outils de péréquation territoriale (EPCI, Département, Bassin Rhône Méditerranée Corse,...) soient le mieux adaptés possibles aux enjeux des services.

### Structures en charge du portage de l'action :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Commune/syndicats</li> <li><input type="checkbox"/> EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Département (financeurs)</li> <li><input type="checkbox"/> Département (appui technique)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'eau</li> <li><input type="checkbox"/> Législateur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> <li><input type="checkbox"/> EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li><input type="checkbox"/> EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li><input type="checkbox"/> Syndicat de Rivière</li> <li><input type="checkbox"/> SCOT</li> </ul> |
|---|--|

### Acteurs associés :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Commune/syndicats</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Département (financeurs)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Département (appui technique)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ETAT (ARS, DDT,...)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'eau</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Législateur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Structures en charge de la préservation des ressources en eau</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »</li> <li><input type="checkbox"/> EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Syndicat de Rivière</li> <li><input type="checkbox"/> SCOT</li> </ul> |
|---|---|

### Echelle d'intervention :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Communal</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Syndical</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Départemental</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Bassins hydrographiques/masse d'eau</li> <li><input type="checkbox"/> Autres :</li> </ul> |
|--|---|

### Echéance de mise en oeuvre

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans
- > à 20 ans

**Moyens techniques nécessaires pour sa mise en œuvre**

Sans objet

**Moyens humains nécessaires pour sa mise en œuvre**

S'appuyer sur les moyens humains des structures existants.

**Coût prévisionnel de la mise en œuvre de l'action**

A préciser en fonction des contraintes des différentes structures pouvant intervenir en matière de péréquation.

**Sources de financement :**

- Prix de l'eau
- Budget général
- Financements
- Autres :

**Risques de non-atteinte de l'objectif :**

Les élus ne disposent pas de suffisamment d'informations et d'outils pour s'engager dans la construction équilibrée de leur budget eau potable tout en projetant des investissements sur le long terme.

**Critères d'évaluation de l'atteinte de l'objectif :**

Tous les services disposent d'une vision à long terme de l'évolution de leur moyen financier et les financeurs potentiels puissent apporter des garanties en conséquence.